This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

$B 58 040

Digitized by Google

GIFT OF
JANE K. SATHER

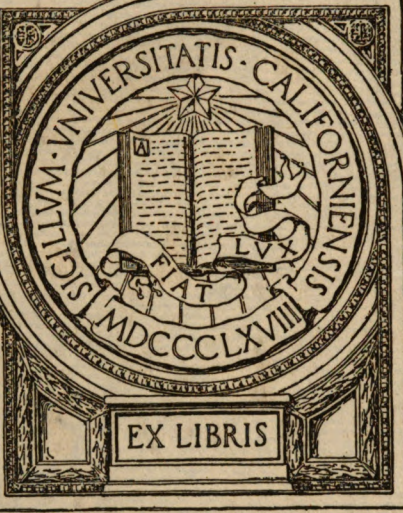

EX LIBRIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

FRANCE ET ANGLETERRE

UNIV. OF CALIFORNIA

CENT ANNÉES

DE

RIVALITÉ COLONIALE

PAR

JEAN DARCY

L'AFFAIRE DE MADAGASCAR

Librairie académique PERRIN et Cie

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

FRANCE ET ANGLETERRE

CENT ANNÉES

DE

RIVALITÉ COLONIALE

L'AFFAIRE DE MADAGASCAR

Digitized by Google

DU MÊME AUTEUR :

France et Angleterre. Cent années de rivalité coloniale. L'Afrique. (*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, Prix Drouyn de Lhuys.*) Un vol. in-8°. . **7 fr. 50**

L'Équilibre africain au XXe siècle. La Conquête de l'Afrique. — Allemagne. — Angleterre. — Congo. — Portugal. Un vol. in-16 avec une carte. . . . . **3 fr. 50**

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

FRANCE ET ANGLETERRE

CENT ANNÉES

DE

RIVALITÉ COLONIALE

PAR

JEAN DARCY

L'AFFAIRE DE MADAGASCAR

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1908

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

JT469
M27D

History - Satire

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

Le présent ouvrage est la suite de celui que l'auteur avait précédemment publié sous le titre de : *France et Angleterre : cent ans de rivalité coloniale. L'Afrique.*

Le premier volume, consacré à l'Afrique, a obtenu un rapide succès et il a été couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, qui lui a décerné, en 1906, le prix Drouyn de Lhuys, destiné, aux termes de la fondation, à récompenser des œuvres consacrées à l'histoire des négociations de la France ou à des questions qui se rapportent directement à la diplomatie.

Dans le rapport présenté à l'Académie, au nom de la section d'histoire, M. F. Rocquain s'exprimait de la façon suivante :

« Dans cet ouvrage, M. Darcy s'est donné pour but de retracer les principaux incidents de cette rivalité au cours du XIXe siècle. Son intention n'a pas été de faire un exposé d'ensemble des relations franco-anglaises durant cette longue période. Il s'est borné, en suivant pas à pas la course de la France à travers les mers et les continents, à exposer les faits qui ont marqué ses conquêtes, et il a montré que chacune d'elles a dû être enlevée de haute lutte et que la France, partout sur son passage, a rencontré l'Angleterre cherchant à lui barrer la route et à réprimer son élan. En écrivant cette histoire, M. Darcy ne s'est pas laissé entraîner, comme on eût pu le craindre, à des récriminations. Assurément il l'a écrite avec une âme toute française, mais ses sentiments ne l'ont pas empêché d'être équitable dans ses jugements et modéré dans sa critique. Il a compris que la nature, en faisant de l'Angleterre une île, lui a imposé des conditions d'existence particulières, qu'elle ne peut vivre sans l'échange, et que de là est né chez elle ce souci incessant de tenir la mer libre, et, par une exagération toute humaine, la passion d'être

571633

Digitized by Google

seule maîtresse de la mer. Tout au plus, lui reproche-t-il un peu trop d'âpreté dans la lutte. Mais, ainsi qu'il le déclare en son introduction, « entre deux rivaux, combattant l'un et l'autre pour la gloire et la grandeur de leur pays, il ne saurait y avoir de haine ».

« Tel est l'esprit qui a inspiré et dirigé son travail. M. Darcy n'a négligé aucune des informations propres à éclairer son sujet. Il a cherché dans les archives de France et d'Angleterre, autant qu'elles lui étaient accessibles, les dépêches secrètes à côté des dépêches officielles, s'est aidé de mémoires, de correspondances privées, a interrogé des témoins, a noté dans les comptes-rendus des Chambres de l'un et l'autre pays les discussions qui s'étaient élevées sur ces diverses questions. L'auteur appartient à cette classe d'historiens qui, sans s'abstenir des considérations générales, s'attachent surtout à faire revivre le passé. Il ne se contente pas de retracer les faits dans leur développement; il met en scène les acteurs. C'est ce qui apparaît notamment dans les quatre premiers chapitres qui concernent la querelle d'Alger et représentent plus d'un grand tiers du volume. De là résulte un récit vivant, dramatique, passionnant même par endroits, sans que néanmoins la vérité historique en soit altérée, et je n'hésite pas à dire que ces chapitres sont, de tous points, remarquables. J'ajoute que l'auteur fait ressortir avec une grande impartialité les mérites de tous ceux, souverains ou ministres, qui, à travers nos révolutions intérieures, de 1827 à 1851, ont entrepris, poursuivi, achevé l'œuvre d'où est sortie une Algérie française. C'est ainsi qu'il a rendu justice à l'un des ministres de la Restauration, M. de Polignac, chez lequel on ne voit d'ordinaire que le fossoyeur inconscient de la monarchie des Bourbons; à Charles X, qui, s'il ignorait tout de la France, connaissait du moins l'Europe; à Louis-Philippe, qui, contre les jalousies du dehors et les préventions du dedans, défendit la jeune France d'Afrique et y envoya successivement tous ses fils.

« Cette justice, M. Darcy la rend également à Jules Ferry, quand, dans le chapitre cinquième, il aborde l'affaire Tunisienne. Je n'entends pas, du reste, donner ici une analyse, même rapide, de cet excellent ouvrage, qui a déjà trouvé, en Angleterre comme en France, de nombreux lecteurs. Il me suffira de dire que les qualités qui distinguent les chapitres sur Alger n'apparaissent pas moins dans les autres, et particulièrement dans les derniers intitulés : La question du Nil, et qui se terminent à Fachoda par l'émouvant épisode de ce que l'auteur appelle « notre abdication ». Après avoir suivi la France en Algérie, en Tunisie, en Égypte, en Abyssinie, dans le Soudan, dans l'Oubango, sur les rives du Congo, du Niger,

Digitized by Google

du Sénégal, du Nil, l'auteur, au moment de clore son livre, se demande avec mélancolie pourquoi notre pays, qui, depuis un siècle, a fait tant de grandes choses en Afrique, qui, sous quatre régimes différents et malgré ses malheurs publics et privés, n'a jamais interrompu sa campagne féconde, pourquoi, dans son dernier effort, il est retombé si lourdement. « Avons-nous, dit-il, subi le sort que la justice lente mais sûre de l'histoire réserve aux ambitions coupables? Est-ce plutôt que notre pays a dégénéré, que la vigueur de la race a faibli... et faut-il souscrire à l'impitoyable et dédaigneuse sentence tombée récemment d'une bouche impériale : « Il n'y a plus de France. » Jamais pareille sentence ne se trouvera sur des lèvres vraiment françaises, car les noms viennent en foule de tous ceux qui, sur la terre d'Afrique, soldats, marins, prêtres ou simples citoyens, ont fait honorer le nom de notre patrie. Et à côté de cette élite de privilégiés à qui les chances de la vie ont permis d'inscrire leurs noms dans l'histoire, combien y a-t-il de héros inconnus, perdus au fond des déserts, de la brousse ou des forêts, dont l'existence entière est consacrée à mettre en pratique ces instructions que Louis XVI donnait jadis à l'infortuné La Pérouse : « Faites partout connaître la France, et surtout faites-la aimer. » Certes non, le vieux peuple de France n'a pas failli à sa tâche, et s'il traverse aujourd'hui une période attristante durant laquelle le doute vient aux âmes faibles et chagrines, il suffit, pour reprendre courage, de jeter les yeux sur la jeune France d'Outre-mer. »

« En reproduisant ces lignes, je ne puis ajouter sans regret que ce sont les dernières que M. Darcy ait, sinon écrites, du moins publiées. Un second volume était préparé où il devait suivre en Asie, en Amérique, en Océanie, cette lutte de deux grands peuples qu'il avait suivie sur le sol d'Afrique. Une mort prématurée l'a frappé au cours de son travail. M. Darcy n'était pas seulement un historien, c'était encore un écrivain faisant concevoir les plus légitimes espérances; et, pourquoi ne le dirais-je pas, la mort, qui l'a arrêté au milieu de ses travaux, l'a arrêté au milieu d'occupations d'autre sorte, toutes de bienfaisance, auxquelles il donnait une part de sa vie. »

Dans la séance publique annuelle du 8 décembre 1906, M. Gebhart, président de l'Académie, disait, en proclamant les noms des lauréats de l'Institut :

« L'ouvrage de M. Darcy retrace les principaux incidents de la concurrence de l'Angleterre sur toutes les voies maritimes où la

Digitized by Google

France, au XIXe siècle, a cherché l'accroissement de sa puissance coloniale. Il est remarquable à la fois par sa richesse d'informations et l'allure dramatique de certains épisodes tels que la querelle d'Alger. Le livre de M. Darcy permettait d'attendre, pour le jeune écrivain, un avenir brillant. Frappé soudain en plein bonheur domestique, d'un mal implacable, il fut, en quelques heures, emporté par la mort, une mort admirablement chrétienne. »

L'œuvre honorée de ces hauts suffrages n'était pas complète. L'auteur s'était proposé de suivre, sur les divers points du globe, l'éternelle rivalité de la France et de l'Angleterre. La plume est tombée de ses mains, au moment où il venait de terminer la première partie de son deuxième volume, consacré à l'île de Madagascar. Là encore, il avait saisi sur le vif l'incessante action de cette politique des Anglais, poursuivant :

Leur bien premièrement et puis le mal d'autrui.

A l'aide de nombreux documents, dont beaucoup sont inédits, grâce à une série de renseignements précieux mis à sa disposition par une libéralité bienveillante, qui montre le cas que faisaient de son talent les juges les plus autorisés, l'auteur a écrit une page d'histoire, dont chaque ligne, pour ainsi dire, est appuyée sur des faits certains, sur des documents authentiques.

Les nombreux lecteurs du premier volume retrouveront, dans celui-ci, les qualités que signalaient à l'Institut MM. Gebhart et Rocquain, ils regretteront, sans doute, qu'une mort aussi cruelle que rapide et prématurée ait laissé inachevée l'œuvre de M. Darcy.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

CENT ANNÉES

DE

RIVALITÉ COLONIALE

L'AFFAIRE DE MADAGASCAR

PREMIÈRE PARTIE

(DE 1814 A 1881)

CHAPITRE PREMIER

I. — Madagascar, les îles Comores et Mascareignes. Leur importance stratégique et économique, cause de la rivalité franco-anglaise à leur égard. Inconséquence et faiblesse de notre action à Madagascar au XIXe siècle. Étrange caractère de la rivalité franco-anglaise à Madagascar.

II. — Premiers établissements des Français à Madagascar. La situation en 1803. Guerres de l'Empire et traité de 1814. Exécution du traité. Sir R. Farquhar et ses prétentions. Farquhar, désavoué par lord Bathurst, soulève les Hovas contre nous. Traités anglo-hovas de 1817 et de 1820. Tentative de la France pour réoccuper ses anciens postes de Madagascar repoussée par Radama I et Hastie (1820-1824). Nouvelle tentative du commandant Gourbeyre, suivie d'un nouvel échec. La chute de Charles X arrête les opérations.

III. — Politique malgache du gouvernement de Juillet et de l'Empire. Prise de possession de Nossi-Bé et de Mayotte. Traités avec les Sakalaves. La reine Ranavalo I. Intervention franco-anglaise de 1845. MM. Laborde et Lambert et le prince Rakoto. Le cabinet français refuse d'agir. Intervention de l'Angleterre. Le Révérend Ellis et les événements de 1857. Le roi Radama II et la charte Lambert. Inaction du gouvernement impérial. La mort de Radama et M. Ellis. Traité franco-hova de 1868.

IV. — Retraite complète de la France de 1868 à 1881. Activité de l'Angleterre durant cette période. Les missionnaires de la London Society. Leur propagande anti-française et leur intime union avec le gouvernement hova. Ce qu'il faut penser de leur œuvre et de l'état moral et social du peuple hova.

Digitized by Google

I

S'il est un point du globe où notre pays ait profondément ancré son influence et ses traditions, c'est à coup sûr ce groupe d'îles qui émerge de l'océan Indien, au large de la côte sud-est d'Afrique. Autour de Madagascar, vaste continent insulaire, plus grand que l'ancienne Gaule, se pressent plusieurs systèmes d'archipels, qui, à distance variable, lui font une ceinture ininterrompue de hautes terres montagneuses, profilant au-dessus des flots des cimes de 3.000 à 3.500 mètres. Grâce aux pluies diluviennes de la saison humide, et aux ardeurs fécondes d'un soleil tropical, beaucoup de ces îles sont d'une incomparable richesse, et comme en même temps leur altitude permet à la race blanche de s'y acclimater facilement, elles ont offert aux colons d'Europe un champ d'expansion de premier ordre. Au XVIIIe siècle, l'Ile de France, aujourd'hui Maurice, était tenue pour l'Eden des mers du sud, et Bernardin de Saint-Pierre, ambitionnant, comme il le dit lui-même, la gloire de devenir le Virgile et le Théocrite des habitants de l'autre hémisphère, ne crut pas pouvoir donner à sa charmante idylle de cadre plus enchanteur que le quartier des Pamplemousses, les mornes abrupts et les savanes de la banlieue de Port-Louis.

Non loin de Maurice est la Réunion, jadis Bourbon puis Bonaparte, véritable île sœur de sa voisine. Plus au Nord l'île Sainte-Marie, puis les Glorieuses, les Aldabra, les Amirantes, les Seychelles. A l'ouest, Nossi-Bé, Mayotte et le groupe des Comores, dont les pentes volcaniques sont couvertes d'une merveilleuse végétation. Au centre de la circonférence, « la grande terre » développe ses 600.000 kil. carrés, sur une longueur de 14 degrés géographiques; vaste pays encore fort mal connu, chaud et malsain sur les côtes, tempéré et facilement habitable dans l'intérieur;

Digitized by Google

très fertile par endroits, ou recouvert de riches forêts, ailleurs désertique et aride mais avec un sous-sol plein de promesses : abondamment pourvu de ports et de havres naturels, très peu peuplé : ici par des tribus quasi sauvages, là par une race plus cultivée et possédant quelques rudiments d'organisation, mais indolente, perdue de vices et impuissante à se développer; au total, non pas un Eldorado, mais une terre encore vierge où les éléments favorables l'emportent sur les mauvais, et qui n'attendait qu'une direction éclairée pour sortir du néant.

Telles qu'elles nous apparaissent, les îles Malgaches, Mascareignes et leurs satellites ont depuis quatre siècles sollicité la curiosité et les entreprises d'aventuriers de toutes les nations. Découvertes à la fin du xve siècle par les Portugais, visitées et, sur certains points, occupées un instant par les Hollandais, elles ne tardèrent pas à devenir, de la part des Français et des Anglais, l'objet d'une rivalité qui vient à peine de s'assoupir.

C'est qu'en effet, en dehors de leurs qualités propres qui en faisaient pour leurs heureux possesseurs une proie avantageuse, ces îles devaient à leur position stratégique une importance capitale. Avant le percement de l'isthme de Suez, elles commandaient souverainement la route de l'Inde, car ni sur l'Atlantique ni sur la mer des Indes les vaisseaux d'Europe ne trouvaient alors de port de relâche. Seul, le Cap, dans une région souvent tourmentée par les tempêtes, offrait un asile précaire au navigateur, mais jusqu'en 1815 cet asile était entre les mains des Hollandais, si bien que les vaisseaux partis de France ou d'Angleterre pour les Indes, n'avaient, au cours d'un voyage de près de six mois, d'autre port de refuge que celui qu'ils pouvaient trouver dans les îles de la côte orientale d'Afrique. De là l'importance considérable prise par cet archipel. L'Ile de France notamment, qui possède une rade excellente et d'une complète sécurité, Port-Louis, ne tarda

Digitized by Google

pas à acquérir une situation exceptionnelle. Nos compatriotes s'y établirent dès le commencement du XVIIIe siècle, et il se créa bientôt dans ces parages un centre de richesses et un groupe de population des plus importants. Les guerres avec la Grande-Bretagne, qui, de 1742 à 1815, se succédèrent presque sans interruption, donnèrent un nouveau relief à ces belles colonies. Sous l'habile direction de M. de La Bourdonnais, Port-Louis devint un établissement naval de premier ordre, la base d'opération de nos flottes dans la mer des Indes, et le rendez-vous général de nos plus hardis corsaires. Pendant de longues années, en dépit de nos revers et de nos désastres, l'Ile de France, véritable clef de l'empire indien, maintint, dans cette partie du monde, la balance presque égale entre la France et l'Angleterre.

Pareille situation ne pouvait durer. Au fur et à mesure que les Anglais s'emparaient, à nos dépens, de la maîtrise de la mer et des marchés d'Extrême-Orient, l'importance de l'Ile de France et des terres voisines croissait à leurs yeux. Cependant par une anomalie singulière, ces îles ne suivirent pas immédiatement le sort de l'Inde et le XVIIIe siècle s'acheva sans qu'elles eussent eu à pâtir de notre décadence maritime et coloniale. Mais ce ne fut là qu'un répit, les guerres de la Révolution et de l'Empire sonnèrent le glas de notre souveraineté dans ces régions. Napoléon, qui avait compris l'importance de la position, y avait cependant envoyé un soldat et un administrateur de premier mérite, le général Decaen. Mais que pouvait un homme avec ses seules ressources, contre l'effort considérable des Anglais résolus à en finir ? Toutes nos îles tombèrent successivement entre leurs mains, et les traités de 1814 ratifièrent les faits accomplis, en reconnaissant à la Grande-Bretagne la possession de l'Ile de France, des Seychelles et de leurs dépendances [1].

1. On peut s'étonner que le traité de 1814 ait rétrocédé à la France

Digitized by Google

La première manche appartenait aux Anglais, mais si leur triomphe était indiscutable, il n'était pas complet, car par suite d'une inconcevable négligence de leur part, le sort de Madagascar n'avait pas été réglé en 1814. Cette négligence était d'autant plus singulière que nos vainqueurs n'avaient pas manqué, au cours de la dernière guerre, de prendre ou de ruiner les rares établissements que nous possédions déjà sur les côtes de la grande île, dans le dessein hautement proclamé « d'expulser définitivement notre pavillon de tout l'océan Indien[1] ». Une chance nous restait donc de rétablir nos affaires dans ces parages. Il nous fallut plus de quatre-vingts ans pour savoir en profiter.

Cette longue histoire n'est guère à notre honneur, et je ne crois pas qu'aucune autre nation ait à son actif, en matière coloniale, une aussi copieuse série de fautes, de maladresses et d'inconséquences. De tous les gouvernements qui se succédèrent chez nous, au siècle dernier, aucun ne sut comprendre ni accomplir franchement sa tâche. La Restauration elle-même, qui cependant eut le mérite de contraindre l'Angleterre au respect des traités, s'arrêta à mi-chemin. Il est vrai qu'en 1829, Charles X paraissait disposé à regagner le temps perdu, mais la révolution de juillet arrêta brusquement l'œuvre commencée. Sous Louis-Philippe, on eut peut-être, par intervalles, quelque velléité d'agir, mais tout se borna à deux ou trois traités d'amitié

l'île de la Réunion. La raison en est sans doute que cette île ne possédait aucun mouillage pour les vaisseaux de haut bord, et que Port-Louis, à l'île de France, et Mahé, aux Seychelles, suffisaient amplement aux besoins des flottes anglaises. Remarquons d'ailleurs que par ce même traité de 1814, l'Angleterre obtenait les anciens établissements hollandais du Cap, sous prétexte que, depuis qu'elle en avait pris possession en 1806, la Hollande était devenue province française, de sorte qu'elle régnait désormais en souveraine, dans toute cette région de l'océan Indien, où nous avions jusqu'alors gardé une primauté indiscutable.

1. Johnston, *Colonization in Africa*, p. 266.

Digitized by Google

passés avec de vagues principicules de la côte occidentale, et on n'en tira aucun parti. Sous l'empire, ce fut mieux encore : un jour vint où, par suite de circonstances imprévues et inespérées, il n'y aurait eu qu'un mot à dire et un geste à faire pour asseoir définitivement l'influence de la France chez les Hovas. On laissa tomber l'occasion sans daigner s'en occuper. Bien plus, on suivit les insinuations de l'Angleterre qui, ayant vu le péril, s'empressa de le détourner. On convint avec elle d'une sorte de condominium à Tananarive, et on reconnut officiellement à la reine des Hovas le titre de reine de Madagascar : deux erreurs capitales qui pesèrent lourdement sur l'avenir. De nos jours enfin, le gouvernement de la République, instruit par l'expérience et décidé à en finir, paya aussi un large tribut à cette fatalité qui, depuis un siècle, s'est acharnée sur notre politique malgache. Une première tentative mal combinée, mal engagée et médiocrement poursuivie, aboutit à un arrangement hybride et, neuf ans plus tard, tout fut à recommencer. Une rude expédition, qui nous coûta près de 10.000 soldats, nous amena enfin à Tananarive, mais cette victoire sembla tout d'abord n'ouvrir qu'une nouvelle ère d'erreurs et de difficultés. En moins de huit mois, on imposa à la reine Ranavalo deux traités différents, et trois ministres successifs appliquèrent, dans l'île, quatre systèmes politiques complètement opposés, au grand dommage des progrès de notre influence et pour l'inextricable confusion de nos négociations avec les puissances étrangères. Fort heureusement, un ministre avisé sut découvrir et envoyer à Tananarive l'homme capable de réparer les fautes de la métropole. Le général Galliéni rétablit partout l'ordre matériel et moral; grâce à lui la question de Madagascar se trouva close et la grande île put s'orienter librement dans la voie du progrès et de la civilisation.

En définitive, rien de plus étrange et de plus illogique que la destinée de Madagascar depuis un siècle : rien de

Digitized by Google

plus déroutant pour l'histoire que cette rivalité continue des deux grandes nations coloniales de l'Europe, qui montent jalousement la garde autour de l'île, s'observent, se contrecarrent, mais s'obstinent également à ne jamais faire le pas décisif.

Entre la politique malgache de la France et celle de l'Angleterre, il y eut cependant une différence. Nos gouvernants ne renoncèrent jamais aux traditions qui, depuis le commencement du XVIIe siècle, rattachaient vaguement Madagascar à la France. Ils ne cachèrent jamais que, si Madagascar devait un jour devenir colonie européenne, elle ne pouvait être que terre française, et en repoussant les empiètements des voisins, ils avaient conscience de défendre une partie du patrimoine futur de la nation. La Grande-Bretagne, au contraire, ne réclama jamais rien pour elle, elle ne songea jamais à s'établir dans la grande île, et cela est si vrai qu'à deux reprises différentes, en 1763 et en 1814, elle dédaigna de profiter du triomphe de ses armes pour trancher la question à son profit. A ses yeux, Madagascar parut toujours une conquête inutile, mais, si elle ne fit jamais rien pour s'y installer, elle s'appliqua sans trêve et de toutes ses forces à nous empêcher d'y entrer, et c'est précisément en cela que l'incident malgache est un chapitre si caractéristique de nos relations avec nos voisins.

Rien de moins compliqué en effet, quant à leur origine et à leur développement, que des questions comme celles du Nil ou du Niger. Français et Anglais jettent en même temps leur dévolu sur un riche bassin fluvial et sur une précieuse voie de pénétration. Ils se hâtent vers le même but, rivalisent d'ardeur et d'habileté, et de leur rencontre inévitable naît le choc prévu de longue date : ce sont là des faits très simples, conséquences normales de la concurrence universelle, mais à Madagascar, le cas est tout différent. L'objet en litige n'est pas un objet de compétition puisque la France

Digitized by Google

est seule à le réclamer. Il semblerait donc qu'aucune difficulté ne puisse surgir, et voici cependant qu'à chacune de nos tentatives, nous trouvons la route barrée par l'Angleterre. Pour que cette histoire ait un sens, il faut bien reconnaître qu'à Madagascar comme à Alger, « tout ce que l'Angleterre ne fait ou ne veut pas faire par elle-même, elle prétend empêcher les autres de le faire, qu'elle regarde chaque succès obtenu par ses voisins comme dirigé contre elle-même, comme un attentat contre ses intérêts » [1].

II

Le premier Français qui eut l'idée de fonder un établissement à Madagascar fut Augustin de Beaulieu qui, en 1620, voulut y créer un port de relâche pour les vaisseaux allant aux Indes. Richelieu reprit cette idée, en 1642, et en confia l'exécution à la compagnie privilégiée des Indes orientales. Des établissements furent, dès cette date, créés à Sainte-Lucie et à Fort-Dauphin, mais l'entreprise échoua. Colbert voulut la recommencer, mais cette seconde tentative ne réussit pas mieux que la première. Le manque de ressources et l'hostilité des indigènes entravèrent à ce point les efforts des colons que le gouverneur lui-même, M. de la Haye, leur proposa d'abandonner la partie et de se réfugier à Bourbon. En 1674, il n'y eut plus un seul Français dans l'île.

Il en fut ainsi pendant 75 ans, non pas que le gouvernement royal eût renoncé aux projets de Richelieu et de Colbert : à chaque occasion au contraire des actes législatifs prenaient soin de proclamer comme un fait accompli la réunion de Madagascar à la couronne [2]. Mieux que ces arrêts du conseil un peu audacieux, et qui ne manquèrent

1. *Dublin Review*, 1868.
2. En ce sens les arrêts du Conseil de 1686-1719-1720-1725.

Digitized by Google

pas plus tard d'exciter la verve des historiens anglais [1], les vaisseaux de la Compagnie des Indes se chargèrent d'interrompre la prescription. Ils relâchaient périodiquement sur les côtes malgaches, entretenaient un commerce assez actif avec les indigènes, et furent, durant près d'un siècle, les gardiens effectifs des traditions françaises à Madagascar.

L'année 1750 rouvrit l'ère des tentatives de colonisation. La Compagnie des Indes, voyant son commerce prospérer avec la grande île, voulut s'y ménager une station navale. Grâce aux bons offices du caporal français Le Bigorne, un curieux type d'aventurier qui, après une existence des plus mouvementées, était devenu le légitime époux de la reine Beti et le chef suprême de toutes les peuplades de la côte orientale, la Compagnie put installer un comptoir sur la terre ferme, et acquérir, en toute propriété, l'île Sainte-Marie, où elle trouva pour ses vaisseaux un excellent havre naturel. Quelques années plus tard, le comte de Mandave entreprit de relever de ses ruines notre ancien établissement de Fort-Dauphin. Il n'y réussit guère, pas plus que le Hongrois Benyowski, qui avait créé le poste de Louisbourg, dans la baie d'Antongil, mais ces tentatives eurent du moins ce résultat de rappeler l'attention sur Madagascar, elles firent connaître le pays et y attirèrent un petit courant d'émigration. Des colons venus des îles Mascareignes s'établirent sur différents points de la côte orientale, et y prospèrent si bien que, en 1795, Lescallier, commissaire de la Convention dans les îles de l'océan Indien, et plus tard Bory Saint-Vincent envoyé par le premier consul, osèrent déclarer que, le jour où il plairait à la mère-patrie, Madagascar serait pour elle une compensation fructueuse pour la perte de Saint-Domingue.

1. Johnston, *Colonization in Africa*, p. 262.

Digitized by Google

Entrant dans ces idées, Napoléon envoya, à l'Ile de France, le général Decaen, en qualité de capitaine général des possessions françaises dans l'océan Indien. Cet homme remarquable, aussi bon soldat qu'habile administrateur, essaya d'organiser les établissements épars que nous possédions sur la grande île. Il les répartit en deux départements, avec Fort-Dauphin et Tamatave comme chefs-lieux, et envoya dans le premier le capitaine Mécusson, dans le second Sylvain Roux, à titre de gouverneurs et d'agents commerciaux. En somme, au moment de la rupture de la paix d'Amiens, en 1804, nous entretenions des établissements permanents, d'abord à l'île Sainte-Marie, et sur la terre ferme, à Tintingue, Foulepointe, Fénerive, Tamatave, Fondarare, Pointe à Larrée, et Fort-Dauphin. Tout marchait à souhait, et l'entreprise du général Decaen s'annonçait sous les auspices les plus favorables.

C'est alors que les Anglais entrèrent en scène.

Dès 1803, un agent de la compagnie anglaise des Indes, M. Inverarity, avait créé un comptoir à Majunga sur la côte occidentale. Cette tentative de concurrence commerciale donna peu de résultats, mais la reprise des hostilités entre la France et la Grande-Bretagne ne tarda pas à ruiner l'œuvre du général Decaen et de ses collaborateurs. Pendant six ans, cet énergique soldat conserva le dépôt confié à sa garde, et secondé par des hommes de la trempe des Duperré, des Bouvet, des Robert Surcouf, infligea des pertes colossales à la marine anglaise, mais le jour vint où nos adversaires sentirent la nécessité d'en finir avec cette épave de la puissance coloniale française, qui se maintenait si fièrement sur la route de l'Inde. En 1809, Rodrigue fut pris, et l'année suivante, un corps expéditionnaire de 4.000 hommes occupa l'île de la Réunion (8 juillet 1810). Quelques mois plus tard, ce fut le tour de l'Ile de France (29 nov. 1810). Aussitôt après, les Anglais voulurent achever leur œuvre, en s'emparant

Digitized by Google

de nos stations commerciales de Madagascar. Déjà une première tentative de débarquement à Tamatave avait été repoussée par Sylvain Roux et ses miliciens (28 fév. 1810), mais, le 19 février 1811, deux bâtiments anglais vinrent s'embosser devant le rivage. Toute résistance devenait inutile. Sylvain Roux capitula, et la chute de Tamatave entraîna celle de tous nos établissements de la côte orientale. C'est ainsi que le plan des Anglais se trouva réalisé, et que le pavillon français fut expulsé de tout l'océan Indien.

Les choses restèrent en l'état jusqu'en 1814. A ce moment, le traité de Paris (30 mai) régla, de la manière suivante, le sort de nos anciennes possessions : « Sa Majesté Britannique stipulant pour elle et ses alliés, s'engage à restituer à Sa Majesté très chrétienne, dans les délais qui seront ci-après fixés (six mois après la ratification), les colonies, pêcheries, comptoirs, et établissements de tout genre, que la France possédait, au 1er janvier 1792, dans les mers et sur les continents de l'Afrique, à l'exception toutefois de *l'Ile de France et de ses dépendances, nommément Rodrigues et les Seychelles*, lesquelles S. M. T. C. cède à S. M. B. en toute propriété et souveraineté. »

Ces stipulations exaspérèrent les nouveaux possesseurs de l'Ile de France et des terres voisines, qui, s'étant emparés de notre domaine par la force des armes, voyaient avec dépit une partie du butin leur échapper. La rétrocession de l'île Bourbon s'effectua cependant sans difficulté, mais il n'en fut pas de même à Madagascar, et le cabinet anglais provoqua, à son sujet, une discussion si extraordinaire qu'on hésite presque à croire à l'authenticité des pièces officielles et des correspondances diplomatiques.

Il y avait alors, à l'Ile de France, un de ces agents remarquables que l'Angleterre, riche en hommes d'action

Digitized by Google

et d'initiative, ne manque jamais d'entretenir dans les postes difficiles. Nous en avons déjà vu plusieurs à l'œuvre, au cours de cette histoire, et nous aurons encore souvent l'occasion d'en rencontrer. Comme M. Saint-John à Alger, sir R. Wood à Tunis, M. Drummond Hay à Tanger, sir John Kirk à Zanzibar, le gouverneur de l'Ile de France, sir Robert Farquhar, loin de se confiner dans le cadre étroit de ses attributions, ne rêvait qu'une chose : c'était de faire, de sa lointaine résidence, un centre nouveau d'expansion pour l'empire britannique, ou tout au moins un poste d'observation pour surveiller les faits et gestes des concurrents éventuels.

Il y a tout lieu de croire que ce fut lui qui suggéra au gouvernement anglais, occupé de soins plus immédiats et plus pressants, le plan qu'il se hâta de mettre à exécution, pour tenter de nous écarter définitivement de la grande île malgache. Ce qui est certain, c'est que, dès que le nouveau commandant de l'île Bourbon, le général Bouvet de Loziers, voulut, en exécution de ses instructions, reprendre possession de nos anciens postes de Madagascar, il se heurta à l'opposition de sir Robert Farquhar, qui lui déclara que l'île de Madagascar tout entière avait été cédée à la Grande-Bretagne par le traité de Paris, sous la désignation générale de dépendances de l'île de France [1].

La prétention était audacieuse. On pourrait soutenir, avec une égale bonne foi, que si l'île de Jersey *avec ses dépendances* venait un jour à être rétrocédée par l'Angleterre à la France, nous serions en droit de revendiquer, à titre de dépendances, la Grande-Bretagne tout entière. Dans un cas comme dans l'autre le raisonnement serait tout aussi exorbitant.

En droit pas plus qu'en fait, la thèse de sir B. Farquhar

1. Lettre du 28 juin 1815.

Digitized by Google

n'était défendable. Elle tendait, en effet, à considérer comme « dépendances de l'Ile de France » tout ce qui jadis ressortissait administrativement à l'ancien capitaine général des possessions françaises dans l'océan Indien, ce qui était absurde. Le traité de Paris avait évidemment visé les dépendances géographiques de l'Ile de France, c'est-à-dire la ceinture d'îlots qui l'entoure (l'île Plate, l'île Ronde, l'île aux Serpents, le coin de Mire, l'île d'Ambre, etc.) et non pas ses dépendances administratives. Cela est si vrai que, les Anglais ayant voulu garder deux groupes d'îles qui, tout en dépendant administrativement de l'Ile de France, ne faisaient pas partie de sa banlieue maritime, avaient pris soin de les indiquer nominativement : Rodrigues et les Seychelles. Comment supposer que le vainqueur de 1814, qui venait de reconnaître la nécessité d'une mention expresse pour ces deux îles de minime importance, eût volontairement négligé de le faire pour un continent de 600.000 kil. carrés? Mais il y a mieux encore : en admettant la théorie anglaise, qui attribuait à la Grande-Bretagne toutes les anciennes dépendances administratives de l'Ile de France, il eût fallu, de toute nécessité, lui abandonner l'île Bourbon, dont la restitution à la France n'avait pas fait l'objet d'une mention spéciale. Or c'était précisément en vertu des termes généraux du traité que cette île nous avait été rétrocédée. Donc si le mot « dépendances de l'Ile de France » ne s'appliquait pas à l'île Bourbon, il ne pouvait davantage s'appliquer à Madagascar environ trois cents fois plus grande et cinq fois plus éloignée.

Le général Bouvet de Loziers avait donc beau jeu à protester : il n'y faillit pas, et aussitôt que le second traité de Paris du 20 novembre 1815 eut ratifié celui de l'année précédente, il annonça son intention de passer outre aux réclamations de son collègue anglais. Sur quoi celui-ci lui communiqua une lettre de lord Bathurst, datée du 2 no-

Digitized by Google

vembre 1815, de laquelle il résultait qu'en s'opposant à toute action française à Madagascar, le gouverneur de Maurice n'avait fait qu'obéir aux instructions impératives de son gouvernement[1].

Il fallut en référer à Paris. Le ministre de la marine, M. du Bouchage, mis au courant de l'incident, se hâta d'intervenir auprès de lord Stuart alors ambassadeur d'Angleterre à Paris, et si l'on en croit son rapport au ministre des affaires étrangères[2], celui-ci mit beaucoup de bonne grâce à l'écouter : il lui déclara même que le droit de la France était incontestable et que notre demande ne pouvait souffrir aucune difficulté; que d'ailleurs il se rappelait avoir entendu dire à lord Castlereagh, lors de la discussion du traité de 1814, que la France n'avait jamais renoncé à la possession de Madagascar, et qu'il n'y avait pas lieu de croire que l'opinion du Foreign-Office eût changé.

Il est probable que le diplomate improvisé qui intervenait ainsi auprès de lord Stuart, prit ses propres désirs pour des réalités, sinon, on en serait réduit à accuser le noble lord de la plus insigne duplicité. Quelques années plus tard en effet, lorsque la question de Madagascar revint sur l'eau, on trouve de lui une lettre, dans laquelle il reprend pour son propre compte la thèse de sir Robert Farquhar, et presse son gouvernement de s'opposer à toute tentative sur la grande île, en s'appuyant sur le traité de 1814[3].

1. Sir R. Farquhar au général Bouvet de Loziers, 25 mai 1816. Cité par Dubois, *Un siècle d'expansion coloniale*.

2. Rapport de M. du Bouchage, ministre de la Marine, au duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères : 30 novembre 1816.

3. ..... « Pour moi j'estime que le traité qui a cédé au gouvernement de S. M. l'île Maurice et ses dépendances, a dépouillé le gouvernement français de tous ses droits à Madagascar, qui fut toujours considérée comme une de ces dépendances en question. » Dépêche de lord Stuart à lord Aberdeen, 23 octobre 1829. *Record office*.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de l'opinion de lord Stuart en 1816, le chef du Foreign-Office finit par comprendre qu'il lui était difficile de couvrir les fantaisies de ses subordonnés, et de laisser protester, avec autant de mauvaise foi, la signature de l'Angleterre. De même qu'il venait de rappeler au respect des traités le trop zélé gouverneur du Sénégal[1], de même il informa sir Robert Farquhar qu'il ne pouvait accepter ses théories en matière d'interprétation des textes et, le 18 octobre 1816, il lui envoya l'ordre formel de remettre aux autorités françaises les postes que nous occupions à Madagascar au 1er janvier 1792[2].

Farquhar était battu, mais il n'était pas homme à l'avouer, et lorsque le gouverneur de Bourbon lui envoya, en août 1816, le commandant Martin de Lacroix, pour traiter avec lui de la rétrocession de nos postes malgaches, il avait eu le temps de changer ses batteries et de trouver un autre terrain de discussion. A la demande de l'officier français, il répondit qu'il ne demandait qu'à exécuter les ordres de son gouvernement, mais qu'il s'en trouvait fort empêché, car nulle part il n'avait pu trouver trace de la présence des Français à Madagascar au 1er janvier 1792. C'était à la France à prouver la réalité de cette occupation, et jusqu'à ce que nous eussions présenté des

1. Voir dans notre précédent volume les incidents relatifs à la reprise de possession du Sénégal. (*Cent années de rivalité coloniale. L'Afrique*, p. 219.)

2. « Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que S. A. R., le Prince Régent, a bien voulu admettre l'interprétation que le gouvernement français a donnée à l'article au traité de paix du 30 mai 1814, qui stipule la rétrocession de certaines colonies que la France possédait au 1er janvier 1792, dans les mers et sur les continents de l'Afrique, et je vous transmets en conséquence les ordres de S. A. R., pour remettre aux autorités françaises de Bourbon les établissements que le gouvernement français possédait sur les côtes de Madagascar, à l'époque susmentionnée. » (Lord Bathurst à sir R. Farquhar : 18 octobre 1816.)

Digitized by Google

documents probants, il n'y avait lieu, de la part de l'Angleterre, à aucune rétrocession[1].

Pour répondre à cette nouvelle chicane, il eût été bien facile au commandant Martin de Lacroix d'en appeler du Farquhar de 1817 au Farquhar de 1815, et de lui représenter la lettre que le gouverneur de Bourbon avait reçue de lui le 2 novembre 1815 : « J'ai reçu du gouvernement de S. M., écrivait-il alors, l'ordre de considérer *l'île de Madagascar comme ayant été cédée* à *la Grande-Bretagne sous la désignation générale de dépendances de l'île de France.* » Comme l'avait déjà fait très justement observer notre ministre de la marine[2], le gouvernement anglais soutenait alors que l'île de Madagascar tout entière était française en 1792 et que le traité de 1814 avait eu pour conséquence d'en transférer la souveraineté de la France à l'Angleterre. Depuis lors, le Foreign-Office avait renoncé à donner une interprétation aussi abusive au traité de 1814 : il était convenu que ce traité n'avait pas touché aux droits de la France sur Madagascar. Ces droits demeuraient donc tels que la Grande-Bretagne avait voulu se les approprier en 1815. En d'autres termes, les prétentions formulées, en 1815, par lord Bathurst et Farquhar se retournaient aujourd'hui contre eux, et elles autorisaient la France à réclamer la totalité de l'île.

M. Martin de Lacroix n'osa pas aller si loin. Il se borna à indiquer les points que nous occupions avant la guerre. C'était ouvrir la porte à toutes sortes de contestations. Farquhar en profita, et pendant que notre envoyé se morfondait à Maurice, compulsant ses dossiers et ergotant sur des textes plus ou moins obscurs, le rusé gouverneur se hâta de prendre les devants. C'était un homme d'action et d'initiative : il allait le prouver avec éclat.

1. Sir R. Farquhar, au commandant Martin de Lacroix, 30 août 1817.
2. Rapport précédemment cité du 30 novembre 1816.

Digitized by Google

Son plan fut très simple. Il comprit que son gouvernement, lié par le traité de 1814, ne songeait plus à nous remplacer à Madagascar; que si lui-même pouvait encore soulever des difficultés de détail et des questions de frontières, le procédé n'avait que la valeur d'un moyen dilatoire et n'empêcherait pas, dans un avenir très prochain, le rétablissement de notre pavillon dans la grande île. Il n'y avait plus qu'un moyen de nous arrêter; c'était de nous susciter, dans l'île même et de la part des indigènes, de tels obstacles que nous fussions obligés de renoncer à nos projets. Mais, pour gagner cette suprême partie, il fallait, avant tout, trouver à Madagascar un homme qui voulût bien y faire le jeu des Anglais. Tout rempli de nouvelles espérances, Farquhar se mit aussitôt en campagne.

Il y avait alors, dans les parages de la côte orientale de l'île, la seule fréquentée par les Européens, deux chefs qui, à en juger par les très vagues notions qu'on avait alors sur la situation politique des peuplades indigènes, semblaient avoir une réelle autorité. L'un d'eux, Jean-René, vivait à Tamatave : c'était une sorte de *sang-mêlé*, qui, de tous temps, avait été en rapports avec nos nationaux, notamment avec Sylvain Roux, et ne passait pas pour hostile à l'influence française. L'autre, Radama, résidait à Tananarive, où il s'intitulait roi des Hovas. Confinés sur les hauts plateaux de l'Emyrne, lui et ses prédécesseurs s'étaient jusque-là peu souciés de ce qui se passait sur les côtes, et protégés par leur rempart de montagnes et de forêts, n'avaient eu que de rares et passagères relations avec les Européens. Farquhar pensa que ce chef, qu'on lui peignait comme hardi et remuant, pourrait servir ses projets. Dès 1816, il lui envoya un de ses agents nommé Chardenais, pour le saluer au nom du Prince-Régent, et lui apporter les présents d'usage. Chardenais réussit au delà de toute espérance. Fort bien

Digitized by Google

vu à Tananarive, il y séjourna quelques mois, et gagna la confiance de Radama, au point que celui-ci lui confia ses deux frères pour les faire élever à Maurice.

Le succès de Chardenais était de bon augure pour Farquhar. Radama avait rendu ce qu'il attendait de lui. Il s'agissait maintenant de mettre la main sur la dynastie hova et de faire jouer à son chef le rôle de roi de Madagascar, on le reconnaîtrait comme tel à grand fracas, on s'empresserait de l'honorer de l'amitié et de la protection de la Grande-Bretagne, il deviendrait alors inviolable pour tous les compétiteurs étrangers. La France, venue trop tard, devrait aller chercher fortune ailleurs, et l'Angleterre serait maîtresse à Madagascar, par l'intermédiaire de son nouveau vassal. Farquhar se mit immédiatement à l'œuvre, il reçut en grande pompe les deux jeunes princes qu'on lui confiait, leur donna comme gouverneur un homme sûr, le sergent Hastie, et envoya auprès de Radama un de ses officiers, M. Le Sage, pour compléter l'œuvre de Chardenais.

Le Sage arriva à Tananarive, en décembre 1816. Il salua Radama du titre de roi de Madagascar, et lui offrit l'appui de l'Angleterre, pour faire respecter sa souveraineté par les tribus environnantes, notamment par celles de Tamatave qui obéissaient à Jean-René, l'ami des Français. Radama écouta volontiers ces flatteuses suggestions et, dès les premiers jours de 1817, il signa avec Lesage un traité secret, aux termes duquel il était reconnu souverain de l'île entière, et recevait de l'argent, des munitions de toute sorte et des instructeurs anglais pour son armée ; en revanche, il s'engageait à réduire à l'obéissance son pseudo-vassal de Tamatave. C'est ainsi que, selon l'expression d'une belle hardiesse d'un écrivain peu suspect, le pasteur Shaw, sir Robert Farquhar céda au roi hova Radama I toutes les possessions de l'Angleterre à Madagascar[1].

1. Shaw, *Madagascar and France*, p. 81.

Digitized by Google

Fidèle à ses engagements, Radama attaqua aussitôt Jean-René. Une armée hova, commandée par le sergent anglais Brady, descendit à Tamatave, pendant qu'une frégate expédiée de l'île Maurice mouillait en rade. Pris entre deux feux, Jean-René capitula (octobre 1817).

Tout aussitôt Farquhar jeta le masque. A la convention secrète de l'année précédente, il substitua un traité officiel en bonne et due forme, que le capitaine Stanfell vint signer à Tamatave, avec les délégués hovas (23 octobre 1817). Amitié et alliance perpétuelle étaient conclues entre l'Angleterre et le roi de Madagascar. Un envoyé anglais, le sergent Hastie, était accrédité à Tananarive ; enfin l'Angleterre promettait de verser annuellement à Radama deux mille livres sterling, dix mille livres de poudre, et cent fusils. Comme contre-partie à la charge des Hovas, figurait la clause de style qui a toujours rendu de si précieux services à la diplomatie anglaise : Radama s'engageait à interdire la traite des esclaves dans ses États.

Farquhar donna aussitôt connaissance de ce traité au gouverneur de Bourbon, ajoutant que Madagascar étant désormais reconnue par l'Angleterre *comme puissance libre et indépendante*, les autorités anglaises n'avaient plus qualité pour traiter de la rétrocession à la France d'une portion de son territoire.

Ainsi notre habile et rusé adversaire avait, pendant trois ans, réussi à nous écarter de Madagascar, en dépit des termes formels du traité de 1814, et des ordres impératifs de son gouvernement. Pour obtenir ce résultat, il avait, par trois fois, modifié son système de défense et ses arguments, mais ceci n'était à ses yeux qu'un détail sans importance. Peut-être n'est-il pas superflu d'ajouter que l'éclosion spontanée du patriotisme hova, et les manifestations nationales du roi Radama, avaient coûté

Digitized by Google

au gouvernement de l'île Maurice la bagatelle de 1.349.000 francs[1].

Lorsque le commandant Martin de Lacroix eut rendu compte à son chef du résultat inattendu de sa mission auprès de sir Robert Farquhar, on finit par comprendre, à Bourbon, qu'on n'obtiendrait jamais rien, si l'on attendait indéfiniment le bon plaisir de nos voisins. Il fallait prendre une décision ou se résigner à voir le traité de 1814 devenir caduc par suite de prescription. L'absence de Farquhar, parti en congé, était une occasion dont il fallait profiter, d'autant que l'officier auquel il avait confié l'intérim, M. Hall, mou et irrésolu, ne semblait pas un adversaire bien redoutable. En conséquence, le gouverneur de Bourbon sollicita et obtint du baron Portal, alors ministre de la marine, de faire réoccuper sans plus de discussions l'île Sainte-Marie et la rade de Tintingue. Le commandant de Mackau, chargé de l'opération, occupa ces deux postes, le 15 octobre 1818. De son côté, Sylvain Roux releva notre pavillon à Tamatave.

Ces nouvelles hâtèrent le retour de Farquhar, qui reparut à Maurice, vers la fin de 1818. Pour balancer les progrès des Français, il amenait avec lui un premier convoi de missionnaires appartenant à la *London Society*, qui devait jouer plus tard un rôle si considérable à Madagascar. Il alla lui-même présenter ses précieux auxiliaires à Radama, et les installer à Tananarive. Radama reçut fort bien celui qui l'avait poussé au trône de Madagascar et, sur ses sollicitations, il consentit, en 1820, à signer un second traité, qui confirmait et complétait celui de 1817. Il autorisa les missionnaires protestants à ouvrir des écoles dans l'Emyrne, leur fournit de gré ou de force leur clientèle d'élèves, et confia à Farquhar vingt jeunes gens, pour les

1. Rapport présenté à la Chambre des Communes, 10 juillet 1828. Cf. également : *L'expédition de Madagascar en 1829*, par M. Gailly de Taurines. (*Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1895.)

Digitized by Google

faire élever en Angleterre. Enfin de nombreux officiers et sous-officiers anglais furent admis comme instructeurs dans l'armée hova.

Cependant, le cabinet français poursuivait son plan. Malgré les clameurs d'une opposition inconsciente, qui chaque jour entravait le pouvoir dans ses louables efforts pour relever notre marine, notre commerce extérieur et nos colonies[1], le baron Portal avait pu arracher aux Chambres quelques crédits, en vue de l'œuvre entreprise à Madagascar. Il ne servait à rien, en effet, de relever un pavillon, si l'on ne prenait pas soin d'assurer la sécurité de nos nationaux et de protéger leurs intérêts et leurs biens. On obtint 420.000 francs en 1820, 93.000 francs en 1821 et 1822. Avec les crédits mis à sa disposition, le gouverneur de Bourbon put faire réoccuper Fort-Dauphin. En même temps, Sylvain Roux, nommé commandant des établissements français à Madagascar, réorganisa les postes de Foulepointe, Tintingue et Fondarare, puis passa dans l'île Sainte-Marie, avec l'intention d'y jeter les bases d'une station navale (30 octobre 1821). L'élan semblait décisif, mais Farquhar, qui veillait attentivement, l'entrava encore une fois.

A peine Sylvain Roux était-il débarqué à Sainte-Marie qu'il vit arriver une frégate anglaise (23 novembre 1821). Son commandant, le capitaine Moresby, le somma de la part du gouverneur de Maurice de lui dire au nom de qui et en vertu de quels ordres il prétendait occuper l'île. Sylvain Roux répliqua qu'il agissait au nom du roi de

1. « Ne pouvez-vous être libres, indépendants, prospères, sans avoir une marine nombreuse? Combien les dépenses surabondantes que nous faisons pour la marine, afin de protéger notre commerce extérieur, ne seraient-elles pas plus utilement employées pour améliorer notre agriculture, rendre plus actif notre commerce intérieur et développer notre industrie? » (Discours du général Sébastiani à la Chambre des députés, 1er avril 1822.)

Digitized by Google

France et qu'il n'avait pas de compte à rendre aux autorités anglaises. Sur quoi le capitaine Moresby, voyant que l'intimidation n'avait aucune prise sur notre représentant, appareilla sans tarder, et s'en fut porter ces fâcheuses nouvelles à son chef. Pour nous arrêter il n'y avait plus qu'un seul moyen : la force. Farquhar n'hésita pas à l'employer.

Sur son ordre, le sergent Hastie, qui résidait à Tananarive, en qualité de consul d'Angleterre, endoctrina Radama et lui persuada que le moment était venu d'utiliser les troupes que les traités de 1817 et de 1820 et les larges subventions fournies par la Grande-Bretagne lui avaient permis d'organiser. Radama se laissa facilement convaincre, et un petit corps d'armée hova, solidement encadré par des soldats et des officiers anglais, apparut bientôt sur la côte orientale [1]. Foulepointe, Tamatave, Tintingue et Fondarare furent successivement enlevés, sans que les quelques hommes qui gardaient ces places pussent opposer une résistance sérieuse (1823). Seul, Sylvain Roux réussit à tenir dans Sainte-Marie (1824). L'année suivante, Fort-Dauphin tomba à son tour, et M. de Grasse-Briançon, qui l'occupait avec cinq hommes, fut saisi par surprise, jeté sur un bateau et renvoyé à Bourbon (14 mars 1825).

Ces événements finirent par émouvoir l'opinion en France, où il parut excessif que Radama employât contre nous des troupes commandées par Hastie, qui, officiellement ou non, n'en exerçait pas moins à Tananarive les fonctions de consul anglais, instruites et dirigées par des officiers et sous-officiers anglais, armées de fusils anglais, approvisionnées de poudre anglaise, payées grâce aux subventions anglaises et vêtues d'uniformes anglais. Plusieurs fois déjà, le marquis de Clermont-Tonnerre, qui avait succédé au baron

1. « Radama fut puissamment aidé dans ses conquêtes par un groupe nombreux d'officiers et de sous-officiers anglais, parmi lesquels M. Hastie se distingue particulièrement. » Johnston, *op. cit.*, p. 268.

Digitized by Google

Portal dans l'administration de la marine, avait insisté au conseil pour qu'on fît à Londres les réclamations nécessaires. Mais M. de Chateaubriand, alors ministre des affaires étrangères, tout en transmettant pour la forme les plaintes de son collègue à son ambassadeur, les laissait volontiers tomber dans l'oubli : « Il était persuadé, disait-il, de la complète inutilité d'une semblable démarche, car il était trop facile aux Anglais de protester de leurs bonnes intentions et de rejeter toute la faute sur les indigènes. » Il concluait en ces termes : « Si nous voulons agir à Madagascar, il faut nous servir des mêmes armes que les Anglais, c'est-à-dire y envoyer des hommes et de l'argent : mais il ne sert à rien de récriminer [1]. » Et en fait, la réponse que M. Canning transmit, le 19 avril 1824, au prince de Polignac, notre ambassadeur à Londres, ne laissait au cabinet français aucun espoir de voir s'aplanir les difficultés dont nous nous plaignions : « Il ne paraît pas, disait le chef du Foreign-Office, qu'aucun obstacle ait été mis par les autorités anglaises de l'île Maurice à la reprise de possession par la France de ses anciens établissements. Les entraves que les autorités françaises ont éprouvées paraissent leur avoir été opposées par quelques-unes des tribus guerrières et indépendantes de l'île. Quant aux présents faits à des habitants du pays, que l'on dit être habillés et armés à l'anglaise, et aux munitions que l'on prétend avoir été fournies par le brick *le Wizard*, le gouvernement de S. M. ne peut ajouter qu'une chose : c'est que ces articles ont été fournis aux Malgaches par suite d'un commerce libre et légal, qui a toujours été d'usage et de droit entre nations indépendantes [2]. »

1. En ce sens, voir la lettre fort spirituelle de M. de Chateaubriand à M. de Clermont-Tonnerre, en date du 12 mars 1824, citée par M. Gailly des Taurines, *op. cit.*

2. Mémorandum du 19 avril 1824 remis par M. Canning au prince de Polignac, cité par M. Gailly des Taurnis, *op. cit.*

Digitized by Google

Une discussion entamée sous de pareils auspices ne pouvait aboutir. Aussi le cabinet français n'insista pas, et conformément à l'avis de M. de Chateaubriand, il se mit en devoir de passer des paroles aux actes. Le moment était favorable pour agir : nous n'avions plus à compter avec sir Robert Farquhar, qui, pourvu en récompense de ses services d'un poste avantageux à Londres, avait quitté Maurice. D'autre part, le sergent Hastie, notre implacable ennemi, l'âme de la résistance à Madagascar, n'était plus. Il était mort, le 18 octobre 1826, à Tananarive, où, bien que simple agent consulaire anglais, il avait acquis la situation et l'autorité d'un véritable maire du palais [1]. Radama à son tour n'allait pas tarder à le suivre dans la tombe. Toutes

1. Un livre bleu fut consacré par le gouvernement anglais à la mort et aux obsèques de cet homme remarquable, un des plus curieux types d'aventuriers de l'histoire de Madagascar. Nous en extrayons la lettre par laquelle Radama informait le gouverneur de Maurice de la mort de son agent. Elle donne un singulier aperçu des relations étroites qui existaient alors entre les autorités anglaises et le roi Hova.

« Tananarive, 23 octobre 1826.

« *Au Lieutenant général sir G. L. Cole, gouverneur de Maurice.*

« MONSIEUR,

« J'ai l'honneur de m'acquitter d'un douloureux et lamentable devoir, en informant Votre Excellence, que l'illustre et dévoué M. James Hastie qui, depuis plusieurs années, représentait votre gouvernement à ma Cour, est décédé, le 18 courant, après une longue maladie. Par ses sages conseils et sa promptitude à secourir les pauvres et les faibles, il avait mérité, non seulement mon amitié qui n'a fait que croître pour lui, chaque jour, mais aussi l'amour de mon peuple qui pleure en lui un ami et un père... Toutefois, malgré la mort de M. Hastie, moi Radama qui déjà ai supprimé la traite des esclaves, conformément au traité que j'ai passé avec S. M. B., je suis toujours en vie, et suis résolu à observer strictement, par tous les moyens en mon pouvoir, les stipulations de ce traité, si V.E. continue à me faire verser annuellement ce qui est prévu dans ledit traité. J'envoie à V. E. le compte de ce que j'ai reçu cette année. » (Correspondence between His Majesty's government and the sovereign chief of Madagascar, 1er mai 1828).

Digitized by Google

ces disparitions soudaines nous laissaient le champ libre : on en profita sans tarder. Le premier soin du gouvernement fut d'envoyer, à Bourbon, un gouverneur énergique, le comte de Cheffontaines, en remplacement de M. de Freycinet, qu'on rendait, non sans raison, en grande partie responsable du mauvais état de nos affaires : enfin, au mois de mai 1828, le baron Hyde de Neuville, ministre de la marine, obtint du Roi les derniers ordres nécessaires. Il manda aussitôt à l'amiral Roussin, qui commandait notre division navale sur les côtes de Brésil, d'envoyer une petite escadre à Bourbon : le capitaine de vaisseau Gourbeyre en reçut le commandement. Arrivé à Bourbon, au début de juin 1829, il en repartit quinze jours plus tard, avec trois bâtiments et 230 hommes. C'est en cet équipage que la France partait en guerre contre la reine Ranavalo I, veuve et successeur de Radama I.

Malgré la modicité des moyens employés, notre expédition ne pouvait agréer aux Anglais, qui se mirent aussitôt en devoir de l'entraver. A peine les navires du commandant Gourbeyre avaient-ils quitté l'île Bourbon, que le gouverneur de Maurice, M. Colville, écrivit au comte de Cheffontaines une lettre de protestation. De son côté, lord Stuart se plaignit au prince de Polignac devenu premier ministre. Chose assez piquante, qui montre combien cette attitude était artificielle, et combien les Anglais étaient embarrassés pour légitimer leur opposition, les thèses soutenues par les deux agents du cabinet britannique étaient diamétralement contradictoires. Tandis que lord Stuart, se référant à la première interprétation du traité de 1814, déclarait que l'île de Madagascar était passée sous la domination de l'Angleterre, en sa qualité de dépendance de l'île Maurice [1], M. Colville se conformait aux instructions postérieures de lord Bathurst et nous

1. Lord Stuart à lord Aberdeen, 23 octobre 1829. *Record office.*

Digitized by Google

concédait certains points strictement délimités que nous occupions au 1er janvier 1792 [1]. Si maintenant, de ces deux opinions difficilement conciliables, on rapproche celle de Farquhar notifiant en 1817 au gouverneur de Bourbon « que Madagascar était une puissance indépendante, unie au roi d'Angleterre par des traités d'alliance et d'amitié, et sur le territoire de laquelle aucune nation n'avait de droits de propriété hors ceux que cette puissance serait disposée à admettre [2] »; il faut bien conclure que le cabinet anglais et ses représentants ne se préoccupaient nullement d'une doctrine politique ou d'un intérêt supérieur à faire prévaloir; que leur seul objectif était de nous écarter de Madagascar; que, pour atteindre ce but, tous les moyens leur étaient bons, et que notamment ils saisissaient, avec une égale avidité, tous les prétextes que leur suggéraient les événements ou l'imagination féconde de quelque sous-ordre trop zélé. Aussi le prince de Polignac était-il pleinement dans son droit, en se refusant à poursuivre, au sujet de Madagascar, une négociation qui, chaque jour, changeait de base, et qui, se heurtant à des systèmes diamétralement opposés, selon qu'on discutait à Paris, à Londres ou à Maurice, ne pouvait aboutir qu'à un inextricable imbroglio. Voilà pourquoi les instructions du duc de Laval, ambassadeur à Londres, lui prescrivirent formellement de décliner toute controverse à ce sujet : « Si le ministre anglais, y lit-on, cédant à l'impulsion d'agents qui n'ont pas su se dégager encore des voies d'une politique ombrageuse et hostile à l'égard de la France, voulait comme eux s'ingérer dans les suites d'une entreprise où l'Angleterre n'a aucun droit d'intervenir, vous combattrez avec fermeté toutes prétentions de cette nature et vous ne dissimulerez

1. M. Colville au gouverneur de l'île Bourbon, 28 août 1829. *Record office.*

2. Sir Robert Farquhar au gouverneur de l'île Bourbon, décembre 1817. *Record office.*

Digitized by Google

pas qu'elles seront invariablement repoussées par le gouvernement du Roi[1]. »

Le cabinet anglais en fut donc pour ses frais, et le commandant Gourbeyre, dédaignant de vaines récriminations, parvint sans encombre à Tamatave. Après quelques pourparlers et une infructueuse tentative de conciliation, la ville fut bombardée et occupée par une compagnie de débarquement (11 octobre). Huit jours plus tard, nos marins furent moins heureux devant Foulepointe où leurs effectifs réduits ne purent venir à bout de la vigoureuse résistance des Hovas, mais le 3 novembre, ils prirent leur revanche à Pointe à Larrée. Là s'arrêta la campagne : les pertes avaient été sérieuses, les survivants cruellement éprouvés par la fièvre, et le commandant Gourbeyre, après avoir laissé une garnison à Tintingue, prit le parti de rentrer à Bourbon (28 novembre).

Les résultats étaient assez médiocres et la suite des événements allait les réduire encore. Lorsqu'en effet le commandant reparut trois mois après à Tintingue, un lamentable spectacle l'y attendait. La fièvre s'était abattue sur la malheureuse garnison, et sur deux cents hommes, à peine en restait-il vingt valides. M. Gourbeyre, profondément découragé, demanda son rappel. Vainement l'actif et intelligent gouverneur de Bourbon lui remontra-t-il que rien n'était compromis. Déjà 800 hommes de renfort étaient arrivés à Bourbon, et n'attendaient plus que l'ordre de départ. L'ordre ne fut pas donné. Le commandant revint en France, et l'officier auquel il avait remis ses pouvoirs n'osa, faute de nouvelles instructions, poursuivre les opérations. L'occasion était manquée, et ne devait plus reparaître avant cinquante ans.

C'est qu'en effet la chute du roi Charles X et du prince

1. Le prince de Polignac au duc de Laval (2 mars 1830). Archives des *Affaires étrangères*.

Digitized by Google

de Polignac allait marquer un temps d'arrêt dans notre renaissance maritime et coloniale. Les hommes qui s'étaient groupés autour de Louis-Philippe avaient, sur les questions extérieures, des idées fort différentes de celles qui avaient guidé les hommes d'état de la Restauration, et ils ne pensaient pas que la grandeur et la prospérité du pays fussent liées à son expansion au dehors. S'ils n'osèrent pas évacuer l'Algérie, ce n'est pas que l'envie leur en ait manqué, mais ils reculèrent devant la résistance du Roi plus clairvoyant qu'eux, et la crainte de blesser trop vivement l'amour-propre national. Quant à Madagascar, elle était trop peu connue, et son histoire était trop courte pour trouver des défenseurs. Son sort fut réglé sans discussion par le général Sébastiani, que la révolution avait porté au ministère de la marine. Il supprima tous les crédits votés pour l'expédition, contremanda le départ des troupes, et rappela celles qui étaient déjà parties. « Un armement extraordinaire existait à Madagascar, expliqua-t-il à la Chambre, en vue d'un établissement impolitique et impossible; nous nous sommes hâtés, en arrivant au ministère, de donner tous les ordres, de prendre toutes les mesures propres à faire cesser l'effusion du sang, et à arrêter le cours de nos sacrifices[1]. » Plus explicite encore, devant le conseil d'amirauté, le ministre justifia sa décision par des paroles qu'on aimerait mieux ne pas voir figurer dans un procès-verbal officiel : « Au point de vue politique, dit-il, l'expédition pourrait donner lieu à quelques difficultés, en ce sens qu'elle a eu pour but de donner aux établissements français de Madagascar plus de consistance et d'étendue qu'ils n'en avaient eu jusque-là, et de changer par conséquent la situation relative de la France et de l'Angleterre[2].

1. Discours du général Sébastiani à la Chambre des députés, 15 nov. 1830.

2. Conseil d'amirauté : procès-verbal des séances, 6 octobre 1830.

Digitized by Google

Une aussi excessive prudence paraît surprenante, de la part du vigoureux soldat qu'était le général Sébastiani, surtout lorsqu'on vient à la rapprocher de la témérité non moins grande dont il fit preuve les années suivantes dans les affaires européennes. Aussi faut-il y voir non pas une marque de pusillanimité, mais bien une application fort intempestive d'un principe cher aux hommes de cette génération politique : « Nous ne possédons, avait dit quelque temps auparavant le général alors simple député de l'opposition, nous ne possédons aujourd'hui de colonies que sous le bon plaisir de l'Angleterre, et j'ajouterai, au grand détriment de notre prospérité agricole, commerciale et industrielle[1]. » Devenu ministre par le hasard d'une révolution, il se hâta de passer des paroles aux actes, et voilà pourquoi un demi-siècle fut perdu à Madagascar, pour la cause du progrès et de la civilisation.

III

Rien n'est plus terne que l'histoire de l'action française à Madagascar, pendant le demi-siècle qui suivit la chute de la Restauration. Rien de plus déconcertant pour l'historien que cette longue défaillance de notre politique, qui non seulement anéantit les résultats obtenus, mais alla même jusqu'à compromettre l'avenir par d'injustifiables imprudences. C'est miracle que personne ne nous ait devancés dans la place, et qu'après cinquante ans écoulés, nous ayons pu renouer utilement les fils épars et relâchés de nos vieilles traditions : singulière faveur que la fortune ne devait pas à notre longue indifférence.

Ce ne sont pas cependant les raisons d'agir qui manquèrent au gouvernement de juillet et au second empire.

1. Discours du général Sébastiani à la Chambre des députés (24 juillet 1828).

Digitized by Google

Les insolences et les cruautés des Hovas leur auraient depuis longtemps attiré un châtiment mérité; l'habileté de deux hommes énergiques et avisés, MM. Laborde et Lambert, aurait peut-être fini par nous entraîner à leur suite, si nous n'avions toujours vu l'Angleterre monter jalousement la garde autour de l'île. Ni Louis-Philippe, ni Napoléon III ne voulurent, en forçant le blocus, encourir le déplaisir et l'hostilité de nos voisins, ajouter un motif de dissentiment à tous ceux qui déjà nous divisaient, surtout alors qu'ils prétendaient faire, de l'alliance anglaise, la base de leur politique européenne.

De cette contradiction perpétuelle entre notre politique européenne et nos intérêts coloniaux et maritimes, naquit tout le mal. Elle nous eût coûté l'Algérie, si de ce côté la Restauration n'avait pas brusqué les événements et suffisamment avancé les choses pour qu'il nous devînt impossible de reculer, mais elle nous paralysa en maint endroit du globe, notamment à Madagascar.

Nous n'aurons garde de raconter, par le menu, cette pénible histoire, qui se traîne languissamment pendant tant d'années, mais il est nécessaire d'en retracer sommairement les principaux faits, tant pour permettre de suivre l'enchaînement des événements que pour faire ressortir la continuité de la politique anglaise dans la grande île.

L'échec de l'expédition Gourbeyre et le rappel de nos troupes n'avaient pas tardé à provoquer une réaction à Tananarive. La reine Ranavalo I, sanguinaire et violente de sa nature, devint l'instrument du vieux parti hova, hostile à toutes les idées modernes. Des représailles abominables furent exercées contre le parti adverse, et les peuplades Betsimisarakas, qui nous avaient fait bon accueil sur le rivage oriental, furent anéanties. Cette barbare exécution ayant laissé la France indifférente, Ranavalo osa davantage. La mission catholique, que le préfet apostolique de la Réunion avait conduite à Tana-

Digitized by Google

narive en 1832, fut chassée et son intrépide chef paya de sa vie sa charité et son dévouement. Le même sort ne tarda pas à atteindre les missions protestantes, et par un juste retour des choses d'ici-bas, les Anglais qui avaient provoqué contre nous l'élévation de la puissance hova, ne furent pas plus que nous à l'abri de ses coups. En 1835, il n'y eut plus un seul Européen à Tananarive; un très petit nombre avait pu rester à Tamatave, sous l'ombrageuse surveillance du gouverneur hova.

Pendant six ans, le pavillon français disparut complètement de la grande île; puis, en 1840, notre gouvernement parut avoir quelque velléité de sortir de sa torpeur. Les événements qui agitaient alors l'Europe avaient excité en France une sorte d'impatience contre la lourde tutelle de l'Angleterre, et ce sentiment, qui s'était manifesté avec une imprudente vivacité dans les affaires d'Orient, eut une répercussion sensible dans les autres parties du monde. Sur la côte occidentale d'Afrique, les commandants Bouet Willaumez et Baudin débarquèrent pour la première fois au Congo, en Guinée et aux bouches du Niger (1840-1844); au Maroc, nous osâmes, en dépit de l'Angleterre, réduire le sultan à l'impuissance; en Océanie, l'amiral Du Petit-Thouars parut à Tahiti. Enfin, à Madagascar, l'amiral de Hell chercha à reprendre pied, non plus sur la côte est, où la présence des Hovas aurait provoqué des hostilités bruyantes, mais sur le rivage occidental, qui avait toujours échappé à l'action du gouvernement de Tananarive. De 1840 à 1844, une série de traités passés avec les chefs sakalaves nous assurèrent la possession des îles de Nossi-Bé et de Mayotte et du litoral compris entre la baie de Passavanda et le cap Saint-Vincent. Il fut même question, à Paris, d'entamer une campagne plus sérieuse qui, tout en vengeant nos malheureux compatriotes persécutés par la reine Ranavalo, aurait assuré définitivement notre situation dans l'île.

Digitized by Google

Le projet était en voie d'aboutir, lorsqu'une saute de vent se produisit et tout fut abandonné [1].

Nos marins, et ceux mêmes d'Angleterre, furent moins endurants que le cabinet français, et un incident inattendu vint les pousser à bout et les déterminer à agir, sans attendre les instructions d'Europe. En 1845, la reine Ranavalo s'avisa d'édicter une loi, qui assimilait tous les étrangers à ses propres sujets, et notamment les soumettait à la corvée, à l'esclavage et à la barbare épreuve du poison, fondement de la procédure civile et criminelle, à Madagascar. Contre ceux qui refuseraient d'accepter cette intolérable situation, la loi édictait l'expulsion et la confiscation des biens. De la menace, on passa aussitôt à l'exécution, si bien que tous les Européens restés à Tamatave durent évacuer le pays, et abandonner leur fortune à la rapacité des Hovas. L'amiral Romain Desfossés, qui commandait notre division navale, ne voulut pas supporter pareille provocation. D'accord avec le capitaine de vaisseau Kelly, commandant le navire anglais *Conway*, il se présenta, le 15 juin 1845, devant Tamatave, et après un ultimatum demeuré sans résultat, il bombarda la ville. Puis Français et Anglais mirent à terre leurs compagnies de débarquement, et assaillirent les retranchements hovas. L'assaut échoua : nos trois cents hommes furent décimés et se replièrent, en laissant une vingtaine des leurs entre les mains de l'ennemi. Ce malheureux incident, loin de servir notre cause, eut les plus fâcheux résultats. Non seulement

1. « Vers cette époque, il était question de faire une expédition à Madagascar. Le général Duvivier était désigné pour la commander. Il m'envoya un officier d'ordonnance me demander si je voulais en faire partie, et Marbot me faisait savoir qu'on serait très heureux, au ministère de la guerre, de me désigner pour cette expédition. Il m'eût été difficile de refuser... et cependant cela ne me souriait guère. Heureusement l'expédition n'eut pas lieu. » (*Souvenirs du maréchal Canrobert,* recueillis par G. Bapst, I, 392.)

Digitized by Google

l'orgueil de Ranavalo s'enfla outre mesure, et ses cruautés ne connurent plus de bornes, mais les Anglais surent tirer parti de leur échec pour rentrer en grâce à nos dépens. Ils se hâtèrent de désavouer le commandant Kelly, qui, dirent-ils, avait agi sans ordres, payèrent à la reine une indemnité de 75.000 francs et s'appliquèrent à rejeter sur nous tout l'odieux de l'agression. Aux procédés barbares du gouvernement hova, ils répondirent par des avances pleines de mansuétude, et abandonnant froidement la cause de leurs nationaux spoliés et maltraités, ils s'appliquèrent à éviter une rupture officielle, qui eût compromis les chances de l'avenir. Le résultat qu'ils cherchaient ne tarda pas à se produire. Tandis que les Français restaient tenus à l'écart, les Anglais réussirent à s'infiltrer à nouveau dans la place, et quelques années plus tard, en 1853, il suffit d'un cadeau de 50.000 francs glissé par le gouverneur de Maurice dans la main du favori en titre, le prince Rainijahorany, pour faire rapporter, en ce qui concernait ses nationaux, les mesures vexatoires de la vieille Reine.

La grande île semblait devoir échapper définitivement à l'influence française, au profit de l'Angleterre, lorsque MM. Laborde et Lambert entrèrent en scène. Peut-être est-ce à ces deux hommes que nous devons d'être aujourd'hui à Tananarive, non pas que leur habileté de manœuvre ait eu des résultats directs et un succès immédiat, mais par leur persévérance inlassable autant qu'ingénieuse, ils réussirent à empêcher l'oubli de se faire autour de Madagascar; ils maintinrent la question ouverte, forcèrent l'attention distraite de la métropole, et en attendant des jours meilleurs, surent interrompre la prescription qui menaçait de s'établir à notre détriment.

Si l'on doutait encore des services que ces deux hommes rendirent à la cause française, il suffirait, pour s'en convaincre, de relire les sarcasmes, les calomnies et les atta-

Digitized by Google

ques de tout genre dont ils furent abreuvés par nos rivaux. On ne leur épargna aucune accusation si outrageante fût-elle. Assurément, MM. Laborde et Lambert, isolés dans un pays barbare, menacés chaque jour dans leurs biens et dans leur existence, réduits à leurs seules forces pour tenir tête à un peuple passé maître dans l'art de la duplicité et de la fourberie, oublièrent-ils parfois de régler leur conduite d'après les principes du code civil et les usages diplomatiques de la vieille Europe. Les conditions exceptionnelles de leur vie aventureuse les obligeait à une liberté d'allures qu'on a toujours tolérée dans les pays neufs. Mais de là à en faire des marchands d'esclaves, des voleurs et des assassins, il y a loin. C'est cependant le portrait qu'ont tracé d'eux la plupart des auteurs anglais qui ont écrit sur Madagascar, les Pasfield, les Shaw, les Ellis, et bien d'autres. Nous n'avons pas ici à les laver des imputations odieuses accumulées sur leurs têtes : le temps en a fait justice. Mais il n'est pas inutile d'exposer les origines de cette inimitié, car s'il était établi que la cause française faillit triompher à Madagascar, vingt-cinq ans avant l'heure, grâce à nos deux compatriotes, la rancune de nos voisins d'outre-Manche s'expliquerait d'elle-même.

M. Laborde, né en 1805 à Auch, était parti, vers 1830, pour chercher fortune dans les îles Mascareignes. La traversée fut heureuse, mais au moment d'arriver au port, le navire qui le portait fut jeté à la côte, dans les parages de Fort-Dauphin. Échappé au naufrage avec quelques-uns de ses compagnons, M. Laborde tomba entre les mains des indigènes, fut réduit en esclavage, et conduit à Tananarive, pour y être mis en vente. C'est sous ces tristes auspices que cet homme commença la plus aventureuse et le plus extraordinaire des carrières.

On était alors en 1831, Ranavalo I régnait sur les Hovas. Elle avait déjà rompu toutes relations avec les

Digitized by Google

Européens, et préludé aux violences et aux persécutions qui ensanglantèrent son long règne. La situation de M. Laborde était donc fort peu enviable. Comment s'y prit-il, non seulement pour échapper au sort qui le menaçait, mais encore pour devenir le personnage le plus en vue de l'Emyrne? Peut-être serait-il indiscret d'approfondir le mystère, car la Reine était veuve et ardente, et l'esclave jeune et bien tourné. Mieux vaut s'en tenir à la version officielle. On assure donc que M. Laborde, ayant fait connaître sa profession d'armurier, et déclaré qu'il était capable de fabriquer des armes de toute sorte, se vit aussitôt traité avec considération par la Reine, que sa rupture avec la France et l'Angleterre privait des importations européennes. Il entra à son service, et installa ses ateliers dans les environs de la capitale. Les produits de son industrie enchantèrent la Reine et son entourage; sa faveur s'accrut encore, lorsque à sa manufacture d'armes il adjoignit des fabriques de sucre, de rhum et de faïences, si bien que, malgré la politique barbare de Ranavalo, l'expulsion de tous les blancs, et les persécutions contre les chrétiens, il put rester en Emyrne, sans être inquiété. Même, il sut peu à peu s'imposer comme l'homme indispensable, et certains prétendent qu'il remplit, auprès de la souveraine, les fonctions de grand-maître des cérémonies et de professeur de belles manières[1].

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1855 un renfort inattendu parvint à M. Laborde, en la personne d'un négociant français, nommé Lambert. M. Lambert, breton d'origine, s'était fixé à Maurice, où il avait organisé un petit commerce de cabotage avec Madagascar. Il avait eu l'occasion de rendre au gouvernement hova un service important, en ravitaillant la garnison de Majunga bloquée par les tribus sakalaves. M. Laborde profita de la circons-

1. Désiré Laverdant, *Colonisation de Madagascar.*

Digitized by Google

tance pour s'adjoindre un second ; il obtint, pour M. Lambert, l'autorisation de monter à Tananarive et le fit entrer dans ses affaires.

C'est à ce moment que l'association Laborde-Lambert, jusqu'alors confinée dans son rôle industriel, accrut ses visées et entreprit d'utiliser, au profit de son pays d'origine, la situation avantageuse qu'elle s'était créée en Emyrne. Le moment paraissait favorable pour tenter quelque chose. L'héritier présomptif de Ranavalo était parvenu à l'âge d'homme et montrait des dispositions très différentes de celles de sa redoutable mère. Les Anglais ont voulu en faire une sorte de dégénéré abruti par l'alcool et la débauche, mais rien n'est venu confirmer cette appréciation peu flatteuse. C'était évidemment un caractère faible, l'avenir l'a montré, subissant docilement toutes les influences extérieures, étranger à tout fanatisme, et très sensible au luxe et aux facilités de la vie européenne. Il répugnait aux luttes et aux violences et était tout prêt à accepter n'importe quelle combinaison qui lui assurerait une vie facile, abondante et exempte de soucis : en un mot, il paraissait né pour présider à l'établissement d'un protectorat sur son pays.

MM. Laborde et Lambert voulurent profiter de ces circonstances : ils s'efforcèrent de canaliser les bonnes intentions du prince héritier, au mieux des intérêts de leur pays. Déjà ils l'avaient fait entrer en relations avec l'amiral Cécile, qui commandait notre division navale, et avec M. Hubert Delisle, gouverneur de la Réunion, qui tous deux avaient eu soin de lui prodiguer les marques de sympathie et de déférence. En 1855, ils osèrent aller plus loin, et prévoyant la disparition prochaine de la vieille Reine usée et affaiblie tant par l'âge que par une existence plutôt agitée, ils voulurent obtenir des engagements formels de la part du prince Rakoto. Celui-ci, habilement circonvenu, promit à M. Lambert de lui concéder, dès son

Digitized by Google

avènement au trône, le monopole des exploitations minières, et lui donna pleins pouvoirs pour préparer la constitution d'une vaste Société, qui, sous les auspices et la direction du gouvernement français, procéderait à la mise en valeur de l'île. M. Lambert, muni de la charte de concession et de lettres de créance du prince Rakoto qui le présentait comme son porte-paroles autorisé, s'embarqua aussitôt pour la France et vint soumettre l'affaire au gouvernement de Napoléon III.

Le plan n'était pas mauvais, mais l'exécution en était prématurée. Outre qu'il était dangereux de nouer une intrigue à Madagascar avec Rakoto, ce qui devait, le fait étant connu, mettre le fils en hostilité avec la mère, M. Lambert, à peine débarqué en France, s'aperçut très vite qu'il n'avait rien à espérer du gouvernement impérial. Non seulement personne ne se souciait de Madagascar, mais alors même que l'idée d'une intervention eût rencontré quelque faveur, les nécessités de la politique générale auraient tout arrêté. C'était l'époque, en effet, où l'on revenait de Crimée, après une rude guerre de près de trois ans. Un congrès des puissances était réuni à Paris; les plus graves questions européennes agitaient tous les esprits, et le cabinet des Tuileries, persuadé que le concours de la Grande-Bretagne lui était aussi nécessaire en diplomatie que sur les champs de bataille, s'efforçait, par mille prévenances, de maintenir l'entente cordiale dans toute sa pureté. Aussi reçut-on assez fraîchement le pauvre M. Lambert, qui perdit son temps et ses peines à vouloir intéresser les bureaux ministériels aux histoires de Rakoto et de Ranavalo. On lui répondit ingénument qu'à Madagascar comme en Crimée, on ne marcherait qu'avec l'Angleterre, et on l'exhorta à passer le détroit pour voir ce que nos voisins pensaient de la combinaison. M. Lambert obéit à ces suggestions et partit pour Londres.

Digitized by Google

Le dénouement de l'incident est un des symptômes les plus caractéristiques de la manière dont Français et Anglais comprennent les choses coloniales. Pour la France c'est un hors-d'œuvre, un passe-temps intéressant qu'il fait bon avoir en réserve, lorsque la politique chôme et que l'Europe est tranquille. A Londres, au contraire, c'est le premier et constant souci de tous les gouvernements. On y a toujours présente à l'esprit cette vérité élémentaire que, pour notre plus grand dommage, nous oublions trop souvent, à savoir que l'Europe représente à peine la treizième partie de la terre habitable, et que parmi les 1.500 millions d'êtres humains qui s'agitent sous le ciel, nous autres, Européens, ne comptons pas pour un cinquième.

Voilà pourquoi lord Clarendon, qui dirigeait alors le Foreign-Office, se garda de suivre l'exemple de son collègue français : il écouta fort complaisamment les rapports imprudents de M. Lambert, et loin de penser qu'un ministre des affaires étrangères dérogeait, en s'occupant de Madagascar pendant que les principautés danubiennes accaparaient le devant de la scène, il s'employa activement à profiter de la confidence que nous avions dédaignée.

Il comprit sans peine que le triomphe de MM. Laborde et Lambert entraînerait, par la force des choses, l'établissement de la France à Madagascar. Or, si les Anglais n'avaient pas intérêt à nous supplanter dans les bonnes grâces de Rakoto (car pas plus en 1855 qu'en 1815 ou en 1894, ils ne se soucièrent de la conquête de l'île), il leur importait essentiellement que Madagascar ne devînt pas colonie française. Aussi le cabinet britannique se hâta-t-il d'envoyer à Madagascar un homme de confiance, avec mission de battre en brèche l'association Laborde-Lambert, et de démolir l'édifice qu'elle avait si laborieusement construit.

Lord Clarendon fit choix du Révérend W. Ellis, de la *London Society*, homme précieux, à la fois missionnaire,

Digitized by Google

commerçant et agent secret de premier ordre. Il arriva à Tananarive, vers la fin de 1856. Six mois plus tard (juillet 1857), MM. Laborde et Lambert étaient expulsés, le prince Rakoto emprisonné, et une persécution sanglante décimait à nouveau les chrétiens et tous les indigènes suspects de complaisance envers les étrangers.

Loin de nous assurément la pensée d'accuser M. Ellis d'avoir provoqué de sang-froid les atrocités qui marquèrent la fin du règne de Ranavalo. Lui-même et ses coreligionnaires ne furent pas épargnés dans la bagarre, et il est difficile d'admettre qu'il se soit bénévolement exposé à de tels dangers. Mais sa responsabilité n'en demeure pas moins lourde, comme aussi celle du gouvernement dont il était le mandataire. Ellis, en effet, durant son séjour à Tananarive, fit, un des premiers, l'application très habile d'un procédé particulièrement cher à l'Angleterre, qui consiste à plonger un pays dans la barbarie plutôt que de laisser un concurrent bénéficier de sa régénération sociale et économique. Nous avons vu jadis les Anglais attirer les mahdistes en Équatoria, pour y ruiner l'influence allemande : plus tard, ils ouvrirent le Bornou à Rabah, pour mieux nous en fermer l'entrée[1] ; il en fut de même à Madagascar. Plutôt que de voir le triumvirat Rakoto-Lambert-Laborde prendre la direction des affaires, Ellis n'hésita pas à le dénoncer à la Reine, et à soulever contre lui toutes les haines du vieux parti hova. La célèbre voyageuse allemande, Mme Ida Pfeffer, qui se trouvait alors à Tananarive, nous a laissé un récit ému de cette tragédie et son témoignage, dont aucun intérêt personnel ne peut faire suspecter la véracité, vaut mieux que les déclamations des Ellis et des Shaw[2].

1. Sur les incidents de l'Équatoria et du Bornou, consulter notre précédent volume, p. 270 et 362.

2. Voir la relation de son voyage : *Madagascar*, publié en Allemagne et traduit dans *le Tour du monde* de 1860.

Digitized by Google

Ellis ne réussit que trop bien dans ses perfides machinations. Il est vrai que lui aussi subit les conséquences de la réaction qu'il avait déchaînée : il dut quitter l'île, à la suite de MM. Laborde et Lambert, mais peu lui importait du moment qu'il ne laissait derrière lui que des ruines.

La tragédie de 1857 fut comme le testament de Ranavalo I. Cette femme extraordinaire, à qui malgré ses crimes et ses cruautés on ne peut refuser de véritables qualités de gouvernement, mourut le 16 août 1861, et sa disparition modifia, une fois encore, la situation, à notre avantage. Le premier soin de Rakoto devenu le roi Radama II, fut de rappeler MM. Laborde et Lambert, et de donner force de loi à la convention secrète élaborée quelques années auparavant. Il nomma M. Lambert son représentant en Europe, et agréa M. Laborde comme consul de France. En même temps, il délivra une charte autorisant la création d'une *Compagnie de Madagascar*, « dont le but était l'exploitation des mines, des forêts et des terrains situés sur les côtes et dans l'intérieur, et introduisit, dans la législation malgache, une série de mesures, qui tendaient à faire de l'île un état civilisé, mais qui indisposèrent les grands et le peuple hova lui-même[1] ».

Le nouveau règne s'annonçait favorablement pour nous. Malheureusement, le gouvernement impérial, sur les représentations de l'Angleterre, eut la faiblesse de laisser tomber tous nos avantages. Au lieu de profiter de la

1. Dubois et Terrier, *op. cit.*, p. 349. — Par les soins de M. Lambert, représentant de Radama en Europe, et sur la demande de M. Desbassayns de Richemont, sénateur, et Frémy, gouverneur du Crédit foncier, une Compagnie fut immédiatement constituée à Paris, pour profiter des avantages concédés par la charte. Elle fut autorisée par décret impérial du 2 mai 1863. Aux termes de l'article 18 du décret, le directeur de la Compagnie devait être nommé par l'Empereur, ce qui garantissait le maintien de notre influence dans l'île.

Digitized by Google

bonne volonté de Radama, pour établir notre protectorat dans l'île, il le reconnut pour roi de Madagascar, *sous réserve des droits de la France*, et le 12 septembre 1862, il signa avec lui un traité d'amitié et de commerce. Ce fut une faute grave, dont les conséquences se firent lourdement sentir. En refusant à Radama notre appui moral et matériel, nous laissions ce prince plein de bonne volonté, mais faible et inconsistant, à la merci de toutes les intrigues qui se tramaient contre lui, c'est-à-dire contre nous-mêmes, parmi ses sujets et ses voisins. En outre il était maladroit de le reconnaître « comme roi de Madagascar », puisque nous prétendions toujours à la souveraineté de la côte nord-ouest de l'île, en vertu de nos anciens traités avec les chefs sakalaves. La mention « sous réserve des droits de la France » ne signifiait pas grand'chose, et ne servait qu'à entretenir l'équivoque.

Les conséquences de cette double faute ne se firent pas attendre. Radama, livré à lui-même, fut incapable de mener à bien les réformes politiques et économiques dont M. Laborde lui avait suggéré le plan. Aux premières résistances qu'il rencontra, il perdit la tête; une insurrection éclata, et le malheureux roi fut assassiné dans son palais.

Faut-il voir, dans ce drame, une simple révolte du vieux parti hova contre les innovations d'un gouvernement trop moderne? C'est possible, mais il n'est pas défendu de penser que cette révolte « spontanée » trouva un puissant appui auprès des agents anglais et des prédicants qui inondaient le pays. La chute de Radama servait trop bien leurs intérêts pour qu'ils n'y aient pas contribué, au moins par leurs excitations, leur acquiescement tacite et leur complicité morale. Ellis, en effet, était rentré à Tananarive derrière M. Laborde et ne cessait de s'élever avec véhémence contre les tendances françaises de Radama. Si l'on pouvait connaître *sa correspondance* avec le gou-

Digitized by Google

vernement anglais, nul doute qu'on y découvrirait la preuve de ses intrigues, car les rares fragments qu'on en a publiés laissent clairement voir la ligne de conduite qu'il avait adoptée : « Madagascar a le choix entre deux destinées, répétait-il à tout venant, ou bien devenir forte et prospère, ce qui lui permettra de maintenir l'indépendance de la nation, ou bien accepter la suprématie d'une grande puissance. Si vous acceptez la protection de la France, elle fera de Madagascar une simple colonie française comme l'Algérie ou Tahiti, et vous aurez à travailler sous ses ordres et pour son seul profit. Dans l'autre hypothèse, quelles que soient les difficultés qui vous menacent, elles ne sont pas insurmontables. Très peu d'années vous suffiront pour atteindre le but, *si vous avez de vrais amis pour vous diriger*[1].

Ce langage n'est que trop clair, et ouvre des horizons limpides sur la politique des meneurs de la propagande anti-française. Aussi s'étonnera-t-on peu du silence prudent qu'ils gardèrent sur les événements de 1861. A ce point de vue, le panégyrique, que le fameux pasteur Shaw a consacré à sa propre mémoire, est tout particulièrement suggestif[2]. Tandis qu'il s'étend avec complaisance, pendant plus de vingt pages, sur la *grande trahison* de M. Laborde en 1857, et sur *l'odieux complot* qui devait amener aux affaires le prince Rakoto avec les partisans de l'influence française, il glisse en deux lignes sur le drame de 1861 qui, en supprimant violemment un prince inoffensif et faible, assura le triomphe des intérêts anglais. « Il serait trop long, se borne à dire le Révérend Shaw, de raconter ici cette révolution dont la conséquence fut la mort de Radama II, ainsi que la dénonciation du traité français et de la concession

1. Lettre du Rev. Ellis à lord Clarendon, ministre des affaires étrangères, citée par Shaw : *The true story of the french dispute in Madagascar*, p. 20.
2. Shaw, *op. cit.*, p. 32.

Digitized by Google

Lambert[1]. » Libre à chacun de trouver un motif avouable à cette réserve un peu compromettante.

Cette fois-ci la partie était bien perdue. Peut-être aurions-nous pu nous replier sans bruit et attendre patiemment que le vent ait tourné, mais on n'eut même pas cette prudence. C'est en effet chez nous une infirmité singulière que de vouloir toujours consacrer juridiquement, par acte authentique, chaque incident de notre politique étrangère ou coloniale, qu'il s'agisse d'un succès ou d'un revers.

Tandis que l'Angleterre ne craint jamais de laisser en suspens les questions délicates, évite les engagements, et se ménage ainsi des occasions faciles de reprendre, au moment opportun, une discussion interrompue, la France, ayant horreur des situations mal définies, collectionne avec amour

1. Rainilaiarivony, qui fut l'agent officiel et le bénéficiaire direct du coup de force dirigé contre Radama, ne cacha jamais qu'il avait agi à l'instigation des missionnaires de la London Society. Un très curieux journal, demeuré inédit, dans lequel M. Vassé, intendant de la maison de Rainilaiarivony durant son internement en Algérie, rapporte dans les plus minutieux détails tous les faits et les gestes et les moindres paroles de l'exilé, et qui, malgré un incroyable fatras d'enfantillage, a un véritable intérêt documentaire, nous fournit à ce sujet un témoignage peu discutable. « On m'a souvent reproché la mort de Radama II, dit un jour Rainilaiarivony à son gardien... Si cette mort fut décidée et mise à exécution, ce fut sur les conseils du méthodiste Ellis, et surtout sur les menaces à nous faites, à mon frère et à moi, qu'il nous ferait remplacer par des hommes plus dévoués à l'Angleterre. Ni la cupidité ni l'amour des grandeurs ne furent pour rien dans l'accomplissement de cet acte politique. Nous ne vîmes que l'intérêt de la patrie, ainsi que nous le démontraient les missionnaires dans leurs prêches où soufflait contre la France une haine implacable. »

Sans doute, cette déclaration tardive de notre vieil adversaire ne peut être acceptée que sous bénéfice d'inventaire. Mais, outre qu'elle ne paraît pas invraisemblable, on se demande l'intérêt qu'aurait pu avoir l'ex-dictateur, parvenu aux derniers jours de sa vie, à travestir la vérité, au sujet d'un événement survenu trente-trois ans auparavant, et que personne, son interlocuteur moins que tout autre, ne songeait à lui reprocher.

Digitized by Google

les traités et les protocoles. Le gouvernement impérial resta fidèle à ces habitudes de notre diplomatie. La charte Lambert ayant été annulée après la mort de Radama, le cabinet des Tuileries exigea, en échange, une compensation de 1.200.000 francs, et permit ainsi aux Hovas de donner l'apparence légale d'un rachat à une vulgaire spoliation. De même, après que la reine Rasoherina, docile instrument des missionnaires protestants, eut dénoncé tous les traités passés avec la France, nous nous évertuâmes à renouer avec Tananarive des relations officielles. Le comte de Louvières, notre premier envoyé, mourut à la peine (1867), mais son successeur, M. Garnier, obtint de la reine Ranavalo II le traité du 8 août 1868, qui en lui confirmant le titre de Reine de Madagascar, sans même réserver les droits de la France [1], préparait pour l'avenir une série de difficultés sérieuses, et consacrait un nouveau recul de notre politique. C'était de notre part une véritable abdication : elle dura près de quinze années.

IV

Ces quinze années ne furent pas perdues pour l'Angleterre; on s'en rendit compte en 1882, lorsque le gouvernement de M. Jules Ferry entreprit de relever nos affaires à Madagascar. Aussi avant d'aborder la phase décisive de cette histoire, est-il essentiel de montrer quelles avaient été, dans la grande île, les conséquences de notre retraite volontaire et des manœuvres de nos concurrents.

Lorsque l'Angleterre cherche à mettre la main sur une terre vacante, ou lorsque, même sans idée de conquête

1. Cette omission est d'autant plus inexplicable qu'en 1859, le gouvernement impérial avait paru vouloir poursuivre sur la côte orientale la politique de Louis-Philippe, et avait passé de nouvelles conventions avec divers chefs sakalaves.

Digitized by Google

personnelle, elle veut seulement empêcher un tiers de s'y établir, il est un procédé où elle excelle : c'est de lancer en avant des éclaireurs de bonne volonté qui reconnaissent le terrain et font les logements pendant que les personnages officiels restent dans l'ombre. Si l'affaire se présente mal, ou échoue, ceux-ci n'ont garde de bouger, car ils n'ont pas été découverts, et il leur est toujours facile de désavouer quelque collaborateur trop zélé. Mais, si l'on entrevoit le succès, aussitôt le gouvernement entre en scène et récolte, au profit de l'empire, les bénéfices préparés par l'avant-garde.

Dans l'histoire de la Grande-Bretagne, les opérations de ce genre ne se comptent plus.

Au Niger, le rôle de l'avant-garde échut à la Royal Niger Company : on sait avec quelle maestria elle remplit son office : lorsque après vingt ans l'affaire fut à point, le cabinet britannique intervint, et purement et simplement s'empara de sa succession. Il en fut de même dans l'Afrique du Sud, où la Chartered et M. Cecil Rhodes ouvrirent la voie à M. Chamberlain. D'autres fois, les commerçants et les gens d'affaires cèdent le pas aux missionnaires et aux prédicants. C'est ce qui advint dans l'Ouganda, où les pasteurs protestants, chargés de battre en brèche l'œuvre des Pères Blancs, se glissèrent dans la place et, au moment opportun, appelèrent à leur aide les soldats du capitaine Lugard. Jadis à Tahiti, le pasteur Pritchard avait tenté la même partie, et ce ne fut pas sa faute s'il ne la gagna pas.

Madagascar, à son tour, va nous offrir un exemple des plus suggestifs de cette politique. Pendant soixante ans, cette île, si médiocre qu'en fût le terrain pour l'expansion du christianisme, fut inondée de prédicants anglais, qui se firent les dociles exécuteurs des volontés du cabinet de Londres, et les champions de la cause anti-française.

Trois missions protestantes opéraient côte à côte à Ma-

Digitized by Google

dagascar : *the London Missionary Society, the Church Missionary Society, the Society for the propagation of the Gospel.* La doyenne de ces Sociétés, comme aussi la plus riche et la plus nombreuse, était *the London Missionary Society*. Elle avait été introduite dans l'île, dès 1818, par les soins de Farquhar, qui avait vu tout de suite le bénéfice qu'en pouvait retirer la cause anglaise [1], et depuis lors, malgré tous les obstacles, elle avait réussi à s'implanter dans le pays.

Sa politique n'avait jamais varié : dès le premier jour, elle avait mis en pratique l'idée de Farquhar et s'était empressée de reconnaître le chef des Hovas comme le roi de toute l'île. Puis, exploitant avec un art consommé tous les incidents de l'histoire intérieure et extérieure de l'Emyrne, elle avait vu rapidement croître son influence et son crédit. Sous Ranavalo I, les temps avaient été durs pour elle, mais elle n'avait pas tenu rigueur à la vieille Reine, puisque les Français avaient été plus maltraités encore qu'elle-même. D'ailleurs, elle n'avait pas tardé à rentrer en grâce, et le Révérend Ellis, le plus zélé et le plus habile de ses adeptes, avait acquis à Tananarive une situation des plus en vue. Sous Radama II, Ellis eut fort à faire pour venir à bout de l'influence française : on a vu comment il y avait réussi. La mort de Radama II et la réaction qui suivit, assurèrent son triomphe. Dès lors la *London Society* crut avoir partie gagnée. Elle ne s'appliqua plus qu'à conserver sa situation prédominante et à vivre le plus grassement possible, dans un pays où l'existence était large et facile. La conversion de la reine Ranavalo II et celle de son mari, notre futur adversaire Rainilaiarivony, qui en 1869 reçurent le baptême des mains de ses représentants, parurent devoir lui faciliter encore

1. Sur les débuts de la *London Society* à Madagascar, voir Johnston, *op. cit.*, p.

Digitized by Google

les choses. Les pasteurs se répandirent dans tous les villages et, sous le couvert de la hiérarchie religieuse, ils cherchèrent à réunir entre leurs mains tous les fils de l'administration du pays.

Cette organisation singulière finit par émouvoir l'Église officielle d'Angleterre. Peut-être conçut-elle des doutes sur l'orthodoxie de la religion très libre, dont les prédicants s'étaient constitués les ministres, et Rainilaiarivony le pontife suprême; peut-être aussi trouva-t-elle que la *London Society* s'émancipait d'une façon exagérée et qu'elle perdait chaque jour quelque chose de son caractère de confrérie religieuse, pour prendre les allures d'une simple association politique. Toujours est-il qu'en novembre 1870, l'archevêque de Canterbury, primat d'Angleterre, fit une démarche auprès de lord Granville, alors ministre des affaires étrangères, pour lui exposer la nécessité de placer les missionnaires de Madagascar sous la juridiction directe d'un évêque anglican [1]. La *London Society* fit une vive opposition à ce projet. Elle obtint gain de cause et lord Granville répondit à l'archevêque qu'il lui semblait dangereux d'entrer dans cette voie, « car on risquerait de provoquer un schisme dans l'Église anglicane de Madagascar [2] ».

L'archevêque ne se tint pas pour battu et revint à la charge, l'année suivante. Dans une lettre du 15 novembre 1872, il proposa à l'agrément de lord Granville un candidat nouveau pour les fonctions épiscopales, et sachant bien les causes de son échec de l'année précédente, il ajouta cette phrase significative : « J'espère que la *London Society* ne contestera pas à un évêque de l'Église

1. Correspondence respecting the proposed appointment of a bishop in Madagascar : *State Papers,* 1870 et 1872. L'archevêque de Canterbury à lord Granville, 7 novembre 1870.

2. Correspondence, etc. Lord Granville à l'archevêque de Canterbury, 11 janvier 1871.

Digitized by Google

d'Angleterre son droit de juridiction même sur sa propre mission [1]. »

Les deux autres sociétés de missionnaires, qui avaient été réduites à l'impuissance par le développement intensif de la *London Society,* appuyèrent vivement cette mesure [2], mais la *London Society* se défendit avec tant de vigueur qu'elle repoussa ce nouvel assaut [3]. Lord Granville répondit à l'archevêque pour confirmer son refus primitif, et les prédicants furent laissés libres de continuer leur œuvre en toute indépendance.

Si nous avons signalé ce singulier incident, ce n'est certes pas pour nous immiscer dans les querelles de ménage des sectes protestantes et leurs jalousies confessionnelles, mais il nous a paru intéressant de voir le cabinet anglais prendre en main la cause de la *London Society*, non pas seulement contre l'étranger, ce qui eût été tout naturel, mais aussi contre des compétiteurs nationaux. Ne faut-il pas en conclure qu'en agissant ainsi, il avait conscience de défendre les intérêts de ses représentants, c'est-à-dire les siens propres? Est-il besoin désormais d'une autre preuve, pour caractériser le rôle joué à Madagascar par les prédicants de la *London Society?* Déjà lord Clarendon n'avait pas hésité, en 1856, à donner à l'un d'eux son investiture, lorsqu'il s'était agi de détruire l'œuvre de MM. Laborde et Lambert, et la correspondance que ce simple missionnaire entretenait directement avec le *Foreign-Office,* suffit pour lever tous les doutes relatifs à sa véritable qualité.

1. Correspondence, etc. L'archevêque de Canterbury à lord Granville, 14 novembre 1872.

2. Correspondence, etc. Lettre de M. Lee secrétaire de l'archevêque au Foreign-Office, 25 novembre 1872.

3. Correspondence, etc. Voir trois lettres adressées à lord Granville par le Rev. J. Mullens, secrétaire de la *London Society* en décembre 1872, mars et avril 1873.

Digitized by Google

En les couvrant de sa protection, et en les défendant contre l'intrusion de l'Église anglicane, lord Granville témoignait aussi clairement que son prédécesseur, que les prédicants étaient bien moins des missionnaires que des agents politiques et qu'entre le gouvernement anglais et ses agents il n'y avait place pour aucun intermédiaire.

Il faut avouer d'ailleurs que le gouvernement anglais n'aurait pu recruter de plus précieux auxiliaires, car leur intérêt personnel était la meilleure garantie de leur concours.

Sans doute, il ne pouvait compter sur ce concours pour asseoir sur l'île la domination britannique, car la prospérité de la *London Society* en Emyrne étant étroitement liée au maintien du *statu quo* politique, son intérêt lui commandait de s'opposer à l'influence anglaise, aussi bien qu'à celle de toute autre puissance. Mais l'Angleterre, on l'a vu, ne se souciait nullement de s'emparer de Madagascar; son seul but était de nous en tenir écartés. Aussi ne pouvait-elle manquer de s'entendre avec les prédicants, et c'est là le secret de l'intime union qui exista toujours entre le cabinet de Londres et les représentants de la *London Society*.

Tel fut à Madagascar le rôle de ces singuliers missionnaires. Ils en étaient venus à se constituer les champions, non pas de la religion et de la civilisation, non pas même de leur propre patrie, mais bien de la puissance hova elle-même, à laquelle ils avaient lié leur sort. Certes, on ne pourrait que les approuver, s'ils avaient consacré leurs efforts ainsi que les ressources considérables qu'une publicité savante faisait affluer dans leurs caisses, à la régénération politique et sociale de leurs hôtes. Mais, en dépit des panégyriques de leurs historiens, il est difficile d'avoir une haute idée de leur apostolat. Les Shaw, les Ellis, les

1. Shaw, *op. cit.*, préface.

Digitized by Google

Pasfield, les Johnston, ont prétendu que, sous leur direction, les Hovas en étaient venus à provoquer l'admiration universelle. « Ils se sont montrés, dit l'un d'eux, patriotes déterminés, politiques avisés, bons soldats, chrétiens fervents [1]. » Cette description enthousiaste étonnera tous ceux qui, ayant vécu en Emyrne à partir de 1883, ont été à même d'apprécier l'épouvantable corruption qui minait ce malheureux peuple. « L'Emyrne est en pleine décadence, écrivait, en 1887, notre premier résident général, M. Le Myre de Vilers [1]. La civilisation factice des Malgaches s'écroulera comme leurs édifices de boue en laissant à peine un relief sur le sol. » Et ailleurs : « Je ne crois pas les indigènes susceptibles de progrès : ils manquent de personnalité et n'ont ni art ni littérature. Leur unique don naturel est l'imitation, et ils y excellent, en prenant chez leur modèle le côté le plus futile..... Les Hovas ne sauraient rien fonder de durable n'ayant ni morale, ni religion, ni patriotisme. Le pillage et l'exploitation du vaincu, qui leur procurent des esclaves et des moyens d'existence, sont leur seul principe politique. Aussi n'ont-ils ni administration, ni finances. Tout le monde est soldat, vit de la guerre et de la domination..... A beaucoup de points de vue, les habitants de l'Emyrne peuvent être comparés aux forbans de l'ancienne régence, sauf qu'ils exercent leur criminelle industrie sur terre, au lieu d'écumer les mers... Pas plus que les Maures, les Hovas ne travaillent : ils passent leurs journées, accroupis sur leurs terrasses, à regarder l'horizon de montagnes qui se modifie à chaque heure du jour... La démoralisation est absolue ; la débauche et l'inceste règnent dans les familles, et s'étalent sans pudeur. Un proverbe national dit que sur trois Malgaches qui causent ensemble, il y a au moins un espion du gouvernement. La

1. Correspondance de M. Le Myre de Vilers, Résident général à Madagascar, avec le département : 1886-1889, *passim* et notamment dépêche du 10 novembre 1887. (*Documents inédits.*)

Digitized by Google

délation est commandée par la loi, et celui qui ne dénonce pas un rebelle, fût-ce son père, subit les fers à perpétuité. Tout homme est espion : toute femme prostituée [1]. »

A ce tableau enchanteur, joignez les bienfaits d'une législation ingénieuse, qui en concentrant entre les mains de la Reine, non seulement la propriété du sol, mais encore celle de tous les produits de la terre et de l'industrie, rendait tout travail impossible, et aurait achevé d'enlever au Malgache toute idée d'améliorer son sort, si jamais il avait été capable d'avoir pareille idée. Le droit de corvée ou de réquisition, base du droit civil en Emyrne, donnait en effet à la Reine le droit de s'approprier les biens et les fruits du travail de tous ses sujets. Tout artisan qui réussissait dans sa partie, était ainsi menacé, chaque jour, de se voir enrôlé au service de la Reine, tout propriétaire risquait de voir son bien confisqué, aussi l'industrie et le commerce étaient-ils nuls. De même en dehors des tombeaux, jamais en Emyrne un édifice n'était achevé, le détenteur craignant d'exciter les convoitises des grands officiers qui, sous prétexte du service de la Reine, s'empareraient de sa maison [1].

Telle était la situation morale, sociale et matérielle du peuple au milieu duquel florissaient les Indépendants de la *London Society*. Sans doute, ce n'est pas eux qui en sont responsables, mais leur grave tort fut de s'être accommodés de cet état de choses, d'en avoir bénéficié et d'avoir tout fait pour le perpétuer. Pendant des années, leurs rapports mensongers ont trompé l'Europe sur la valeur de ce peuple dégénéré, qu'ils représentaient toujours comme une victime intéressante de la perfidie française. Jusqu'au dernier moment, uniquement préoccupés de conserver les avantages de leur situation, ils firent

1. Le Myre de Vilers, *op. cit.* : Rapport au département sur l'organisation politique et sociale de l'Emyrne.

Digitized by Google

tout pour maintenir la grande île dans l'isolement et exploitèrent sans scrupule les vices et les misères de ses habitants. Ceux qui les ont suivis de près n'ont pas de paroles assez dures pour stigmatiser leur triste besogne, et même parmi leurs compatriotes il ne manqua pas, en dépit de la politique, d'hommes ayant assez d'indépendance de caractère et de clairvoyance pour démêler la vérité. Déjà l'on a vu que l'Église officielle d'Angleterre avait renié ces fâcheux collaborateurs. L'amiral anglais Gore Jones, qui eut l'occasion de les voir à l'œuvre, lors d'une mission d'apparat à Madagascar, en 1881[1], ne déguise pas, dans son rapport, la déplorable impression qu'il en reçut : « La grande faute de ces missionnaires, dit-il, est de se laisser dominer par le souci de leurs intérêts privés, ceux de leurs femmes et de leurs enfants. C'est ainsi, par exemple, qu'ils s'établissent toujours là où ils peuvent avoir le plus de confort, si bien que l'ensemble de l'île est totalement abandonné, tandis que la capitale est saturée de missionnaires. Ils ne se préoccupent d'ailleurs en rien de leur véritable tâche, et ne songent qu'à se mêler des affaires de l'État. Ils se lancent dans la mêlée lors des troubles sanglants qui accompagnent les changements de règne, et beaucoup de chrétiens y perdent la vie, moins pour leur foi que pour telle ou telle cause politique. »

Quant à nos résidents, dont la tâche la plus ardue fut toujours de déjouer les intrigues des prédicants et de lutter contre leur hostilité, leur témoignage n'est pas moins probant. « J'ai souvent entendu vanter les talents politiques de la *London Society*, écrivait le premier d'entre eux, et celui de tous qui connut le mieux le pays et ses

1. Rapport du contre-amiral W. Gore Jones, commandant en chef de la division navale des Indes orientales, sur sa visite à la Reine de Madagascar, juillet 1881, *State papers*.

Digitized by Google

habitants, M. Le Myre de Vilers[1]; ce que j'ai vu ne me permet pas de partager cette opinion. Bien que les pasteurs de cette secte soient fort nombreux, et que leur établissement définitif remonte à vingt-cinq ans, ils n'ont pas produit un livre de valeur sur Madagascar. Les trente millions qu'ils ont dépensés ne leur ont pas procuré d'avantages sérieux... Pour acquérir l'autorité spirituelle, Rainilaiarivony embrassa un christianisme de son invention, dont il se consacra grand prêtre. Les membres de la *London Society* se prêtèrent à cette comédie. Je dois faire remarquer qu'ils ne sont pas des méthodistes, bien qu'en France nous leur donnions ce titre, et qu'ils ne sauraient l'être. Les méthodistes ont des règlements intérieurs, une morale, des traditions, et il n'y a que des indépendants, des soi-disant libéraux, qui puissent consentir aux concessions de conscience indispensables à Madagascar, quand on veut être de la religion du premier ministre... Je serais tenté de croire que les Révérends de la *London Society* sont de pauvres diables, à la recherche de moyens d'existence, qui ont embrassé la prédication par métier et sont disposés à accepter tous les compromis, afin de conserver du pain à leurs familles. Au lieu d'être, comme les déclassés de chez nous, des fonctionnaires mécontents, se plaignant continuellement du gouvernement qui les paie, ils ont la respectabilité britannique, semblent prendre leur état au sérieux et exploitent habilement la générosité des vieilles dévotes de Londres qui ne se doutent guère de l'emploi de leur argent... Ils se sont fait les associés et les complices des Hovas. L'évangélisation n'est pour eux qu'un métier, leur but unique étant de rentrer dans la métropole après fortune faite. Sachant qu'ils ne pourraient réussir sans l'appui du pre-

1. Le Myre de Vilers, Correspondance inédite. Lettre du 10 juin et 18 août 1886.

Digitized by Google

mier Ministre, ils sont devenus ses complaisants, et prêtent leur concours à ses œuvres les plus ténébreuses. Comme il leur faut également, pour arriver à leurs fins, conserver les larges subsides que leur donne l'Angleterre, autant par passion religieuse que par jalousie de la France, ils sont parvenus, grâce à une propagande effrénée, à convaincre leurs compatriotes que l'entreprise financière de la *London Society* était essentiellement moralisatrice, que le christianisme avait fait de grands progrès et largement développé la civilisation. »

Tel était le peuple que nous allions avoir devant nous en 1882 : tels également les adversaires qui par tous les moyens, même les moins avouables, allaient faire échec à la restauration de notre influence à Madagascar. Ces obstacles n'auraient pas été bien difficiles à surmonter ; nous serions vite venus à bout de cette nation corrompue et engourdie et de ses patrons officieux, si nous avions eu nos coudées franches. Mais, dès que se dessina notre mouvement, l'Angleterre entra en ligne. De là nos longues hésitations, de là, de 1882, jusqu'en 1894, les difficultés sans nombre auxquelles se heurtèrent nos diplomates et nos soldats.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

(DE 1882 A 1895)

CHAPITRE II

LA PREMIÈRE GUERRE ET LA MISSION DE M. LE MYRÉ DE VILERS

I. — Comment se justifie l'établissement de la France à Madagascar. La question malgache rouverte, en 1878, par l'affaire de la succession Laborde, se complique, en 1881, par celle de notre protectorat sur la côte occidentale. Intervention tardive de la France. Ambassade hova à Paris. Intervention de l'Angleterre : son insistance pour imposer sa médiation. Violente campagne de presse à Londres. Le comité anglais de Madagascar, et son réquisitoire contre la France. M. Duclerc et lord Granville. Rupture officielle avec Madagascar. Campagne de l'amiral Pierre. Incidents à Tamatave : La Dryad; le pasteur Shaw; le consul Pakenham. Mort de l'amiral Pierre. Suite des opérations militaires et traité du 17 décembre 1885.

II. — M. Le Myre de Vilers et sa mission. Analyse du traité de 1885. Lettre interprétative de MM. Miot et Patrimonio et circulaire de M. de Freycinet.

III. — Action directe et indirecte de l'Angleterre pour entraver notre établissement à Madagascar et l'exécution du traité de 1885. Accueil fait au traité, à Londres et à Tananarive. Rôle joué en la circonstance par Rainilaiarivony et la London Society. Ils attirent l'élément étranger et favorisent tous les aventuriers cosmopolites au détriment des Français. Tentative faite pour bloquer Diego-Suarez. L'affaire Kingdon.

IV. — La question des exequatur : en Europe; ambassade de Willougby à Londres; les consuls hovas en Angleterre. — A Madagascar : arrivée du capitaine Haggard. Il obtient son exequatur directement de Rainilaiarivony. Protestation du gouvernement français à Londres.

Digitized by Google

Singulière attitude et nombreuses contradictions de lord Salisbury. Mauvaise foi de Rainilaiarivony et de Haggard. La crise de septembre 1887, à Tananarive. *Modus vivendi* accepté par M. de Vilers. Il est repoussé à Paris. Vives réclamations portées à Londres par le cabinet français. Rappel du capitaine Haggard et ajournement de la question de l'exequatur.

V. — Résultats obtenus par M. de Vilers. Dépit des Anglais à Tananarive. Violences de Pickersgill contre M. de Vilers. Découragement des missionnaires de la London Society. Convention franco-anglaise du 5 août 1890. L'Angleterre reconnaît le protectorat français.

I

Rien n'est plus délicat que de déterminer, en droit comme en fait, les raisons pour lesquelles une nation qui s'estime supérieure en lumières et en civilisation, s'attribue le privilège de s'implanter, par la persuasion ou même par la force, chez une autre nation qu'elle juge inférieure. En aucune matière, l'abus n'est plus à craindre et n'engendre d'aussi abominables conséquences : pas un peuple n'est, à ce point de vue, à l'abri de tout reproche.

Ce sont précisément ces abus qui ont poussé certains théoriciens à condamner formellement, au nom de la liberté humaine, le principe même de l'expansion des races hors de leurs frontières. De l'adage populaire « charbonnier est maître chez lui », ils prétendent tirer les conséquences les plus étendues. Personne, disent-ils, ne peut imposer à un autre homme des sentiments ou un genre de vie différents de ceux dans lesquels il a été élevé et qui paraissent le satisfaire : à plus forte raison, lorsque cette sujétion s'exerce de nation à nation. Contre le dogme sacré de la liberté individuelle rien ne saurait prévaloir, et derrière ces grands mots : diffusion des lumières et progrès de la civilisation, se cache tout simplement le droit du plus fort.

Digitized by Google

Nous laisserons aux hommes du métier le soin d'élucider ce grave problème de philosophie politique. Libre à eux d'expliquer, s'ils le peuvent, comment le respect illimité de la liberté individuelle se concilie avec la constitution d'une société quelconque et tout particulièrement avec la formation d'une unité nationale. Mais l'homme d'État ne prétend pas réformer le monde; il suffit à sa tâche d'y vivre, aussi se guide-t-il sur les faits et non sur des raisonnements abstraits. Il abandonne au poète et au rêveur le soin facile de gouverner la République de Solente, et se confine dans l'étude des réalités de chaque jour. Or, s'il est une réalité toujours et partout constatée, c'est que les forts attirent invinciblement les faibles dans leur orbite, selon certaines affinités de races, de religion, de langage ou d'intérêts, pour former avec eux des groupements nouveaux plus étendus, plus compacts et plus puissants.

Le devoir de l'homme d'État est donc de faire application de cette loi au pays dont il a charge. Sans doute, il doit éviter les abus monstrueux que, dans une matière aussi délicate, peut engendrer l'usage de la force mis au service des passions humaines, et l'on condamne justement les entreprises violentes dirigées par un peuple puissant contre un autre peuple égal en lumières et en civilisation, mais inférieur par le nombre et l'armement. De même, on ne se montrera jamais assez sévère pour les procédés barbares que les Européens ont trop souvent employés contre les populations primitives d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie. Mais, parce qu'il y a eu des crimes dans l'histoire de l'humanité, il ne s'ensuit pas que le principe qui a guidé sa marche en avant soit criminel.

Aussi avons-nous beau jeu à dédaigner les protestations véhémentes que les Anglais ont fait entendre lors de notre installation à Madagascar. A les croire, ce fut de notre part une simple mise en action de la fable du

Digitized by Google

loup et de l'agneau[1], la destruction injustifiable d'une civilisation intéressante, et la plus arbitraire spoliation d'un peuple libre auquel les missionnaires avaient inculqué les vertus des nations policées. Nous avons vu précédemment ce qu'il fallait penser de l'état moral, social et politique des Hovas. Ceci nous dispense de réfuter les arguments de nos voisins; nous ne nous donnerons même pas la satisfaction un peu cruelle de comparer la civilisation malgache avec celle des Boers de l'Afrique du Sud ou des Égyptiens. Il nous suffit d'avoir établi que, du moment où l'on admet, comme une loi de l'histoire, l'expansion des races européennes hors de leurs frontières, on ne peut critiquer dans son principe l'établissement de la France à Madagascar.

Nous avons abandonné la grande île, au moment où notre situation venait d'y être gravement compromise par la diplomatie impériale. Les traités de 1862 et de 1868, et les longues tergiversations qui suivirent, conséquence inévitable de l'entente cordiale, constituaient un lourd héritage. Peut-être même les hommes d'État de la troisième république n'auraient-ils pas pu se dégager des liens qui avaient été si imprudemment forgés par leurs prédécesseurs au pouvoir, si, avec une rare inconscience, les Hovas ne leur en avaient fourni l'occasion et les moyens. Le conflit s'engagea, en 1878, au sujet de la succession de M. Laborde. C'est ainsi que ce bon Français qui, au cours de ses cinquante années d'aventures, avait eu le mérite de ne jamais désespérer de son pays, allait, après sa mort, lui rendre un dernier service et non le moins signalé.

M. Laborde, en mourant, avait laissé à Madagascar des biens importants, terres, maisons, usines, etc. Ses héritiers, arguant des stipulations très précises du traité

1. Johnston, *op. cit.*, p. 272.

Digitized by Google

de 1868, qui régissaient la situation des Français dans l'île, voulurent entrer en possession. Le gouvernement hova fit d'abord la sourde oreille, puis devant les réclamations pressantes des intéressés et l'intervention du consul de France, M. Cassas, il se jeta dans le mâquis de la procédure. « Les constructions, déclara-t-il, pouvaient peut-être devenir l'objet d'une réclamation : le cas était à étudier, mais quant au sol, il était inaliénable. » M. Cassas insista, mais n'obtint rien. Alors, espérant sans doute intimider la cour de Tananarive, il amena son pavillon, se replia à Tamatave, et sollicita de son gouvernement l'envoi d'un navire de guerre.

Cet acte d'énergie fut peu goûté à Paris, où M. de Freycinet, qui venait à peine de prendre la direction du cabinet, ne se souciait nullement de débuter par une expédition coloniale. On envoya cependant le navire réclamé par le consul, mais le capitaine Valon, qui le commandait, était porteur des instructions les plus conciliantes. Il annonça publiquement « que la France ne voulait pas d'affaires et se contenterait du statu quo ». M. Cassas se sentit désavoué, et de fait, quelques semaines plus tard, il reçut son changement de résidence (juin 1880).

Ces mesures de temporisation accrurent naturellement l'audace des Hovas, qui, pour trancher le litige, imaginèrent de promulguer la loi suivante : « La terre, à Madagascar, ne peut être vendue qu'à un sujet du gouvernement de Madagascar. Si quelqu'un vend à un étranger, il sera mis aux fers à perpétuité. L'argent de l'acheteur ne pourra être réclamé et la terre fera retour au gouvernement (29 mars 1881). » Ce texte souleva les justes protestations de notre agent intérimaire M. Meyer. A son tour, il demanda comment le gouvernement entendait concilier la loi nouvelle avec l'art. 4 du traité de 1868 ainsi conçu : « Les Français, à Madagascar, jouiront d'une complète protection pour leurs personnes et pour leurs

Digitized by Google

biens. Ils pourront ... en se conformant aux lois et règlements du pays, s'établir partout où ils le jugeront convenable, prendre à bail et acquérir toute espèce de biens meubles et immeubles. » Ravoninahitriniarivo, ministre des affaires étrangères, ne fut nullement embarrassé pour répondre. « Les Français, dit-il, avaient promis de se conformer aux lois et règlements du pays. Or, ces lois et règlements s'opposent à ce que la terre appartienne à d'autres personnes que la Reine. La loi de 1881 ne viole donc pas le traité. Elle défend, suivant les usages les plus anciens, à tout sujet malgache de vendre sa terre, mais elle ne défend pas aux Français d'acheter[1]. »

Ce raisonnement vaudevillesque eut, comme on le pense, fort peu de succès auprès de notre nouveau représentant M. Baudais, qui se convainquit bien vite que la seule diplomatie ne viendrait jamais à bout de nos astucieux adversaires.

Il n'est guère douteux que les prédicants n'aient eu la main dans toutes ces intrigues, dont le but était de rendre intenable la situation de nos compatriotes, à Madagascar. Du moins, les appréciations que le pasteur Shaw porte sur cette affaire[2], les diatribes du journal hova de Tananarive, dont le pasteur Parrett était le directeur, rendent la chose assez vraisemblable, mais il est moins facile de fournir la preuve de cette intervention. En revanche, leur action apparaît au grand jour, dans une autre affaire, celle-là purement politique, d'où sortit directement la première rupture entre la France et Madagascar.

En juin 1881, deux missionnaires anglais M. Parrett, imprimeur de la *London Society*, et éditeur de la Gazette du gouvernement, et M. Pickersgill, qui exerçait plus ou moins officiellement les fonctions de consul de la Grande-

1. Livre jaune : Affaires de Madagascar, 1881-1883, p. 25.
2. Cf. Shaw, *Madagascar and France,* p. 88.

Digitized by Google

Bretagne à Tananarive, quittèrent la capitale, dans le but avoué d'évangéliser les tribus sakalaves de la côte N.-O. de Madagascar. On se rappelle que, depuis 1840, de nombreux traités étendus et confirmés en 1859 et 1860, avaient placé ces tribus sous notre protectorat. La France, à vrai dire, avait quelque peu négligé ses protégés, mais notre établissement définitif dans l'île de Nossi Bé nous avait toujours permis de surveiller cette côte et de garder le contact avec la population.

Parrett et Pickersgill, à peine arrivés à Majunga, sur la côte occidentale, s'empressèrent de mêler à leurs prédications évangéliques des exhortations de toute autre nature. Ils exaltèrent la puissance de la Reine des Hovas, rabaissèrent d'autant celle de la France, et firent si bien qu'ils déterminèrent plusieurs chefs sakalaves, jusqu'alors nos clients fidèles, à les suivre à Tananarive pour rendre foi et hommage à la Reine Ranavalo. Leur soumission fut acceptée au palais d'Argent, et on les renvoya presque aussitôt chez eux, sous l'escorte d'une nombreuse troupe armée. Sur tous les points du littoral, les officiers hovas s'installèrent comme en pays conquis, amenèrent les pavillons français qui avaient été remis aux chefs des principaux centres, et les remplacèrent par le drapeau malgache.

L'insulte était flagrante : si l'on voulait garder quelque chose de notre situation à Madagascar, il fallait agir, et c'est en ce sens que M. Baudais écrivit à M. Gambetta, alors ministre des affaires étrangères. Dans trois dépêches pressantes, il exposa la situation qui lui était faite et réclama des ordres. Il racontait l'occupation par les Hovas de Nossi Faly et de Nossi Mitsiou, deux points de la côte occidentale qui nous avaient été nominativement cédés, et la dépossession du vieux chef Tsimikaro, le même qui avait traité avec nous en 1840, et qui depuis lors était régulièrement pensionné par le gouvernement français. Il

Digitized by Google

rappelait également toutes les péripéties de l'affaire Laborde, et prouvait que les Hovas, en nous opposant la loi de 1881, avaient tout bonnement annihilé les effets du traité de 1868[1]. Lorsque ces dépêches arrivèrent à Paris, leur destinataire était déjà tombé du pouvoir, M. de Freycinet ayant remplacé M. Gambetta à la présidence du Conseil et aux affaires étrangères. Elles n'étaient pas faites pour plaire, car, peu porté par sa nature aux expéditions coloniales, le nouveau ministre avait déjà, en Égypte, d'assez graves sujets de préoccupation : il lui était difficile, cependant, de rester sourd aux cris d'appel réitérés de son agent. Aussi tout en lui recommandant beaucoup de prudence et de réserve, se décida-t-il à lui envoyer un petit croiseur, « le Forfait », commandant Le Timbre, pour appuyer ses réclamations.

La précaution n'était pas superflue, car les événements allaient se précipiter et prendre une tournure des plus graves. De nouveaux contingents hovas ne cessaient de descendre des hauts plateaux de l'Emyrne vers la côte occidentale : en même temps, une vive agitation se manisfestait à Tananarive où des « kabarys » étaient tenus journellement, pour prêcher la guerre contre les Français; les menaces de mort et les insultes étaient prodiguées à notre représentant, si bien que M. Baudais, impuissant à rien obtenir et inquiet pour sa sûreté, quitta la capitale (29 mai 1882). Quelques jours plus tard, la situation empirant sans désemparer, et des meurtres restés impunis ayant été signalés sur la personne de nos nationaux, le chancelier, M. Campan, amena officiellement le pavillon du consulat et rallia son chef à Tamatave. Toute relation diplomatique fut dès lors, en fait, sinon en droit, rompue avec les Hovas. Puis M. Baudais, sans attendre de

1. M. Baudais au Ministre : dépêches des 16 nov., 1er déc. et 13 déc. 1881. Livre jaune.

Digitized by Google

nouveaux ordres, chargea le commandant Le Timbre d'une démonstration militaire. On mit l'embargo sur un bâtiment malgache chargé de troupes à destination de Majunga, et le Forfait appareilla pour la côte occidentale. Il gagna la baie de Passavanda, où quelques matelots mis à terre abattirent le pavillon hova et le remplacèrent par nos couleurs. La même opération fut faite sur plusieurs autres points : nulle part, les Hovas ne firent de résistance (17-20 juin 1882).

Cette démonstration insignifiante d'un petit navire dépourvu de toute valeur offensive, atterra les Hovas et leurs conseillers habituels, ce qui prouve qu'il eût suffi, à ce moment, de très peu d'énergie pour obtenir gain de cause. Après quelques jours d'hésitation, le gouvernement de Tananarive, désireux avant tout d'arrêter la croisière du Forfait, proposa d'envoyer en France une ambassade pour trancher les questions pendantes [1]. Cette offre fut agréée à Paris, et toutes les opérations furent en conséquence suspendues à Madagascar.

Mais déjà le cabinet britannique avait pris les devants et s'était arrangé de façon à s'immiscer dans les négociations. Le 7 juillet, le consul anglais Pakenham avait télégraphié à lord Granville, pour le mettre au courant des événements, ajoutant que l'ambassade hova comptait se rendre à Londres [2], et dès la réception de cette dépêche, c'est-à-dire le 22 juillet, lord Granville, donnait à son ambassadeur à Paris, lord Lyons, l'ordre de demander à M. de Freycinet des explications sur les vues de la France à Madagascar.

M. de Freycinet se borna à répondre que l'imminence de sa chute ne lui laissait plus assez d'autorité pour discuter la question [3], et en effet le lendemain de cette conversa-

1. Ravoninahitriniarivo à M. Baudais, 4 juillet 1882. Livre jaune.
2. Livre bleu anglais, C. 3476.
3. Lord Lyons à lord Granville, 28 juillet 1882. Livre bleu.

Digitized by Google

tion le cabinet se retirait à la suite de la lamentable séance du 29 juillet [1]. Lorsque, quelques jours plus tard, Lord Lyons revient à la charge, il trouva en face de lui M. Duclerc.

L'honorable M. Duclerc, on peut le dire sans faire de tort à sa mémoire, n'était pas un de ces hommes politiques dont l'arrivée aux affaires s'impose par leur autorité personnelle et l'éclat des services rendus, mais ni l'énergie ni la décision ne lui faisaient défaut, non plus que le sentiment très vif des devoirs d'un gouvernement et de la dignité du pays. Arrivé au pouvoir à un moment où notre prestige au dehors avait, à propos des affaires d'Égypte, reçu une rude atteinte, il ne pouvait revenir sur les faits accomplis, mais il s'efforça en toute occasion de rendre à notre diplomatie le ton et l'assurance qu'une défaillance du Parlement lui avait fait perdre. C'est à lui, en grande partie, que nous devons d'avoir débrouillé l'écheveau compliqué de la question malgache, d'avoir remis en lumière les vrais principes, réparé les fautes accumulées depuis des années, fait justice de tous les sophismes, et d'avoir ainsi préparé pour ses successeurs un terrain de discussion inébranlable. Dans cette œuvre réparatrice, il eut à lutter à la fois contre la rouerie des Malgaches, et ce qui était le plus délicat, contre l'ingérence indiscrète de l'Angleterre : son robuste bon sens, joint à une fermeté parfois presque trop rude, le firent sortir à son avantage de cette double épreuve.

Les envoyés malgaches, au nombre de quatre, conduits par Ravoninahitriniarivo, qui jouait le rôle de ministre des affaires étrangères, débarquèrent à Marseille, le 2 oc-

1. M. de Freycinet, après de longues tergiversations, avait demandé aux Chambres des crédits pour occuper militairement le canal de Suez. Mollement défendue par le cabinet, et vigoureusement attaquée par M. Clémenceau, cette proposition fut repoussée par 450 voix contre 75.

Digitized by Google

tobre: ils gagnèrent aussitôt Paris, où les attendait une commission présidée par l'amiral Peyron, alors chef d'état-major de la marine. Les négociations ne traînèrent pas. Sur la première question en litige, celle du protectorat de la côte occidentale, les délégués avaient d'abord paru disposés à transiger. Ils avaient consenti, en effet, à supprimer leurs douanes et à enlever leurs pavillons dans les territoires contestés, mais lorsqu'on voulut mettre par écrit ce dont on était convenu oralement, ils s'y refusèrent formellement. Par contre, sur le droit de propriété, ils se montrèrent intraitables, et se bornèrent à donner à nos concitoyens la faculté de passer des baux ordinaires de vingt-cinq ans. Or on sait que, dans tout contrat de ce genre, la loi malgache introduisait une clause de style, par laquelle la Reine pouvait, en vertu du droit de corvée, prononcer la résiliation du bail. Aussi nos représentants ne tardèrent-ils pas à soupçonner que les ambassadeurs de Ranavalo n'avaient aucun désir de négocier sérieusement. Ce soupçon se changea en certitude, lorsqu'on apprit, un beau matin, que l'ambassade avait déguerpi nuitamment, en oubliant, comme par hasard, de solder la note du Grand-Hôtel où elle était descendue (27 novembre 1882).

Le Quai d'Orsay paya galamment l'hôtelier, et l'on pensait n'avoir plus à s'occuper de ces étranges négociateurs, lorsque trois jours après, M. Duclerc reçut de lord Lyons une note verbale l'informant que les envoyés hovas avaient gagné l'Angleterre, qu'ils sollicitaient sa médiation, que lord Granville, attachant une grande importance au règlement amiable du litige franco-malgache, allait les recevoir, mais qu'avant d'entrer en pourparlers, il demandait instamment au gouvernement français de lui faire connaître, sans tarder, ses vues et ses intentions.

Le procédé était au moins insolite, car dans tout débat international, il est de principe qu'un tiers n'intervienne,

Digitized by Google

dans la forme officielle, qu'après s'être mis d'accord avec les deux parties. Aussi M. Duclerc refusa-t-il de se prêter aux suggestions du Foreign-office. Il se borna, dans sa réponse, à rappeler ce qui s'était passé entre nos commissaires et les envoyés malgaches, ajoutant, non sans une pointe d'ironie, « qu'il serait heureux que le langage du gouvernement anglais fût de nature à ne pas leur laisser plus d'illusions que le nôtre[1] ».

Cependant la presse anglaise était partie en guerre et l'opinion s'élevait avec force contre les réclamations de la France. Un « comité de Madagascar », presque uniquement composé de membres du parlement et de missionnaires de la *London Society*, était subitement éclos pour centraliser la résistance, fêter les envoyés hovas, et pousser en avant le cabinet anglais. Son réquisitoire contre la France, auquel le Foreign-office fit les honneurs du Livre bleu, ne manquait pas d'habileté[2]. Il établissait, en fait comme en droit, l'indépendance absolue de la Reine de Madagascar, et sa souveraineté sur toute l'île. Cette indépendance, disait-on, était hors de doute depuis 1817, car, à cette date, la Grande-Bretagne, héritière, en vertu des traités de 1815, des anciens établissements français à Madagascar, considérés comme dépendances de l'île Maurice, en avait rétrocédé la possession à Radama I. Dès 1815, la France n'avait donc plus aucuns droits sur l'île. Elle n'en avait pas acquis de nouveaux, du fait de l'octroi par Radama II de la charte Lambert, puisque cette charte avait été ultérieurement rachetée

1. M. Duclerc à M. Tissot ambassadeur de France à Londres, 3 décembre 1882. Livre Jaune.

2. On trouve ce factum, signé de MM. A. Mac Arthur et G. Palmer membres du Parlement, et de M. F. W. Chesson, constituant tous trois le bureau du Comité, dans le Livre bleu, n° C. 3476, relatif aux affaires de Madagascar (1883).

Digitized by Google

par le gouvernement hova. Elle n'en avait pas acquis davantage par suite des traités passés avec les chefs sakalaves de la côte N.-O., puisque ces chefs, sujets des Rois de Tananarive, étaient inhabiles à transférer à un tiers une souveraineté qui ne leur appartenait pas. « Au reste, concluait le mémoire, les Français seraient mal venus à contester aujourd'hui la souveraineté de la cour de Tananarive, qu'ils ont solennellement reconnue à maintes reprises, soit en attribuant dans des actes diplomatiques à Radama II et à ses successeurs le titre *de Roi et de Reine de Madagascar,* soit tout récemment encore dans l'affaire du loutre *Touelé,* naufragé sur la côte occidentale et pillé par les naturels. Le gouvernement français avait exigé, à cette occasion, une indemnité de la cour d'Emyrne, ce qui impliquait forcément que cette côte était soumise à l'autorité hova. »

Tel était ce mémoire, qui fit du bruit dans le monde colonial, et où le gouvernement anglais s'empressa de puiser tous ses éléments de discussion. Rendons-lui cette justice qu'il ne releva pas l'argument tiré du traité de 1814, et qu'il abandonna l'idée chère à Farquhar de faire du continent malgache une dépendance de la petite île Maurice; mais il insista fortement sur ce que nos droits en pays sakalave, à supposer qu'ils aient eu une origine légale, étaient périmés depuis que nous avions reconnu aux souverains hovas la qualité de *Rois de Madagascar,* et que nous les avions rendus responsables des actes de piraterie commis en ces régions.

Sur ce point, l'argumentation anglo-malgache ne manquait pas, il faut l'avouer, d'une certaine solidité. Sans doute, nous pouvions répondre que l'emploi fait dans un acte diplomatique d'un titre de courtoisie, n'équivalait pas à la reconnaissance d'une souveraineté effective. L'Angleterre elle-même, les documents officiels en faisaient foi, n'avait pas été d'un avis différent, lors de son

Digitized by Google

dernier traité avec le roi Radama II [1], et il eût été vraiment abusif de vouloir, d'un simple mot, tirer des conclusions aussi exorbitantes. Mais si, sur cette argutie protocolaire, la réponse nous était facile, l'argument tiré de l'aventure du loutre *Touelé* gardait toute sa valeur et nous mettait en fort mauvaise posture. Il était bien clair en effet que, si le pillage de ce bâtiment avait eu lieu en territoire français, la cour d'Emyrne ne pouvait en être rendue responsable. Du moment que nous avions exigé une indemnité de la part des Hovas, nous reconnaissions leur droit de suzeraineté sur la côte occidentale. En cette circonstance, nos représentants dans l'île et leurs chefs hiérarchiques avaient certainement manqué de jugement et commis une lourde imprudence, on s'étonne qu'il faille en faire remonter la responsabilité à des hommes qui, en matière coloniale, avaient déjà donné, et devaient plus tard prodiguer des preuves d'énergie et de perspi-

1. Le fait ne paraît pas avoir été relevé par nos diplomates en 1882, mais il est trop significatif, et montre trop clairement combien était artificiel le langage tenu à ce moment par le cabinet anglais, pour que nous ne le signalions pas ici. — Voici ce que, le 23 septembre 1861, M. W. Stevenson, gouverneur de Maurice, écrivait au duc de Newcastle, chef du Foreign-office : « Votre Grâce comprendra que j'ai soigneusement évité dans mes rapports et ma correspondance avec Radama II, de lui reconnaître sur Madagascar une autorité plus étendue que celle qui lui appartient matériellement. J'ai été avisé que les chefs sakalaves de la côte occidentale se déclaraient indépendants, *et si je suis bien informé, ils le sont réellement.* Sur ces questions intérieures, je fais profession de ne rien savoir. *Les appellations générales : roi Radama, roi de Madagascar, trône de Madagascar sont communément en usage parce qu'elles sont la désignation habituelle du seul souverain avec qui nous ayons eu jusqu'ici à frayer : elles n'ont qu'une valeur conventionnelle, sans qu'on puisse en tirer un argument soit en faveur de l'extension à toute l'île de l'autorité royale, soit en faveur de la limitation de cette autorité à une seule partie de l'île.* » Livre bleu, n° 545, 1863. — Pour répéter le langage de lord Granville, M. Duclerc n'aurait donc eu qu'à lui adresser la lettre du gouverneur de Maurice.

Digitized by Google

cacité. M. Jules Ferry et M. Barthélemy Saint-Hilaire, alors absorbés par l'expédition de Tunisie, négligèrent probablement les affaires de Madagascar, et abandonnèrent leurs agents à leur propre initiative. Cette initiative fut déplorable, puisqu'elle permit à nos adversaires de nous accuser de mauvaise foi.

Toutefois, si regrettable que fût l'incident, il ne pouvait influer sur le fond des choses. Ce n'était pas, en effet, une maladresse individuelle qui pouvait annihiler les traités passés avec les chefs sakalaves et surtout l'affaire du *Touelé* n'avait aucun rapport avec celle du droit de propriété garanti par les conventions de 1862 et de 1868, et violé par les Hovas. Aussi M. Duclerc se garda-t-il de rien abandonner de ses positions, et sans se laisser intimider par les pressantes insinuations de l'Angleterre, il maintint le droit absolu de la France de réclamer l'exécution des traités passés tant avec les chefs sakalaves qu'avec les rois de Tananarive [1]. Lord Granville voulut résister : « Les Ministres de S. M., écrivit-il, n'ont pas l'intention de s'imposer comme médiateurs, *or to press their good offices upon the french government,* mais comme nous sommes en rapport avec les ambassadeurs malgaches, nous serions extrêmement désireux d'en profiter pour préparer les voies à un accord amical entre eux et la France [2]. » M. Duclerc se montra blessé d'une insistance que rien ne justifiait, et dans une réponse très sèche, il rappela, une dernière fois, que les conditions formulées par

1. A cette occasion, M. Duclerc eut à réfuter un argument des plus singuliers mis en avant par lord Granville. Le chef du Foreign-office engageait le cabinet français à accepter la contre-proposition malgache qui donnait aux citoyens français la faculté de passer des baux de vingt-cinq ans, en se fondant sur ce que, dans beaucoup de cas, la loi anglaise elle-même interdisait l'aliénation des biens immeubles et que jamais aucun étranger ne s'était mal trouvé de cette règle.

2. Note verbale de lord Lyons à M. Duclerc, 22 déc. 1882.

Digitized by Google

les commissaires français, au cours des conférences tenues à Paris, marquaient la limite des concessions possibles : « De son côté, ajoutait-il, le gouvernement de la Reine se rend un compte exact de l'état des choses, lorsqu'il repousse l'idée de vouloir offrir une médiation que le différend ne comporte pas. Cette déclaration nous dispense d'insister sur une autre expression de la note anglaise. Je ne sais ce que le gouvernement anglais entend par « to press their good offices upon the french government », mais pour nous, cette expression est intraduisible en français, car le mot que donnerait la traduction littérale serait absolument inadmissible [1]. »

La susceptibilité un peu chatouilleuse de M. Duclerc eut du moins ce bon côté de terminer à notre avantage une conversation qui, en se prolongeant, eût risqué de tourner à l'aigre. Lord Granville se hâta de protester, de la façon la plus courtoise, que la phrase incriminée par M. Duclerc n'avait aucun sens désobligeant pour nous, et il se déclara prêt à renoncer à toute tentative officielle de médiation, si la France devait s'en formaliser [2]. M. Duclerc en prit acte, et le 8 février suivant, le chef du Foreign-office informa les envoyés malgaches « qu'en présence de l'attitude du gouvernement français, il ne pouvait s'employer davantage à aplanir le différend qui mettait aux prises la France et la Reine de Madagascar [3] ».

C'était, pour M. Duclerc, un succès incontestable. Par malheur pour lui, il ne lui fut pas donné d'en jouir, et même sa chute précéda de quelques jours la solution que sa fermeté avait préparée. Il tomba, le 24 janvier 1883, à la suite d'un incident de politique intérieure, et céda la

1. Note verbale remise par M. Tissot à lord Granville (5 janvier 1882). La phrase relevée par M. Duclerc doit se traduire ainsi : « ou d'imposer leurs bons offices au gouvernement français ».

2. Lord Granville à lord Lyons, 17 janvier 1883.

3. Lord Granville à lord Lyons, 9 février 1883.

Digitized by Google

place à un cabinet intérimaire présidé par M. Fallières, qui lui-même, trois semaines plus tard, fut remplacé par M. Jules Ferry.

Ce cabinet intérimaire, qui, par définition, aurait dû s'en tenir à l'expédition des affaires courantes, fit cependant la démarche décisive que jusque-là la diplomatie anglaise avait réussi à écarter. C'est qu'en effet le hasard avait voulu que, dans cette façon d'interrègne ministériel, le portefeuille de la marine ait été attribué à M. de Mahy, l'un des plus ardents protagonistes de notre politique malgache. L'honorable député de la Réunion n'eut garde de laisser échapper l'occasion et, le 15 février, il prescrivit à l'amiral Pierre, alors à Toulon, de partir immédiatement pour Madagascar, sans même attendre les instructions du gouvernement qui lui seraient télégraphiées à Zanzibar. L'amiral appareilla sur l'heure. A son arrivée à Zanzibar, il trouva M. Baudais venu à sa rencontre, qui lui remit les instructions de M. Charles Brun, le nouveau ministre de la marine du cabinet Ferry. En exécution de ces instructions, l'amiral concentra à Nossi Bé son escadre forte de sept bâtiments (19 avril), et le 8 mai suivant, il entama ses opérations, en détruisant, après sommation restée inutile, les postes hovas disséminés dans la baie de Passavanda, la presqu'île de Bavaloubé, et la baie de Bombetok. Le 15 mai, il parut devant Majunga, qui fut bombardée et occupée le 17. Le 31 mai, il arriva enfin à Tamatave, où il trouva toute son escadre fidèle au rendez-vous. Le lendemain, un ultimatum fut remis au gouverneur hova : comme on devait s'y attendre, il fut repoussé. En conséquence, les hostilités furent rouvertes le 10 juin et, après un court engagement, la ville tomba entre nos mains (14 juin).

La rapidité de notre action avait déconcerté les Hovas et prévenu, de la part du gouvernement anglais, toute tentative nouvelle d'ingérence ou de médiation. On s'était

Digitized by Google

borné, à Londres, à protester contre le retard que les autorités militaires françaises avaient mis à informer les ressortissants anglais de l'ouverture des hostilités, et à les inviter à prendre les mesures de précaution nécessaires[1]. M. Challemel-Lacour, notre nouveau ministre des affaires étrangères, n'eut pas de peine à prouver, pièces en main, que les étrangers avaient été traités exactement sur le même pied que nos nationaux[2], et l'affaire en resta là, mais de fâcheux incidents survenus, à Tamatave, entre l'amiral Pierre et les autorités et sujets britanniques provoquèrent d'ardentes discussions et fournirent de nouveaux éléments aux passions ardentes qu'avait soulevées, chez nos voisins, la mise à exécution de nos projets.

Lorsque l'escadre de l'amiral Pierre était apparue dans les eaux de Tamatave, elle y avait trouvé un croiseur anglais « *the Dryad* », commandant Johnstone, dont la mission officielle était de protéger les intérêts et d'assurer la sécurité des citoyens britanniques, au cours des opérations militaires. Cette mission, parfaitement légitime et naturelle, n'avait rien qui pût blesser les susceptibilités les plus ombrageuses, et nul incident ne serait survenu, si le commandant anglais s'était renfermé strictement dans les limites de son mandat. Mais celui-ci crut devoir lui donner une extension abusive, et en tout cas incompatible avec les exigences de l'état de guerre. Loin de respecter le blocus que l'amiral avait proclamé, il affecta de multiplier ses relations avec la terre, de correspondre non seulement avec le consul anglais et ses nationaux, ce qu'on aurait pu tolérer, mais encore avec les Hovas, ce qui était inadmissible, et de se faire l'intermédiaire officieux entre la place assiégée et le dehors. Aux observations courtoises de l'amiral Pierre, il répondit par une fin

1. Lord Granville à lord Lyons : 7 avril et 21 juin 1883.
2. M. Challemel Lacour à lord Lyons : 14 octobre 1883.

Digitized by Google

de non-recevoir, et le ton des communications échangées entre la *Dryad* et le vaisseau-amiral la *Flore* se haussa bientôt à un tel diapason que les rapports devinrent impossibles entre les deux états-majors. Français et Anglais saisirent de l'incident leurs gouvernements respectifs et des plaintes furent, en conséquence, échangées entre Paris et Londres.

L'affaire n'aurait probablement pas été bien loin, si d'autres faits plus graves n'étaient venus témoigner de la profonde mésintelligence qui régnait, à Madagascar, entre les agents des deux pays. On apprit coup sur coup, à Londres, que M. Pakenham, le consul anglais de Tamatave, très malade de la fièvre, avait néanmoins reçu des autorités françaises l'ordre d'évacuer la ville dans les vingt-quatre heures, et qu'il était mort avant le terme fixé pour son départ; que le chancelier du consulat, un créole Mauricien mâtiné de sang hova, nommé Andrianisa, avait été arrêté; enfin qu'un des principaux membres de la *London Society*, le pasteur Shaw, était détenu à bord de la *Flore*, sous une inculpation capitale. Au reçu de ces nouvelles, les têtes s'échauffèrent, à Londres; les journaux jetèrent feu et flammes, et le cabinet, interpellé au Parlement, fit entendre des déclarations peu propres à ramener le calme : « Ces faits sont douloureux et graves, dit M. Gladstone, à la Chambre des communes, et nous avons demandé au gouvernement français des explications, qui, nous l'espérons, ne feront pas défaut. » Quelques jours après, le premier ministre, dans un discours à *Mansion-House*, confirmait son langage officiel, dans les termes les moins ambigus.

« Peut-être aurait-il mieux valu attendre les explications du gouvernement français avant de manifester une émotion au moins prématurée », fit, à cette occasion, observer avec beaucoup de justesse M. Francis Charmes, à la Chambre des députés. Rien n'est plus dangereux, en

Digitized by Google

effet, pour les rapports internationaux que de partir en guerre, sur la foi de télégrammes forcément très courts, incomplets, et émanant le plus souvent d'individualités sans mandat[1]. Lorsque les rapports de l'amiral Pierre furent parvenus en France, on remit les choses au point, et il apparut clairement « qu'on ne pouvait, quelle qu'en fût la rigueur, contester la légitimité des mesures prises par le commandant des forces françaises à Madagascar[2] ». Les Anglais eux-mêmes s'en rendirent compte. Sur les quatre griefs qu'ils avaient formulés, ils en abandonnèrent trois, et se tinrent pour satisfaits des explications fournies et des documents communiqués relativement aux incidents Johnstone, Pakenkam et Andrianisa. Quant à l'affaire du pasteur Shaw, elle fut plus difficile à régler. Ce personnage hybride, à la fois pasteur, cabaretier, agent secret, pharmacien et publiciste, véhémentement soupçonné d'espionnage, avait été arrêté, sur l'ordre du commandant d'armes de Tamatave, à la suite de l'incident suivant. Plusieurs de nos soldats ayant été se rafraîchir dans son établissement étaient, aussitôt après, tombés gravement malades, avec tous les symptômes d'un empoisonnement. On arrêta Shaw, qui prétendit que ses clients d'occasion s'étaient tout simplement grisés. De son côté, l'accusation soutint qu'une confusion, volontaire ou non, avait été faite entre les produits pharmaceutiques de l'officine et ceux du débit de vin, et que, si le patron de l'établissement n'avait pas directement versé du poison à ses visiteurs, il n'avait rien fait non plus pour signaler

1. « J'apprends de *source privée* que M. Shaw, missionnaire, et le secrétaire de M. Pakenham, nommé Andrianisa, ont été arrêtés et emprisonnés par les autorités françaises de Tamatave. » (Lord Granville à lord Lyons, 10 juillet, Livre bleu). — Cette *source privée* était évidemment la *London Society* à laquelle appartenait M. Shaw.

2. M. Challemel-Lacour à M. Waddington, ambassadeur à Londres (15 oct. 1883).

Digitized by Google

le danger, et devait, au moins, être tenu pour civilement responsable du malheur. Shaw, conduit à bord de la *Flore*, fut déféré à la justice militaire, qui après cinquante-quatre jours d'instruction, le relâcha, faute de preuves. En somme, il n'y avait là qu'un incident comme toute justice humaine, et par conséquent faillible, peut en avoir à sa charge. Des indices suffisamment graves avaient été relevés contre un homme, permettant de l'accuser d'un fait précis : la considération médiocre qui l'entourait, sa conduite mystérieuse, son hostilité hautement proclamée à l'encontre de l'influence française, tout incitait les autorités militaires à le considérer comme un adversaire dangereux et sans scrupules. La justice avait été saisie régulièrement; l'instruction faite dans les formes légales avait abouti à un non-lieu; rien n'autorisait le cabinet britannique à dramatiser l'événement et à en faire l'objet d'un litige international. C'est cependant la tournure que les ministres anglais, poussés par la presse et les clameurs de la *London Society*, crurent devoir donner à ce vulgaire incident. Des communications aigres-douces furent échangées entre Paris et Londres; les journaux des deux pays soutinrent d'âpres polémiques, jusqu'à ce que le gouvernement français désireux d'apaiser la mauvaise humeur de nos voisins, et dans un esprit de conciliation que quelques-uns taxèrent d'exagéré, proposa de panser les plaies de l'intéressante victime avec quelques billets de banque. M. Shaw quitta la *Flore* avec 25.000 fr. en poche, et s'en fut ailleurs chercher une autre clientèle.

Sur ces entrefaites, l'amiral Pierre tomba malade et dut résigner son commandement. Peut-être les soucis, et l'irritation provoquée par les difficultés qu'il avait rencontrées, le secret dépit de n'avoir pas été soutenu par son gouvernement comme il l'eût souhaité, aidèrent-ils le climat de l'île à faire son œuvre.

Quoi qu'il en soit, l'amiral, contraint de demander son

Digitized by Google

rappel, mourut sur le chemin du retour, avant même de toucher les côtes de France (septembre 1883). — Cette fin prématurée, que la politique eut le tort de vouloir exploiter, causa, à Paris, une douloureuse émotion, mais ne modifia en rien les résolutions du gouvernement. L'amiral Galiber fut désigné pour prendre le commandement de la division navale, et reçut les mêmes instructions que son prédécesseur. Des négociations furent ouvertes, en novembre, à Tamatave, mais elles n'aboutirent pas, les Hovas ayant refusé de faire droit à nos réclamations concernant la côte occidentale. Une nouvelle tentative eut lieu, sans plus de succès, en avril 1884. Pendant dix-huit mois, la situation se prolongea sans changement, fatigante pour nos navires et nos équipages, qui assuraient, autour de l'île, un étroit blocus; énervante pour l'opinion, en France, qui, ne comprenant rien à cette politique d'atermoiements, exigeait soit l'abandon de l'entreprise, soit une action décisive et énergique [1]. Il n'est pas prouvé cependant que la longue temporisation de M. Jules Ferry ait été une faute. Outre qu'il eût été trop lourd, pour notre marine, nos finances, et l'excessive susceptibilité de l'opinion publique, de tenter un coup de force à Madagascar, à l'époque où nous avions sur les bras la lourde affaire du Tonkin, on avait le droit de compter sur l'efficacité du blocus, pour provoquer dans l'île, à plus ou moins longue échéance, un état de gêne économique et des dissensions intérieures qui contraindraient à la paix le gouvernement de Tananarive. Cette vérité, que ne voulaient voir ni les adversaires systématiques de toute expansion au dehors, ni l'ardente avant-

1. Les deux opinions furent soutenues avec une égale énergie à la Chambre des députés, lors de la discussion des demandes de crédit ou des interpellations relatives à Madagascar. Dans le premier sens parlèrent MM. Clémenceau, G. Périn, Pelletier, Fred. Passy, Cassagnac, Lanjuinais, etc.; dans le second, MM. J. Ferry, de Freycinet. de Lanessan, de Mahy, Dureau de Vaulcomte, etc.

Digitized by Google

garde de notre jeune parti colonial, fut plus tard mise en évidence, lorsque nos relations avec les Hovas redevinrent normales. On put alors se rendre compte que nos adversaires, malgré leur pauvreté, ne pouvaient se passer des marchandises européennes, et que le blocus, en déterminant, sur tous ces produits, une hausse extraordinaire, avait provoqué une crise économique intense, et par contre-coup, un profond mécontentement contre le pouvoir. A cela, il fallait ajouter les cruelles souffrances des troupes qui nous étaient opposées; non pas que le feu de nos navires et de nos compagnies de débarquement fût très meurtrier, mais la barbarie et l'effroyable désordre qui présidaient aux levées d'hommes, aussi nombreuses qu'inutiles, prescrites par le premier ministre, faisaient d'innombrables victimes. Parquées sur la côte, dans des cantonnements malsains, sans vêtements et sans vivres, ces infortunées recrues mouraient en grand nombre, ou désertaient pour vivre de brigandage. De là un malaise général, des troubles et des complots. Rainilaiorivony, malgré la terreur qu'il inspirait, voyait des compétiteurs surgir autour de lui. Finalement, pour conserver le pouvoir, il céda[1].

Par malheur, tout ceci avait pris beaucoup de temps. Lorsqu'on fut à même de recueillir le fruit de l'imperturbable patience du cabinet Ferry, celui-ci n'était plus au pouvoir. Le ministère Brisson, qui lui avait succédé, n'avait qu'un désir : celui de liquider, à tout prix, les entreprises coloniales qui avaient coûté si cher à son prédécesseur. Aussi se hâta-t-il d'accueillir, en novembre 1885, les nouvelles ouvertures des Hovas. Nos plénipotentiaires, l'amiral Miot et M. Patrimonio, se mirent d'accord avec les envoyés de la Reine, et le traité fut signé, le 17 décembre

1. Sur tous ces incidents, voir la correspondance inédite de M. Le Myre de Vilers, et notamment les dépêches des 10 juin, 12 juillet, 19 août 1886.

Digitized by Google

1885. Reste à savoir si ce traité, accepté avec tant de précipitation, nous conférait, tant au regard des Hovas qu'à celui des tierces puissances, la situation prépondérante qu'une guerre de quatre ans nous mettait en droit de réclamer.

II

En 1886, M. Le Myre de Vilers, à peine âgé de 53 ans, en comptait déjà 37 au service de l'État. Officier de marine, il avait navigué sur toutes les mers, et pris, dès sa jeunesse, un premier contact avec les peuples et les gouvernements exotiques que les hasards de la vie devaient, un jour, l'amener à diriger ou surveiller. Préfet d'Alger, puis directeur général des affaires d'Algérie, il avait, de bonne heure, fait l'apprentissage des questions coloniales. Plus tard, gouverneur de la Cochinchine et ministre près la cour de Hué, il trouva, dans des circonstances délicates, l'occasion de déployer les plus rares facultés, et rendit d'éminents services, au milieu des graves événements qui marquèrent notre pénétration dans la péninsule indo-chinoise. A la fois soldat, diplomate et administrateur, M. de Vilers était le type achevé de ces hommes qui, par la variété de leurs aptitudes, la souplesse de leur intelligence, et la fermeté de leur caractère, sont, pour une nation, les ouvriers essentiels de son expansion coloniale. Selon les cas, ils tranchent par l'épée le nœud gordien, ou dénouent ses trames les plus compliquées, avec une minutieuse patience. Soldats, ils osent, lorsqu'il est nécessaire, parler en maîtres et se faire obéir; diplomates, ils connaissent l'art de la persuasion et, pour résoudre les pires difficultés, savent que le temps vaut souvent mieux que la force; administrateurs, ils n'oublient pas que la mise en valeur du pays conquis et l'amélioration du sort de ses habitants sont, à la

Digitized by Google

fois, le devoir et l'intérêt de la métropole : triple fonction qui exige une haute dose de sagacité, de sang-froid et de pondération, car le mal serait parfois irréparable, si le soldat se découvrait à l'heure où la parole est au diplomate, ou si l'administrateur se mettait à la besogne avant d'être maître de la situation.

Tel était l'homme qui, au mois d'avril 1886, débarqua à Tamatave, avec la mission de faire exécuter le traité conclu avec les Hovas.

Cette tâche n'avait rien de séduisant.

Quel était, en effet, ce traité?

A première vue, il semblait nous accorder des satisfactions importantes. La France obtenait le droit de représenter Madagascar, dans toutes ses relations extérieures. Un résident général, accompagné d'une escorte militaire, résiderait à Tananarive : il présiderait aux affaires étrangères de l'île, sans s'immiscer dans l'administration intérieure. La France s'engageait à prêter assistance à la Reine, pour la défense de ses États. Toute facilité était accordée aux sujets français pour résider, circuler et commercer dans l'île : ils pourraient louer terres et maisons, pour une durée indéterminée, par bail emphytéotique, au seul gré des parties. Ils pourraient choisir librement et prendre à leur service tout malgache libre d'engagement antérieur. La liberté de conscience était assurée. Le gouvernement malgache s'engageait à payer une indemnité de 10 millions. La Reine continuerait à présider à l'administration intérieure de toute l'île : toutefois la France se réservait le droit d'occuper le territoire de Diego-Suarez et d'y faire des installations à sa convenance.

Ce traité avait ceci de très particulier qu'il abandonnait purement et simplement les réclamations qui avaient provoqué notre rupture avec les Hovas. Nous avions fait la guerre pour deux motifs : obtenir, en faveur de nos natio-

Digitized by Google

naux, le droit d'acquérir des terres dans l'île, et forcer le gouvernement de Tananarive à reconnaître notre protectorat de la côte occidentale. Or, de ces deux desiderata, il n'était plus question. En ce qui regardait la jouissance du sol, nous nous contentions du droit de bail et non plus du droit d'acquisition. En ce qui concernait la côte occidentale, nous renoncions purement et simplement à nos anciennes revendications et nous reconnaissions expressément à la Reine la souveraineté de toute l'île, sauf le territoire de Diego-Suarez. En échange de ces concessions, nous obtenions un droit général de protectorat. Le mot, il est vrai, ne figurait pas dans le texte officiel, mais il ressortait clairement de l'esprit du traité. Bien plus, une clause, qu'on avait tenue secrète à la demande du gouvernement hova, désireux jusqu'au bout de sauver la face, ne laissait subsister aucun doute, à cet égard. Cet article était ainsi conçu : « Au cas où le gouvernement malgache concéderait à une puissance étrangère, sans le consentement de la France, un fort ou une portion de territoire qui pourrait être affectée à un dépôt de charbon ou à un établissement militaire quelconque, *ledit gouvernement malgache devra immédiatement rendre public le protectorat de la France,* et cette concession serait virtuellement nulle[1]. » Cette rédaction était assurément fort singulière, mais l'article avait ceci d'essentiel que le signataire, c'est-à-dire le plénipotentiaire malgache, considérait le protectorat français comme un fait acquis et indiscutable, tenu secret par mesure de convenance particulière, mais qui n'en liait pas moins les parties.

Ainsi, le traité de 1885 nous concédait, en théorie, des droits certains et considérables : par contre, il laissait

1. Voir à ce sujet les dépêches de M. Flourens, ministre des affaires étrangères, à M. Le Myre de Vilers, 14 nov. et 13 déc. 1886. Documents inédits.

Digitized by Google

subsister des lacunes graves, qui devaient rendre l'exercice de ces droits singulièrement précaire.

Il était dit, en effet, que le résident général ne pourrait s'immiscer en rien dans l'administration intérieure, laquelle restait entièrement réservée à la Reine. Or, dans la pratique, rien n'est plus difficile, surtout avec un partenaire de mauvaise foi, que d'établir une ligne de démarcation entre les affaires intérieures d'un pays et ses affaires extérieures. Il est une foule de questions de pure administration, qui peuvent avoir au dehors la répercussion la plus grave. Créer une banque d'État, décréter l'exécution de travaux publics, sont au premier chef des actes d'administration intérieure, mais si les concessionnaires ou les adjudicataires sont des étrangers, ces mêmes actes intéressent, *ipso facto,* la politique extérieure. Il y avait donc là, pour l'avenir, une source de conflits journaliers et de sérieux dangers.

En outre, privés de toute influence dans la conduite des affaires intérieures, nous étions incapables d'assurer, à nos nationaux et aux ressortissants étrangers, la sécurité et la justice. Ainsi la France pouvait, du jour au lendemain, se trouver dans une situation inextricable, revendiquant hautement son droit exclusif d'intervenir à Madagascar, repoussant formellement toute ingérence étrangère et, en même temps, contrainte d'avouer son impuissance à défendre la liberté, les biens, voire même la vie des Européens venus s'établir à l'ombre de notre drapeau. Enfin, et ceci n'était pas le moindre vice du traité, notre représentant était abandonné à ses propres forces : on lui concédait tout juste une escorte d'honneur. Aussi ne pouvait-il compter, pour faire prévaloir sa volonté et l'autorité de la puissance protectrice, que sur son éloquence et son influence morale, maigres auxiliaires en face d'une population hostile et d'un gouvernement mal disposé.

Ces obscurités et ces lacunes du traité étaient graves.

Digitized by Google

Elles le devinrent d'autant plus que, dans une note soi-disant explicative du 9 janvier 1886, nos plénipotentiaires parurent les souligner et les admettre.

Cette note adressée par MM. Miot et Patrimonio au plénipotentiaire hova, le général Willougby, semblait limiter le droit d'intervention du Résident aux actes de politique extérieure ayant pour objet une cession de territoire, une alliance, un accord, ou un traité avec une puissance étrangère. Elle promettait que l'escorte du Résident ne dépasserait pas l'effectif de 50 hommes. Elle déniait à nos nationaux la faculté d'embaucher des esclaves libérés, ce qui équivalait à rendre impossible le recrutement de la main-d'œuvre. Elle stipulait que la France ne prêterait assistance à la Reine, pour la défense de ses États, qu'au cas où elle en serait requise par la Reine elle-même; ceci nous enlevait les faibles chances qui nous restaient d'assurer la paix et la sécurité intérieure de l'État. Enfin, en ce qui concernait notre établissement à Diego-Suarez, MM. Miot et Patrimonio en fixaient la frontière à un mille et demi du rivage, ce qui était manifestement insuffisant pour assurer le développement de nos installations et la défense de la place.

Comment deux hommes aussi expérimentés que MM. Miot et Patrimonio purent-ils signer une pareille lettre, qui anéantissait presque entièrement les satisfactions théoriques obtenues des Hovas, il est difficile de le concevoir. Sans doute, énervés par les manœuvres dilatoires du gouvernement de Tananarive, et par les objurgations de M. de Freycinet, qui les pressait d'en finir à tout prix, ne mesurèrent-ils pas toute la portée de leur langage, mais la faute n'en était pas moins commise, et les Hovas s'empressèrent d'en profiter, en annexant la lettre à l'instrument diplomatique. Le gouvernement français protesta; il refusa de ratifier la note du 9 janvier, et déclara qu'il s'en tenait au texte signé le 17 décembre

Digitized by Google

précédent. Ce fut peine perdue : les Hovas maintinrent leur interprétation, et ce désaccord ne fut pas une des moindres difficultés que notre résident eut à surmonter.

Si le traité franco-hova ne créait pas, à Madagascar, une situation nette entre le protecteur et le protégé, au moins pouvait-on espérer qu'au regard des tierces puissances l'affaire était jugée. Rien ne pouvait moins prêter à amphibologie que l'article premier : « Le gouvernement de la République représente Madagascar, dans toutes ses relations extérieures. Les Malgaches, à l'étranger, seront placés sous la protection de la France. » Mais ici encore, un incident inattendu remit tout en question.

La circulaire de M. de Freycinet du 27 décembre 1885, notifiant le traité aux puissances, se terminait en effet par cette phrase équivoque : « Ce traité ne change rien aux traités actuellement existants entre le gouvernement hova et les autres États. » Sans doute, notre ministre des affaires étrangères entendait dire que la France, bien qu'acquérant à Madagascar une situation prépondérante, ne songeait pas à fermer le pays aux étrangers, et que les conventions particulières conclues par les puissances, subsisteraient, en tout ce qui n'était pas contraire à l'ordre de choses nouvellement établi. Mais, de la rédaction insuffisamment précise de cette note, des voisins trop disposés à ergoter sur les textes pouvaient tirer toute autre conclusion, et ils n'y manquèrent pas. Quant aux Hovas, qui ne furent pas les derniers informés de notre fausse manœuvre, ils s'empressèrent également d'en faire leur profit. Anglais et Hovas nous tinrent exactement le même langage : « Du moment, nous dirent-ils, que votre propre ministre prend soin de déclarer que rien n'est changé, dans les relations de Madagascar avec les tierces puissances, que signifie le soi-disant protectorat que vous prétendez réclamer sur l'île ? »

Digitized by Google

Tel était l'inextricable imbroglio que M. Le Myre de Vilers allait avoir à dénouer. Envoyé, à l'improviste, dans un pays dont il ignorait tout, la langue, les usages, les mœurs, on le chargeait d'assurer l'exécution d'un traité sur la portée duquel les deux parties n'étaient même pas d'accord : il devait faire respecter l'autorité de la France par des gens qui n'en voulaient pas, qu'il n'avait pas les moyens de réduire, et qu'il lui était expressément recommandé de ne pas mécontenter, enfin il devait s'imposer comme ministre des affaires étrangères de l'île, alors que cette qualité lui était déniée, non seulement à Tananarive, mais aussi par les principaux cabinets de l'Europe. Joignez à cela l'isolement et l'éloignement, une demande adressée à Paris ne recevant pas de réponse avant quarante jours[1], le manque ou l'insuffisance de directions auxquelles, d'ailleurs, une excessive instabilité ministérielle enlevait beaucoup de crédit[2], les préoccupations graves provoquées par la situation extérieure, à une époque où nous avions tout sujet de nous croire à la veille d'une attaque de l'Allemagne[3]. Joignez-y également l'existence,

1. Le câble s'arrêtait alors à Zanzibar. Les dépêches de Tananarive étaient portées à pied à Tamatave, d'où un bateau les transportait à Zanzibar. Dans les meilleures conditions, ce voyage demandait une douzaine de jours. Mais, comme il arrivait très fréquemment que le Président n'avait à sa disposition ni courrier sûr, ni bateau en partance, la durée du voyage était la plupart du temps doublée.

2. M. de Vilers, débarqué à Tamatave en avril 1886, quitta définitivement l'île en juin 1889. Pendant ces trois années, six cabinets se succédèrent en France, et quatre ministres passèrent au quai d'Orsay : MM. de Freycinet, Flourens, Goblet et Spuller. Cette période fut, en effet, une des plus agitées de notre histoire intérieure (affaires Wilson, démission du président Grévy, Boulangisme, etc.).

3. On se rappelle que les années 1886-87 furent marquées par une violente campagne de M. de Bismarck contre la France, et qu'à deux reprises, des incidents de frontière provoqués par le chancelier faillirent déchaîner la guerre (affaires de Pagny-sur-Moselle et de Vexancour). Cette crise eut son contre-coup sur nos affaires coloniales, car un avenir incertain et

Digitized by Google

à Madagascar, d'un parti puissant, passionnément hostile à la France, celui des missionnaires de la *London Society*, jouissant, à Londres comme à Tananarive, d'une influence considérable, et l'on conviendra que, dans notre histoire coloniale, un homme s'est rarement trouvé en aussi délicate posture que M. Le Myre de Vilers.

L'action ainsi engagée avait toutes chances de mal tourner. Ce fut le grand mérite de notre représentant, non seulement d'éviter une rupture qui eût été grosse de conséquences, et d'accepter une situation bien faite pour décourager la plus robuste confiance, mais encore de dégager, d'entretenir et de développer les chances infimes qui nous restaient. Peu à peu, on le verra émerger du chaos, et affermir sa position. Sans luttes violentes, sans éclat, par le seul prestige de l'énergie, du calme, de la patience, il saura imposer sa volonté, réduire ses adversaires, et finalement conquérir la première place.

Lorsqu'il rentra en France, en juin 1889, il laissait derrière lui une situation nette et saine. La cour d'Emyrne était domptée, et les puissances étrangères à la veille de reconnaître les faits accomplis. Il semblait que rien ne dût empêcher la grande île malgache d'entrer progressivement dans la voie du progrès, sous la tutelle exclusive

gros de menaces prédisposait naturellement à la plus grande réserve : « ... J'ai tenu à éviter la guerre (avec les Hovas), écrivait M. de Vilers, le 24 octobre 1887, ... car plusieurs milliers d'hommes auraient été immobilisés à Madagascar, tandis que nous devons réserver et préparer toutes nos forces pour les luttes prochaines avec l'Allemagne. »... Nous avons trop de préoccupations en Europe, répétait-il quelques jours plus tard, pour ne pas éviter toute cause de conflit accessoire (24 novembre 87). Les journaux hovas, qui appartenaient tous à la *London Society*, et la presse de Maurice exploitaient habilement cette situation. Chaque jour, ils publiaient des nouvelles tendancieuses qui représentaient la guerre comme imminente. On alla jusqu'à signaler l'approche d'une escadre allemande arrivant, dans le but d'enlever l'île de la Réunion et d'expulser les Français de Madagascar.

Digitized by Google

et pacifique de la France. Si, après son départ, les événements tournèrent autrement, si tout l'échafaudage laborieusement édifié par l'ouvrier de la première heure vint à s'écrouler, en quelques années, ce ne fut pas sa faute. Même il est possible que, si M. Le Myre de Vilers n'avait pas quitté Tananarive, la France eût en 1894 économisé dix mille hommes et cent millions.

III

De l'étude minutieuse des textes et des documents, il résulte un fait certain, c'est que le principal adversaire que M. de Vilers trouva en face de lui, à Madagascar, fut l'Angleterre. Que nous ayons eu affaire à ses représentants officiels, ministres, ambassadeurs, consuls, ou à ses agents plus ou moins officieux, les prédicants de la *London Society* et autres aventuriers dont l'île regorgeait, c'est toujours de Londres que partait le mot d'ordre.

Dès le premier jour, cette action directe ou indirecte du gouvernement anglais apparut avec une netteté indiscutable. C'est ainsi, par exemple, qu'à la notification officielle du traité du 17 décembre faite par M. de Freycinet, lord Rosebery [1] refusa de répondre par l'acquiescement que presque toutes les nations de l'Europe avaient donné sans discussion. Il se borna à prendre note, sans laisser pressentir l'opinion du cabinet. Quant aux personnages non officiels, ils ne cachèrent rien de leur vive irritation : « Ce traité est pour nous un véritable grief diplomatique, déclara sir Charles Dilke, dans une réunion publique [2]. » La

1. Lord Rosebery était alors chef du Foreign office, dans le cabinet Gladstone.

2. Dépêche de M. Waddington, ambassadeur de France à Londres, au

Digitized by Google

presse ne nous ménagea pas davantage, et le *Times* ouvrit ses colonnes à un long factum du capitaine Pasfield, un des principaux porte-paroles de la *London Society,* qui, dans un article des plus acerbes, réclama l'intervention immédiate de la Grande-Bretagne, et la création d'un établissement naval à Madagascar. Un autre écrivain non moins autorisé, le colonel Malleron, alla encore plus loin. Il osa écrire dans l'*Asiatic Quaterly Review,* que l'occupation de Madagascar par la France devait constituer un *casus belli* avec la Grande-Bretagne : « Ce que la France a pris par force aux Hovas, la Grande-Bretagne doit le prendre par force à la France; celle-ci aura la consolation de reconnaître que ce n'est pas là un nouveau procédé. Nous devons le faire non par mauvais vouloir contre la France, mais par absolue nécessité : nous ne pouvons permettre qu'elle ait un port qui puisse servir de refuge aux corsaires sur la grande route de l'Inde[1]. »

Dans cette campagne décisive dont notre établissement à Madagascar était l'enjeu, l'Angleterre eut la bonne fortune de trouver à Tananarive un homme admirablement préparé à lui servir d'instrument.

Souvent déjà, au cours de cette étude, le nom de Rainilaiarivony a traversé notre récit. Peut-être le moment est-il venu de fixer les traits de cette figure originale qui désormais, jusqu'à la chute de la royauté hova, ne quittera plus le premier plan.

Rainilaiarivony, *le père de la fleur épanouie,* premier ministre et commandant en chef, avait alors une soixantaine d'années. Son père avait été le mari et le premier mi-

Département (14 avril 1886) *Documents inédits.* Sir Ch. Dilke qui, l'année précédente était « président of the local government board » dans le cabinet Gladstone, était rentré dans la vie privée, et s'occupait activement à tenter de restaurer sa fortune politique.

1. *Asiatic Quarterly Review,* janvier 1888.

Digitized by Google

nistre de la célèbre Ranavalo I. Lui-même, après avoir largement coopéré à la chute et à la mort de Radama II, arriva aux affaires en 1863 : successivement époux et ministre des trois reines Rasoherina, Ranavalo II et Ranavalo III, il fut, pendant trente ans, le véritable dictateur de l'île. Cet homme étrange, complètement dépourvu d'instruction (il savait tout juste signer son nom), demeuré par certains côtés un véritable sauvage sous le mince vernis de civilisation qui le recouvrait et, malgré le christianisme *sui generis* qu'il avait embrassé, fourbe, cruel, abandonné aux plus hideuses passions, incapable de gouverner autrement que par la terreur, plus incapable encore de tirer son peuple de l'état d'anarchie morale et matérielle où il végétait, n'en était pas moins un profond et habile politique. Pendant trente ans, sous trois règnes successifs, il sut se maintenir au pouvoir en dépit des haines qu'il avait suscitées, et des cabales qui se montaient contre lui. Pendant trente ans, il sut tenir à l'écart Français et Anglais, et les négociations qu'à maintes reprises il eut avec nous feraient honneur au plus fin diplomate. M. de Vilers, qui l'a longtemps connu et pratiqué, lui reconnaissait une réelle valeur : « C'est surtout dans le dernier conflit avec la France, écrivit-il à son sujet, qu'il a fait preuve d'une surprenante habileté. S'il cédait à nos exigences, l'opinion publique se tournait contre lui; s'il faisait la guerre, la misère publique devait entraîner sa chute. Il rejeta toute la responsabilité sur son compétiteur et successeur désigné, Ravoninahitriniarivo, ministre des affaires étrangères, qu'il envoya en ambassade à Paris. Ainsi se trouve expliquée la singulière attitude de ce dernier personnage : ses réticences, que nous prenions pour de la duplicité, n'étaient que les hésitations d'un diplomate aux abois, craignant de tomber dans le piège qui lui était tendu par son propre gouvernement. Certain d'être désavoué s'il arrivait à une solution, il s'est tiré par la fuite de ce mau-

Digitized by Google

vais pas... Pour lui (Rainilaiarivony) lorsqu'à bout de de ressources et d'hommes, se trouvant dans l'obligation de conclure la paix et d'accepter nos conditions si dures qu'elles fussent, il a su, en dernière heure, arracher à nos plénipotentiaires une lettre interprétative qui annule les principales conditions du traité, il sembla sortir vainqueur de la lutte[1]. »

Son erreur capitale fut de ne pas discerner à temps le jeu des pasteurs et des aventuriers anglais qui pullulaient à Tananarive, et celui du gouvernement de la Grande-Bretagne. Parce que les premiers lui promettaient l'appui de l'Angleterre contre la France, il osa rompre avec nous, et ne comprit pas que les déclamations de ses conseillers habituels n'avaient qu'un but : ruiner l'influence de la France, au profit de leurs intérêts particuliers. Il le comprit d'autant moins que le gouvernement britannique ne lui ménageait pas son appui moral, et qu'il n'ignorait rien de l'hostilité que rencontrait, à Londres, notre politique malgache. Aussi son dépit fut-il grand, lorsqu'au jour de la crise finale, il s'aperçut que le concours de l'Angleterre lui faisait défaut. Contre ceux qui avaient abusé de sa crédulité, pour faire le jeu de leurs intérêts ou de leur politique, son ressentiment fut profond, et les derniers mois de sa vie, qu'il passa en Algérie dans une retraite dorée, ne sont qu'un long cri de haine et de rancune contre ses anciens amis. Le pauvre vieux père de la fleur épanouie avait la rancune tenace, car la veille même de sa mort survenue à Mustapha supérieur, le 17 juillet 1896, il repoussa énergiquement les secours de la religion réformée, sans qu'on pût lui faire comprendre que le vénérable pasteur qui se présentait à son chevet n'avait rien de commun avec les prédicants de la *London Society*[2].

1. M. de Vilers au Département, 10 juin 1886. Correspondance inédite.
2. Rien n'est plus curieux que de constater cet état d'esprit, dans le

Digitized by Google

Tel était l'homme dont les Anglais surent jouer avec une rare dextérité, et qui, entre leurs mains, devint un instrument des plus dangereux : « Son plan, écrivait de lui M. de Vilers, conçu sous l'inspiration de MM. Pickersgill et Parrett, est d'attirer ici de nombreux étrangers, de leur concéder de larges privilèges, à l'exclusion des Français, de nous mettre ainsi dans l'impossibilité d'agir sans compromettre des intérêts considérables. Il compte, pour nous lier les mains, sur l'appui des puissances européennes que nous n'oserions pas nous aliéner[1]. »

récit de M. Vassé, auquel nous avons déjà fait allusion. Sans doute parmi les confidences plus ou moins effrontées de Rainilaiarivony, qui toutes sont religieusement reproduites dans ce « Mémorial » *modern style,* beaucoup paraissent fort sujettes à caution. Quelques-unes cependant sont si précises dans leurs détails, qu'elles ne semblent pas avoir pu être inventées. Tel est par exemple le récit de la guerre de 1870 fait à Rainilaiarivony par le pasteur Parrett, un des membres les plus actifs de la *London Society :* « En 1870, raconte Rainilaiarivony, la joie des Anglais apprenant les défaites de la France ne connaissait plus de bornes..... Je me souviens que, dans un entretien qui eut lieu au palais avec la reine Ranavalo II, entretien auquel j'assistais, M. Parrett et un certain nombre de prédicants nous apprirent que tout était fini pour votre nation, qui allait devenir anglaise, nous disaient-ils, par suite d'un accord intervenu entre les puissances européennes qui toutes craignaient les Anglais. » Et Parrett, le menteur, ajoutait : « Du reste, la France, ce petit pays, devait fatalement disparaître. Ce peuple sans principes, sans religion, menteur, voleur, qui coupe la tête à ses rois et à ses reines, et dont tous les vices sont le seul apanage, avait de plus celui de la lâcheté, ce qui fait que ses armées cinq fois supérieures en nombre à celles des Allemands, se sont complètement évanouies et rendues à discrétion, généraux en tête. Le roi de Prusse a remplacé, à Paris, Napoléon III, et reçoit chaque jour l'hommage des vaincus. Mais comme l'Allemagne n'a pu faire la guerre aux Français qu'avec l'autorisation de l'Angleterre, et au moyen de notre or, nous sommes les vrais maîtres de la situation, et nous ajouterons bientôt la France qui nous a déjà appartenu autrefois, à nos autres colonies. »

1. M. de Vilers au Département, 19 août 1886. Correspondance inédite.

Digitized by Google

Pour le recrutement de ce personnel spécial, Rainilaiarivony n'avait que l'embarras du choix. Pasteurs indépendants qui tremblaient pour leur ancienne omnipotence, et qui ayant en mains la presse, dirigeaient l'opinion à Tananarive et dans les sphères coloniales londoniennes, aventuriers plus ou moins en rupture de ban, et désireux de se refaire une virginité à peu de frais, agents d'affaires de moralité douteuse, toujours les premiers arrivés dans les pays neufs, tous ceux en un mot que devait gêner l'organisation d'un gouvernement régulier, se rangèrent en masse autour de lui. L'Angleterre se garda naturellement de dédaigner les services d'aussi précieux auxiliaires et poussa ses nationaux en avant. Déjà l'armée hova était entre les mains d'officiers anglais, le trop fameux Willougby que nous avons déjà vu à l'œuvre, Shervington et Graves : « Les deux premiers sont des coquins, des gens sans aveu capables de tout faire pour de l'argent, disait d'eux avec une franchise un peu rude le sieur Tacchi, directeur du *Madagascar Times,* qui cependant ne devait pas être mal disposé en leur faveur; le troisième seul est un *gentleman.* » Et qu'a donc fait le major Graves, pour mériter ce jugement bienveillant, demanda M. de Vilers à son interlocuteur : il venait de le voir parader à la tête de l'artillerie, dans un costume de haute fantaisie, chapeau rouge, veste grise, culotte courte, bas noirs, souliers jaunes, la pipe à la bouche, et son attitude, comme ses capacités, lui avait paru médiocre. « Le major est un honnête homme, insista Tacchi : il a dû s'enfuir du Natal, parce qu'il était poursuivi pour banqueroute, mais c'est un *gentleman*[1]. » Si c'était là le meilleur, que valaient les autres? Et, de fait, Shervington lassa jusqu'à la complaisance de ses protecteurs, et après une vie d'expédients, finit par se tuer pour échapper

1. M. de Vilers au Département, 19 août 1886. Correspondance inédite.

Digitized by Google

aux conséquences de ses actes. Le sort de Willougby ne fut pas plus brillant. Les fonctions de commandant des troupes malgaches consistaient essentiellement à provoquer l'introduction secrète d'armes et de munitions de guerre, opérations frauduleuses où il trouvait de larges bénéfices. Son zèle pour la défense nationale l'entraîna si loin que Rainilaiarivony lui-même perdit patience : il le fit traduire devant une commission militaire anglo-hova, pour répondre d'un détournement de 500.000 francs. Le parti anglais fut atterré des révélations accablantes qui surgirent contre son protégé, et mit tout en œuvre pour le tirer de ce mauvais pas, mais les faits étaient si criants que la condamnation fut inévitable. Peut-être n'est-il pas sans saveur d'ajouter que le passage en prison du général Willougby ne nuisit pas à sa carrière politique et militaire, car, lors de la guerre de 1894, ce fut encore lui qui conduisit au combat ce qui représentait l'armée hova.

Quant aux tripoteurs d'affaires d'origine cosmopolite, ils étaient légion, et tous, pour les raisons qu'avait signalées M. de Vilers, étaient étroitement inféodés à la *London Society* et reçus à bras ouverts par le premier ministre. A Willougby, il accorda la concession d'une banque d'État, qui d'ailleurs n'exista jamais que sur le papier; à Maigrot, sujet italien, une ligne de chemin de fer de Mananjary à Fenerive; à Anderson, sujet norwégien, le monopole de l'exploitation du bois d'ébène. M. Combes, un créole mauricien, poursuivi en Nouvelle-Zélande pour banqueroute, vint fonder à Tananarive une compagnie, au capital de 25 millions, pour l'exploitation de 200.000 arpents. Une société anglaise reçut mission de creuser et de relier entre elles les lagunes de la côte est, et d'établir une ligne de vapeurs. D'autres sociétés et quelques particuliers de même nationalité, parmi lesquels, il est assez original de rencontrer l'évêque anglican de Madagascar, M. Cornish, avaient reçu en concession d'im-

Digitized by Google

menses étendues de terres avec abandon des droits régaliens les plus larges. Ces concessions, presque toutes situées dans le nord de l'île, avaient d'ailleurs un but spécial, que M. de Vilers ne tarda pas à démêler, et que divers publicistes anglais ne se firent aucun scrupule de dévoiler. Il s'agissait tout bonnement de bloquer notre établissement de Diego-Suarez, en l'enserrant, du côté de la terre, par une très large bande de territoire exclusivement concédée à des sujets britanniques. Ceux-ci, largement subventionnés, n'auraient pas tardé à créer, dans cette région, une véritable colonie anglaise : on aurait ouvert un port sur la côte nord-ouest, et Diego-Suarez serait devenu un cul-de-sac sans commerce, sans agriculture, et sans aucune ressource. Pickersgill prôna ouvertement, dans le *Madagascar Times*, ce système qui fut repris et développé, dans tous ses détails, par le capitaine Pasfield, dans le journal de la Chambre de commerce de Londres; l'emplacement du port destiné à ruiner Diego-Suarez était même trouvé : on avait désigné Port-Robinson, tout près du cap d'Ambre[1].

Tous ces beaux projets échouèrent, car pour les mener à bien, il eût fallu d'autres hommes que les pauvres hères qui s'agitaient à Tananarive. L'un d'eux cependant faillit réussir, et nous causa, pendant plusieurs mois, de graves soucis, car sa réalisation eût été, pour l'avenir de notre établissement, une menace perpétuelle : il s'agit de la tentative faite par un groupe financier anglais pour souscrire l'emprunt de liquidation qui suivit la guerre de 1885. On se rappelle que le traité du 17 décembre avait mis à la charge du gouvernement hova une indemnité de 10 millions, payable dans le délai d'un an. Pour faire face à cette obligation, Madagascar dépourvue de tous moyens

1. Sur ces incidents, cf. M. de Vilers au Département, 19 août, 9 et 13 novembre 1886. Le Département à M. de Vilers, 3 mai 1886. M. Waddington au Département, 1er mai 1886. Correspondance inédite.

Digitized by Google

financiers, était tenue de faire appel au crédit, et il était évident que le prêteur, quel qu'il fût, acquerrait dans l'île une situation hors de pair, car il n'ouvrirait sa bourse que contre des garanties sérieuses et des gages effectifs. Aussi les Anglais tentèrent-ils un vigoureux effort pour obtenir l'emprunt, De notre côté, le Comptoir d'escompte se mit en campagne, avec l'appui du gouvernement français et de M. de Vilers. A notre puissant établissement financier, les Anglais opposèrent un brasseur d'affaires de Londres, nommé Kingdom, qui dans la cité cumulait les fonctions de pasteur indépendant, d'imprimeur, de négociant en caoutchouc, et de faux-monnayeur. L'adversaire paraissait de médiocre envergure, mais sa rare habileté, jointe aux efforts désespérés de toute l'armée des prédicants, faillit lui faire obtenir gain de cause.

Envoyé à Tananarive, par le comité anglais de Madagascar, Kingdom s'aboucha aussitôt avec Pickersgill, qui le présenta au premier ministre. La discussion ne fut pas longue, car l'Anglais avait en poche des arguments trop décisifs pour ne pas venir à bout de la vertu moyenne de son interlocuteur, et l'on tomba d'accord sur les points suivants : le groupe Kingdom avancerait 20 millions au gouvernement hova; sur ce total, 10 millions seraient affectés au paiement de l'indemnité, on emploierait le solde en achat de matériel de guerre, sauf une portion importante destinée, disait-on, à couvrir les frais généraux : on entendait par cet euphémisme la rémunération des complaisances nécessaires. Rainilaiarivony seul était inscrit pour un million. Kingdom, à titre de garantie, obtenait la concession de toutes les douanes du royaume, et celle d'une banque d'État, au capital de 30 millions, avec privilège d'émission pour pareille somme de billets ayant cours forcé, plus le monopole de la frappe des monnaies et de l'exploitation des mines.

Muni d'un contrat en bonne et due forme, l'ambassa-

Digitized by Google

deur, accompagné de l'inévitable Parrett, revint en Angleterre, auprès de ses mandants pour chercher des bailleurs de fonds, et le *Times* enregistrant son retour ne cacha pas la satisfaction que lui causait ce grave échec de la cause française [1].

Cette satisfaction ne fut pas de longue durée. A peine débarqué, en effet, une fâcheuse surprise attendait le financier improvisé, sous la forme d'un communiqué de l'ambassade de France, adressé à un grand journal financier de la Cité. Cette note déclarait, en substance, que « le gouvernement français, informé par le bruit public de la conclusion du traité Kingdom, tenait à faire savoir qu'il ne reconnaîtrait pas la validité des engagements souscrits par le gouvernement hova. Ces engagements, conclus sans sa participation, étaient contraires au traité du 17 décembre 1885, en conséquence les prêteurs éventuels étaient prévenus qu'ils n'avaient pas à faire fonds sur les garanties promises illégalement par Rainilaiarivony ». Que s'était-il donc passé?

M. de Vilers avait eu, dès la fin de juin 1886, connaissance des intrigues de Kingdom. Il avait immédiatement opposé son veto, et un télégramme, appuyé de plusieurs lettres successives, avait prévenu le cabinet français de ce qui se préparait : « Le projet Kingdom, expliquait le Résident général, est en lui-même une véritable escroquerie. Sa réalisation, qui imposerait au gouvernemunt hova une annuité de 5 à 6 millions de francs, conduirait irrémédia-

1. Des lettres de Tamatave annoncent que l'influence française rencontre dans l'île de sérieux obstacles. L'opinion publique s'occupe partout de la nouvelle de la conclusion d'un traité entre le gouvernement hova, et un missionnaire anglais, M. Kingdom, traité garantissant à une société anglaise le droit de percevoir les revenus des douanes, d'exploiter les mines et de frapper la monnaie, en échange d'un prêt de 20 millions de francs.

Times, 25 août 1886.

Digitized by Google

blement à la ruine ; le pays serait incapable de supporter pareille charge et courrait à la banqueroute. Au point de vue politique, le danger ne serait pas moins grand : les droits concédés à Kingdom sont, en effet, des droits régaliens au premier chef, les seuls qui existent à Madagascar. Leur exercice ferait des Anglais les maîtres incontestés de l'île et leur permettrait de disposer de l'avenir à leur gré. Déjà maîtres de la religion, de l'instruction publique, de l'armée, soutenus par une coterie nombreuse et puissante, ils auraient en outre, d'un trait de plume, conquis les finances, la banque, les douanes, l'industrie, l'administration intérieure. Ils auraient ainsi préparé la désorganisation du pays, et quand la banqueroute inévitable se serait produite, ils seraient intervenus, comme en Égypte, profitant habilement du moment où nous aurions été engagés dans des complications intérieures ou extérieures... J'estime donc, concluait M. de Vilers, que nous ne pouvons tolérer l'exécution de ce contrat. La question est assez grave pour qu'on doive envisager l'éventualité du départ du Résident, l'envoi d'un ultimatum et même la reprise des hostilités [1]. »

On n'eut pas besoin, heureurement, d'en arriver à de pareilles extrémités. M. de Freycinet qui, en la circonstance, montra beaucoup de présence d'esprit et de décision, approuva pleinement l'attitude de son agent, et invita M. Waddington, notre ambassadeur à Londres, à agir en conséquence. De là cette note si catégorique, qui fit le tour de la presse anglaise, et calma singulièrement l'ardeur des capitalistes, car l'intérêt qu'ils portaient à la cause malgache n'allait pas jusqu'à prêter de l'argent aux hovas sans autre garantie que leur signature, aussi Kingdom fut-il éconduit par tous les banquiers de la cité.

1. Correspondance inédite de M. de Vilers, *passim*, et notamment télégramme du 26 juin 1886, et dépêches des 12 juillet, 9 août, 30 octobre, 15 novembre, 1886.

Digitized by Google

Grand fut son désappointement et celui de ses amis, lorsqu'ils se virent contraints de renoncer aux brillantes perspectives qu'ils avaient vu luire devant leurs yeux. Kingdom, découragé, abandonna la partie pour se consacrer à des opérations moins compliquées et plus fructueuses, mais qui, par malechance, ne tardèrent pas à éveiller l'attention de la justice de son pays [1].

Quant à Parrett, plus tenace dans ses espérances, il revint à Madagascar, pour essayer d'une autre combinaison. Au commencement de novembre, on le vit arriver à Tananarive avec le directeur de l'Oriental-Bank, et suivi d'un renfort de douze missionnaires fraîchement débarqués. Ils mirent à nouveau le siège devant Rainilaiarivony et lui proposèrent d'établir un impôt extraordinaire de une piastre par habitant, ce qui, disaient-ils, produirait 150.000 piastres. L'Oriental-Bank avancerait 500.000 piastres pour compléter les 10 millions de francs dus à la France. Ainsi l'indemnité serait payée, et nous aurions gardé, dans l'esprit des populations, tout l'odieux de les avoir pressurées, tandis que l'Oriental-Bank se serait fait payer ses services par l'octroi de larges concessions [2].

Cette fois-ci encore, M. de Vilers arriva à temps pour déjouer ce beau plan, qui n'était qu'une réédition à peine démarquée de celui de Kingdom. Ainsi onze mois s'étaient écoulés sans que l'affaire eût fait un pas. L'échéance du 11 décembre approchait, et M. de Vilers ne cachait à personne que, si l'indemnité n'était pas versée en temps utile, la France saurait prendre des gages suffisants pour assurer la rentrée de sa créance. Cette perspective fit réfléchir Rainilaiarivony, qui finit par se résigner

1. Il fut, quelques années plus tard, condamné à Londres pour crime de fausse monnaie.

2. M. de Vilers au Département, 11 novembre 1886. *Correspondance inédite.*

Digitized by Google

à écouter les propositions du Comptoir d'escompte. Pickersgill, voyant l'échec imminent de ses combinaisons, tenta un dernier retour offensif et, le 2 décembre, il remit au premier ministre une note copieuse pour l'exciter à la résistance. Mais l'intervention du consul anglais demeura vaine.

Rainilaiarivony, forcé dans ses derniers retranchements, finit par céder et, le 4 décembre, sept jours avant l'expiration du terme fatal, il signa, avec le Comptoir, la convention qui mettait à sa disposition les fonds dont il avait un si urgent besoin.

IV

Le terrain des affaires n'avait pas été favorable aux Anglais, aussi voulurent-ils prendre leur revanche sur le terrain politique. Une question des plus sérieuses se trouvait précisément à l'ordre du jour, celle des exequatur, vieille question qui, entre l'Angleterre et nous, surgit régulièrement, chaque fois que nous étendons notre domination sur un point quelconque du globe. C'est qu'en effet, reconnaître au vainqueur le droit de se substituer au vaincu pour la collation des exequatur consulaires, c'est par cela même reconnaître la transmission de la souveraineté, et s'incliner devant les faits accomplis. Voilà pourquoi l'Angleterre, qui s'estimait lésée par le traité franco-malgache de 1885, ne manqua pas cette occasion de nous prouver que ce qui s'était fait sans elle était nul et non avenu, et que, jusqu'à nouvel ordre, elle entendait ignorer les modifications politiques survenues à Tananarive.

Dès le début de 1886, plusieurs incidents préliminaires montrèrent clairement quelles étaient, en ces matières, les idées du cabinet de Londres. L'un d'eux fut provoqué par le général Digby Willougby. Ce guerrier illustre, auquel la fortune des armes avait été peu clémente, s'était mis en

Digitized by Google

tête de chercher sa voie dans la diplomatie et, après le rétablissement de la paix à Madagascar, il était apparu à Londres, muni de lettres de créance officielles, qui l'accréditaient auprès des cours d'Europe, en qualité d'ambassadeur de la Reine. L'accueil qu'il reçut à Londres, où le Foreign Office lui fut immédiatement ouvert, ne fut pas sans flatter sa vanité. Mais le gouvernement français, mis au courant de cette manifestation, protesta énergiquement, et rappela au cabinet anglais que le personnage ne pouvait avoir aucune qualité officielle, pour cette bonne raison que le traité de 1885 avait fait de la France l'intermédiaire obligé entre Madagascar et les puissances étrangères.

Willougby, sans se démonter pour si peu, vint à Paris et émit la prétention de se faire recevoir par le ministre des Affaires étrangères. M. de Freycinet, malgré les objurgations de M. de Vilers, estima qu'il serait dangereux de se faire un ennemi déclaré du général anglo-hova, et consentit à lui accorder un entretien à titre privé. Peut-être était-ce déjà trop de condescendance, car les Hovas, fort peu ferrés sur les mystères du protocole, devaient difficilement saisir les nuances qui séparent une réception officielle d'une réception purement privée. Aussi, lorsque M. de Freycinet, comprenant l'erreur commise, se ravisa subitement et interdit à Willougby d'aller à l'Élysée, celui-ci fut exaspéré et adressa à notre ministre une lettre véhémente, véritable monument d'impertinence et de fatuité[1] (12 nov. 1886).

1. ... La France et Madagascar sont loin d'être d'accord sur l'interprétation du traité de paix... le désaccord, je regrette d'être obligé de vous en informer, durera nécessairement tant que la France jugera convenable de poursuivre, à Madagascar, par l'intermédiaire de ses agents, une politique aussi embrouillée et de temporiser avec moi, l'envoyé de la Reine en Europe, le porteur de présents pour le Président de la République... Je suis venu en France, pour conférer avec V. E. et arriver à un arrangement amiable... (Si cette tentative échoue), la Reine consul-

Digitized by Google

Cette lettre n'ayant donné aucun résultat, l'ambassadeur ambulant s'en retourna à Londres, appelé dans la Cité par de louches affaires d'argent, puis à Berlin et à Rome, où il espérait qu'en raison des rapports assez tendus qui existaient alors entre la France et les cabinets allemand et italien, il rencontrerait un accueil favorable. Et, de fait, il fut reçu à Berlin par l'impératrice et le prince impérial et, à Rome, par le roi. Aussitôt prévenu, le cabinet français intervint auprès des deux gouvernements : il obtint sans tarder les assurances les plus formelles qu'on n'avait reçu Willougby qu'à titre purement privé et par simple curiosité et que ni l'Allemagne ni l'Italie n'avaient l'intention de contrecarrer en quoi que ce fût, l'action de la France à Madagascar [1].

tera de nouveau la nation, pour s'assurer de la volonté populaire. Quelle sera l'issue d'un pareil acte, je laisse la réponse aux conjectures de V. E... J'ai prévenu V. E, et je la conjure dans l'intérêt de la civilisation et de l'honneur de la France de s'arrêter avant de tirer l'épée du fourreau... Je me tiendrai prêt à rendre visite, d'une manière officielle, à V. E. dans le courant des deux semaines prochaines. V. E. a toute liberté de livrer à la publicité, à son gré, tout ou partie de la présent lettre, dans n'importe quel organe officiel de la presse française. » — Le général Willougby à M. de Freycinet. Lettre citée dans une dépêche du Département à M. de Vilers du 15 novembre 1886. (Documents inédits.)

1. Dépêche du comte de Moüy, ambassadeur à Rome, au Département (3 avril 1887) et dépêche de M. Herbette, ambassadeur à Berlin (2 avril 1887) (Documents inédits). Cette dernière dépêche relate un propos de M. de Bismarck, auquel le récent incident survenu entre la France et l'Allemagne, au sujet du Maroc, donne une singulière actualité. Comme M. Herbette disait au chancelier qu'il se félicitait de voir que Willougby ne pourrait laisser espérer à la Cour d'Emyrne le bon vouloir de l'Allemagne, ce qui aurait pu l'encourager à se conformer moins exactement à son traité avec la France, il reçut la réponse suivante : « *Nous sommes étrangers à ce traité, et nous aurions parfaitement le droit de chercher à contrecarrer votre influence à Madagascar.* Mais telle n'est pas notre intention, je vous le dis de la façon la plus formelle. »

M. Flourens, notreministre des Affaires étrangères, releva immédiatement cette singulière insinuation. « *Il serait bon, écrivit-il le 4 avril*

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Sans avoir grande portée, et en dépit de ces assurances, l'incident n'en était pas moins désagréable. Si Willougby, simple aventurier sans mandat n'avait réussi nulle part, pas plus à Paris, qu'à Londres, à Berlin ou à Rome, sa présence prolongée en Europe entretenait une fâcheuse équivoque et ne pouvait qu'encourager les mauvaises dispositions des gouvernements anglais et hova. Fort heureusement Willougby se dégoûta bientôt de ces pérégrinations coûteuses et inutiles. Probablement pensa-t-il qu'il y avait moins à gagner pour lui en Europe qu'à Madagascar, où le terrain lui serait plus favorable. Il se rembarqua donc et nous le verrons bientôt réapparaître à Tananarive, dans ses triples fonctions de guerrier, de diplomate et surtout d'agent d'affaires véreuses.

Un autre incident non moins significatif se déroulait à peu près en même temps, à Londres.

Peu de temps après son arrivée à Madagascar, M. de Vilers avait demandé la suppression des consulats malgaches à l'étranger, dont l'existence était radicalement inconciliable avec le traité de 1885[1]. Ces consulats étaient au nombre de trois : l'un à Port-Louis (île Maurice), les deux autres à Paris et à Londres. A Paris, l'affaire fut vite réglée; M. Suberbie qui était titulaire du poste, se soumit aux injonctions qui lui furent faites, et il résigna ses fonctions, dès le mois d'octobre 1886, mais il n'en fut pas de même à Londres. M. Samuel Proctor, qui s'inti-

à notre ambassadeur à Berlin, de relever la théorie inattendue, d'après laquelle une puissance est libre de ne pas observer un traité auquel elle n'a pas pris part. Tous les traités, pour être valables, n'ont pas besoin de la consécration européenne, et quand ils ont été notifiés sans soulever d'objections, quand ils ont été conclus, d'ailleurs, entre deux gouvernements indépendants, il semble que les autres doivent s'y conformer. Le système contraire jetterait un grand trouble dans le droit public. »

1. M. de Vilers au Département, 7 novembre 1886. *Correspondance inédite.*

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

tulait consul de la Reine Ranavalo, était un des agents les plus actifs du comité de Madagascar, qui s'était constitué, en 1881, dans le seul but de combattre l'influence française. Pour occuper les loisirs étendus que lui laissait la gestion de son consulat, il avait monté une maison de quatrième ordre, où l'on s'occupait vaguement de commerce. Invité par l'ambassadeur de France à lui remettre ses archives, ce personnage déclara solennellement que ses instructions s'y opposaient. M. Waddington ne voulut pas entamer de discussion. Il pensa, non sans raison, qu'il serait tout à fait illusoire de solliciter l'intervention du cabinet anglais, que le rôle insignifiant joué par M. Proctor ne méritait pas qu'on insistât sur une question purement théorique et que, le jour où l'Angleterre aurait consenti à ce que son consul à Madagascar reçût l'exequatur français, le contre-coup de cette mesure décisive atteindrait immédiatement le consul malgache[1]. Mieux valait aborder de front la véritable difficulté et réclamer directement de l'Angleterre qu'elle reconnût, à Tananarive, les conséquences du traité de 1885. Il fallut quatre ans pour l'amener à céder.

Depuis la mort de M. Pakenham, survenue à Tamatave, en 1883, les fonctions de consul d'Angleterre, dans l'île de Madagascar, étaient vacantes. Les seuls représentants officiels de la Grande-Bretagne étaient deux ou trois agents consulaires plus ou moins régulièrement accrédités, dont le plus important était le Révérend Pickersgill, *acting consul* à Tananarive. En novembre 1886, le cabinet anglais se décida à régulariser la situation et envoya à Madagascar le capitaine Haggard, cousin du marquis de Salisbury.

La question de l'exequatur était donc officiellement

1. M. Waddington au Département, 24 janvier 1887. *Documents inédits.*

Digitized by Google

posée : si, en effet, nous pouvions tolérer, dans un esprit de conciliation peut-être excessif, que les consuls déjà installés fussent admis à continuer leurs fonctions sans avoir besoin d'une nouvelle investiture [1], il était impossible d'admettre que le capitaine Haggard, arrivant à Madagascar postérieurement au traité de 1885, ne tînt aucun compte du nouvel état de choses. Aussi M. de Vilers ne fut-il pas médiocrement surpris de ne recevoir aucune notification concernant M. Haggard, dont l'arrivée à Tamatave ne lui fut révélée que par la rumeur publique.

A une demande de renseignements qu'il adressa à Rainilaiarivony, celui-ci répliqua qu'il avait accordé directement l'exequatur au consul anglais, car un consul n'étant qu'un agent commercial dépourvu de tout caractère politique ou diplomatique, la délivrance des exequatur ne concernait en rien la résidence générale [2]. La thèse était insoutenable ; si on l'admettait, tout l'avenir de notre politique se trouvait compromis. M. de Vilers le comprit immédiatement et se décida à agir avec vigueur. « Après avoir feint de ne pas me comprendre, écrivit-il à Paris, Rainilaiarivony est revenu sur la lettre interprétative de MM. Miot et Patrimonio. Il a également invoqué, à l'appui de sa thèse, la dépêche de M. de Freycinet du 27 décembre 1885. Je ne crois pas qu'il cède de bonne grâce. Selon toute probabilité, nous serons obligés d'en venir

1. Cette tolérance était certainement abusive ; mieux eût valu déclarer caduques tout les exequatur délivrés par l'ancien gouvernement malgache et exiger, pour tous les consuls, une investiture nouvelle donnée par les autorités françaises. C'est ainsi qu'on avait procédé jadis à Alger sauf pour le consul anglais, qui s'y était refusé) et plus tard en Tunisie. La timidité dont le gouvernement fit preuve à Madagascar ne facilita pas le règlement de cette affaire.

2. M. de Vilers au Département, 5 janvier 1887. — *Correspondance inédite.*

Digitized by Google

aux mesures de coercition diplomatique ou effective[1]. » Et il indiquait comme mesure de coercition possible à employer sans provoquer de rupture ouverte, l'occupation de la presqu'île d'Ambre tout entière. Toutefois, persuadé que l'assurance de Rainilaiarivony venait de ce qu'il voyait ses propres desseins s'accorder avec ceux de la politique anglaise, il priait le gouvernement français d'obtenir du Foreign Office qu'il mît le capitaine Haggard en demeure de conformer sa conduite à l'esprit comme à la lettre du traité de 1885.

Dès la réception de cette lettre, M. Flourens, ministre des Affaires étrangères, invita M. Waddington à faire, dans le sens indiqué, une démarche auprès de lord Salisbury[2]. (11 mars). Celui-ci lui répondit que l'affaire étant toute nouvelle pour lui, il demandait le temps de consulter les avocats de la couronne. Après plusieurs rappels de notre ambassadeur, le chef du Foreign Office se décida enfin à donner sa réponse : elle était purement et simplement négative. Lord Salisbury se bornait à déclarer « que M. de Freycinet, par sa circulaire de décembre 1885, avait garanti aux puissances le maintien des conventions antérieures; que ces conventions établissaient pour l'Angleterre le droit de traiter directement avec la reine des Hovas, et que par conséquent il était dans son droit en refusant de rien changer à l'ordre de choses établi[3].

Ce refus officiel ne pouvait être définitif : il eût manifesté d'une manière trop flagrante le mauvais vouloir de la Grande-Bretagne, et tout porte à croire que, dans la

1. M. de Vilers au Département, 26 janvier 1887. *Correspondance inédite.*

2. A la suite du rejet par la Chambre des communes du bill du Home rule, présenté par M. Gladstone (8 juin 1886) et des élections qui en furent la conséquence, un cabinet conservateur, présidé par lord Salisbury, avait remplacé le ministère libéral de M. Gladstone.

3. M. Waddington à M. Flourens, 29 avril 1887. *Documents inédits.*

Digitized by Google

circonstance, lord Salisbury voulut simplement se donner le malin plaisir de souligner les incertitudes de notre politique, et de mettre M. Flourens en contradiction avec M. de Freycinet, tout en se ménageant la possibilité de nous faire plus tard une concession non gratuite. Et en effet lorsque M. Waddington, pressé par le cabinet français, revint quelques jours après à la charge, il trouva chez le ministre anglais des dispositions moins intransigeantes, du moins en apparence : « Il est bien évident, lui dit, non sans *humour,* l'ambassadeur, qu'avant les événements de 1885, toutes les puissances traitaient directement avec le gouvernement hova : Je ne vois pas très bien comment on aurait pu concevoir un système différent, et il n'est jamais intervenu de convention pour consacrer une situation de fait qui ne pouvait pas ne pas exister. Par conséquent, nous autres Français, n'avons jamais eu à confirmer une convention qui n'a jamais été conclue. » Lord Salisbury finit par en convenir et, le 5 mai, il remit à M. Waddington une note verbale ainsi conçue : « Le gouvernement de S. M. a décidé, conformément à la demande à lui faite par le gouvernement de la République, d'inviter le consul de la Reine à Madagascar, à réclamer un nouvel exequatur par l'intermédiaire du Résident français. Il demeure bien convenu que le gouvernement de S. M., en agissant ainsi, réserve tous les droits de la Grande-Bretagne résultant de son traité avec Madagascar en date du 27 juin 1865, lequel traité demeure en vigueur, ainsi qu'il résulte du télégramme-circulaire de M. de Freycinet du 27 décembre 1885 [1]. »

Au reçu de la dépêche de M. Waddington, M. Flourens s'empressa de télégraphier à M. de Vilers, pour l'informer que l'incident était clos à Londres, à notre entière

1. Correspondance de M. Waddington avec le Département, et notamment dépêches des 30 avril et 5 mai 1887. *Documents inédits.*

Digitized by Google

satisfaction. En même temps, il invita M. Waddington à se rendre auprès de lord Salisbury, pour lui adresser tous les remercîments du gouvernement français. Dès le lendemain, 6 mai, l'ambassadeur reprit donc le chemin du Foreign Office. Grande fut sa surprise, lorsqu'en l'absence du chef du cabinet, sir J. Fergusson, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères lui laissa entendre qu'il y avait maldonne, et que rien n'était réglé. Quelques heures plus tard en effet, M. Waddington reçut, de lord Salisbury, une lettre l'informant qu'il venait d'apprendre que les nouveaux consuls envoyés à Madagascar par l'Allemagne, l'Italie, et les États-Unis s'étaient, pour obtenir leurs exequatur respectifs, adressés directement au gouvernement hova, sans que cette manière de procéder ait soulevé aucune objection de la part du Résident de France : « Le gouvernement de la Reine, concluait le noble lord, ne pouvait admettre que son représentant fût traité autrement que ceux des autres puissances. En conséquence, il l'invitait à différer l'exécution de ses instructions, jusqu'à ce que les consuls des autres puissances aient eux-mêmes demandé leurs exequatur par l'intermédiaire du Résident [1]. »

Cette lettre, singulier mélange de vérités et d'erreurs plus ou moins volontaires, laissait clairement entrevoir le plan du Foreign Office : profiter de la situation très délicate où nous nous trouvions à Madagascar et de l'obstination de Rainilaiarivony, pour traîner les choses en longueur et éviter de prendre des engagements fermes.

Un nouveau consul étranger (et non pas trois) était en effet débarqué à Tamatave au commencement d'avril 1887 : c'était M. Campbell, consul des États-Unis ; il était exact qu'il eût suivi l'exemple de M. Haggard et réclamé son exequatur à Rainilaiarivony. D'un consul allemand, il

1. Lord Salisbury à M. Waddington, 7 mai 1887. *Documents inédits.*

Digitized by Google

n'avait jamais été question : celui qui était en fonctions résidait dans le pays longtemps avant l'arrivée de M. de Vilers.

Quant au consul d'Italie, M. Maigrot, ce n'était pas davantage un nouveau venu. Ce curieux type d'aventurier, sujet anglais de l'île Maurice, qui depuis plusieurs années trafiquait à Madagascar, avait, on ne sait trop comment, joint à son commerce les fonctions de vice-consul d'Italie à Tamatave, situation fort peu absorbante, car, dans toute l'île, la nation italienne n'était représentée que par un simple cabaretier. M. Maigrot, ayant fait de mauvaises affaires, chercha un dérivatif dans la politique et l'intrigue. Au cours de la guerre de 1881-85, il fut soupçonné d'espionnage pour le compte des Hovas, ce qui ne l'empêcha pas de faire agréer ses services, comme négociateur officieux, par MM. Miot et Patrimonio. Mais ces divers avatars n'avaient ni relevé son crédit, ni attendri ses créanciers. Pour échapper aux suites de sa déconfiture, il imagina une « *combinazione* » que Machiavel n'eût pas désavouée, et encore moins la scène du Palais-Royal.

M. Maigrot, à la veille d'être mis en faillite, disparut, un beau matin, sans que personne sût ce qu'il était devenu. On ne tarda pas à l'oublier, et, seuls, ses créanciers conservaient de lui un cuisant souvenir, lorsque plus d'un an après, le bruit se répandit que l'Italie avait érigé en consulat général son poste de Madagascar, et que l'arrivée du nouveau titulaire était imminente. Quelques jours plus tard, le personnage en question débarquait à Tamatave : c'était, comme bien on pense, M. Maigrot. Il revenait de Rome, où par quels moyens, il est difficile de le démêler, il avait réussi à se faire naturaliser citoyen italien. Quant à sa commission de consul général, il est probable qu'il se l'était délivrée à lui-même, car plus tard, le gouvernement italien nia formellement qu'il fut accré-

Digitized by Google

dité en cette qualité. Toujours est-il que M. Maigrot, dès son retour sur le théâtre de ses exploits, en porta le titre et en réclama les honneurs et privilèges. Ceci n'empêcha pas, d'ailleurs, qu'il fût immédiatement relancé par ses créanciers tout heureux de retrouver la piste. Mais c'est alors qu'apparurent, dans toute leur ampleur, les avantages de la « *combinazione* ». Devenu citoyen italien, M. Maigrot n'était plus justiciable que du consul général d'Italie, de sorte que, seul à Madagascar, M. Maigrot, consul général d'Italie, avait qualité pour juger M. Maigrot, débiteur récalcitrant. Inutile d'ajouter que les imprudents bailleurs de fonds durent passer leurs avances par profits et pertes.

Tel était le personnage, dont l'arrivée à Tananarive avait, paraît-il, contribué à exciter les susceptibilités de lord Salisbury. Tant que M. Maigrot, M. Campbell et le consul d'Allemagne n'auraient pas adressé à M. de Vilers leur demande d'exequatur, l'intention du chef du Foreign Office était que M. Haggard s'abstînt également.

Vainement M. Waddington protesta-il que le cabinet anglais ne pouvait pas subordonner sa propre attitude à celle des gouvernements allemand et italien, qui n'avaient pas d'initiative à prendre, puisqu'ils n'avaient pas changé de consul, ou à celle du gouvernement américain, dont le nouveau consul était arrivé après M. Haggard : « Nous n'avons, pour le moment, rien à dire à Berlin et à Rome, déclara l'ambassadeur. Quant au gouvernement de Washington, nous l'avons déjà rappelé au respect du traité, mais qu'arriverait-il, s'il nous répondait qu'il se conformerait à ce qu'aurait fait le gouvernement de Londres ? Nous tournerions dans un cercle vicieux. C'est au cabinet anglais à donner l'exemple, non pas tant à cause de ses intérêts supérieurs à Madagascar, que par ces motifs déterminants qu'il en avait pris l'engagement formel, par

Digitized by Google

sa note du 5 mai, et qu'il avait été le premier à changer de consul[1]. »

Lord Salisbury fit la sourde oreille. Sur quoi M. Flourens, désireux de mettre le cabinet de Saint-James au pied du mur, et de ne lui laisser aucune échappatoire, pria les gouverments de Berlin, de Rome et de Washington de faire connaître officiellement leurs vues sur la question.

La réponse allemande arriva la première. Elle portait en substance que la question ne se posait pas actuellement pour l'Allemagne, mais que viendrait-elle à se poser, on ne contesterait pas le droit qui résultait pour nous du traité de 1885[2]. A Rome, le comte de Moüy obtint des assurances analogues. « Jamais, lui dit M. Malvano, directeur politique à la Consulta, jamais M. Maigrot n'a été autorisé à réclamer un nouvel exequatur du gouvernement hova, pour cette bonne raison qu'il n'a pas été nommé consul général, mais qu'il est toujours comme auparavant simple agent consulaire à Tamatave. » M. Malvano s'éleva vivement contre la prétention de lord Salisbury de préjuger des intentions de l'Italie. « Le comte de Robilant[3], ajouta-t-il, à écrit à son ambassadeur à Londres que l'Italie désirait ne pas formuler d'opinion, dans une affaire où elle n'avait pas de décision à prendre. Pour expliquer le langage de lord Salisbury, il faut admettre qu'il ait mal interprété le sens de cette déclaration. Aussi écrivons-nous de nouveau à notre ambassadeur, dans les termes les plus explicites[4]. »

Quant au gouvernement américain, dont l'opinion était capitale à connaître, car, seul, son représentant nouvelle-

1. Correspondance de M. Waddington avec le Département. Dépêches des 17 et 25 mai 1887. *Documents inédits.*

2. M. Flourens à M. Waddington, 30 mai 1887. *Documents inédits.*

3. Alors ministre des Affaires étrangères d'Italie.

4. Le comte de Moüy, ambassadeur à Rome au Département, 31 mai 1887. *Documents inédits.*

Digitized by Google

ment arrivé à Tananarive se trouvait dans une situation identique à celle du consul anglais, il fournit immédiatement les explications les plus loyales et les plus satisfaisantes. M. Mac-Lane, ministre des États-Unis, à Paris, protesta de la parfaite bonne foi de son gouvernement : il affirma que la démarche de M. Campbell ne pouvait qu'être le résultat d'un malentendu et qu'il recevrait d'urgence des instructions pour demander l'exequatur à M. de Vilers. De son côté, M. Bayard, ministre des Affaires étrangères, fit à M. Roustan des promesses non moins formelles[1].

Muni de cette triple déclaration émanée de Berlin, de Rome et de Washington, M. Waddington se présenta de nouveau au Foreign Office. Cette fois-ci encore, il crut avoir gain de cause. Lord Salisbury lui remit, en effet, une note l'informant que le consul de la Reine avait reçu l'ordre de demander son exequatur à M. de Vilers, aussitôt que le consul américain aurait lui-même fait cette démarche[2] ». Des consuls allemands et italiens, il n'était plus question. Or, comme M. Campbell avait reçu l'ordre de faire la démarche prévue, on devait en inférer que l'incident était définitivement réglé entre la France et l'Angleterre.

Par une coïncidence au moins singulière, le jour même où lord Salisbury remettait à M. Waddington la deuxième note verbale qui semblait destinée à lever toutes les difficultés, le capitaine Haggard faisait solennellement son entrée à Tananarive (9 juin); démarche fort imprévue, car le consul, tombé gravement malade à Tamatave, avait dû faire preuve d'une énergie peu commune pour se déter-

1. M. Mac Lane, ministre des États-Unis à Paris, à M. Flourens, 29 mai et 23 juin 1887. M. Roustan, ministre de France à Washington, au Département, 1er juin 1887. *Documents inédits.*

2. Note verbale remise par lord Salisbury à M. Waddington, à M. Flourens (9 juin). *Documents inédits.*

Digitized by Google

miner à ce long et pénible voyage. L'incident était grave et pouvait provoquer une crise. On s'en aperçut immédiatemént à l'attitude intransigeante adoptée par le parti anglais. Le *Madagascar Times*, organe de la *London Society*, annonça dès la nouvelle du voyage qu'une réception officielle serait faite, dans la capitale, à l'envoyé britannique, que Rainilaiarivony ne céderait jamais sur la question de l'exequatur, et que M. de Vilers pouvait faire son deuil de ses prétentions. Sans s'émouvoir, notre Résident informa le premier ministre qu'il ne reconnaîtrait au capitaine Haggard la qualité de consul qn'après qu'il se serait plié aux exigences du traité de 1885, et qu'en attendant, aucune réception officielle ne devait lui être faite.

Rainilaiarivony, intimidé et tiraillé en sens contraire, usa d'un moyen terme qui fait honneur à ses facultés de diplomate. Il déclara que, désormais, les honneurs seraient rendus aux diplomates étrangers, à leur débarquement dans l'île et non plus à leur entrée dans la capitale. C'était esquiver la difficulté. Sans trancher sur le fond, il nous donnait satisfaction et évitait de rompre avec les prédicants. Ceux-ci, cependant, se montrèrent fort irrités de la solution.

Pickersgill se répandit en doléances. Il rédigea et fit circuler, dans la colonie anglaise, une pétition à la reine d'Angleterre, pour se plaindre du sort fait aux nationaux britanniques, lesquels, disait-il, « étaient littéralement ensevelis dans la boue », et pour demander que des mesures énergiques fussent prises en leur faveur. En même temps, pour pallier son échec, il publia, dans son journal, que le capitaine Haggard avait, par pure modestie, refusé la réception officielle offerte par le gouvernement hova.

La mauvaise humeur de nos adversaires prouvait que le coup avait porté. On en eut la preuve, quelques jours plus tard. Le capitaine Haggard, après quinze jours de

Digitized by Google

silence, se décida à entrer en relations avec M. de Vilers, et l'invita à une cérémonie en l'honneur du jubilé de la reine Victoria. M. de Vilers, arguant qu'il n'avait aucune connaissance officielle de l'arrivée de M. Haggard, s'abstint de répondre. Sur quoi il reçut une demande d'audience, qui fut accordée séance tenante, et dès le lendemain le capitaine fit sa visite à la Résidence, où on lui rendit tous les honneurs dus à un officier supérieur de la marine britannique.

Le premier engagement nous avait donc été favorable. La cour d'Emyrne avait transigé, et l'envoyé anglais avait été contraint de faire les premiers pas. Toutefois la question restait entière. Si Rainilaiarivony avait reculé devant une manifestation publique d'hostilité, il tenait ferme sur le principe et, quant au capitaine Haggard, il avait soigneusement éludé toute conversation sur le point délicat.

Quelques jours se passèrent, puis le 1er juillet, M. de Vilers reçut le télégramme que le ministère lui avait adressé, le 9 juin précédent, pour l'informer que la question de l'exequatur était définitivement réglée, et que les gouvernements anglais et américain avaient envoyé les instructions nécessaires à leurs agents. Au reçu de cette nouvelle, M. de Vilers se mit en rapport avec MM. Campbell et Haggard. Le premier reconnut aussitôt les faits et remit au Résident de France une nouvelle demande d'exequatur. Quant à M. Haggard, il déclara n'avoir reçu aucun ordre de son gouvernement et, devant l'insistance de M. de Vilers qui, fort des nouvelles reçues de Paris, le pressait vivement de suivre l'exemple de son collègue américain, il prit le parti de se dérober à une situation embarrassante, et redescendit à Tamatave.

Le désappointement de M. de Vilers fut des plus vifs. Pour la seconde fois, il avait reçu l'assurance formelle que le cabinet anglais avait cédé et, pour la seconde fois, les promesses verbales prodiguées à Londres par lord Salis-

Digitized by Google

bury, restaient lettre morte à Tananarive. Aussi avait-il beau jeu à incriminer la bonne foi de nos voisins : « Votre Excellence, écrivit-il à Paris, reconnaîtra que j'ai toujours été très sceptique sur l'exécution de ces engagements (les notes verbales du Foreign Office des 6 mai et 9 juin précédents). La situation d'un ministère de coalition est trop critique pour qu'il s'aliène les nombreux membres du parti libéral de la Chambre des communes qui soutiennent la *London Society* [1]. Le gouvernement britannique, informé par notre ambassadeur de nos vues et de nos projets les a combattus en connaissance de cause. Mieux vaudrait une hostilité déclarée que cette prétendue amitié qui se traduit par des procédés inacceptables. Lord Salisbury n'a jamais cherché à nous donner satisfaction. Il cherche seulement à gagner du temps pour se reconnaître et faire naître quelque complication nouvelle à exploiter contre nous [2]! »

Ces récriminations et ces accusations dirigées contre le Foreign Office, avaient, il faut l'avouer, toutes les apparences de la vérité, car pour mettre hors de cause le ministre anglais, il aurait fallu admettre qu'il eût transmis de bonne foi à Madagascar les instructions arrêtées d'accord avec le gouvernement français, et que son agent dans l'île ait refusé de les exécuter. Pareille résistance et pareille fourberie de la part du capitaine Haggard étaient difficiles à prévoir. Telle était cependant la véritable situation. Devant les ordres envoyés par lord Salisbury, le capitaine Haggard s'était insurgé et, aux instructions

1. La question d'Irlande avait profondément modifié l'équilibre des partis parlementaires à Londres. Lord Salisbury, pour faire échec au projet de Home Rule présenté par les Gladstoniens devait s'appuyer sur les Unionistes, étrange coalition des conservateurs les plus intransigeants, de libéraux, et de radicaux avancés.

2. M. de Vilers au ministre, 25 novembre et 25 décembre 87. *Correspondance inédite.*

Digitized by Google

de son chef, il avait riposté par l'envoi d'un volumineux mémoire où il le suppliait de revenir sur sa décision. C'est du moins ce que Sir Julian Pauncefote dut, peu de temps après, avouer à notre ambassadeur [1]. A défaut de preuves certaines, il faut donc hésiter à accuser le chef du Foreign Office d'une duplicité aussi criante. C'est bien assez qu'au lieu de rappeler au devoir un agent insubordonné, il ait complaisamment prêté l'oreille à ses suggestions, et mis à profit sa désobéissance pour éluder l'exécution d'une parole donnée, et entraver, dans l'île, l'exercice de notre autorité.

L'étrange conduite de M. Haggard fut le signal attendu par Rainilaiarivony et ses conseillers pour tenter un assaut désespéré contre nos positions et nous arracher le bénéfice du traité de 1885. Tous comprenaient en effet que de l'exécution de ce traité dépendait leur sort futur. Si la France parvenait à faire respecter sa situation de puissance protectrice, c'en était fait de la longue tyrannie à la cour d'Emyrne, du patronage despotique de la *London Society,* et de la domination séculaire des prédicants. Aussi tout le personnel des missions donna-t-il tête baissée dans la bagarre. Parrett et Pickersgill s'instituèrent maires du palais, menant tout, dirigeant les discussions, dictant la correspondance du ministre. Leur organe officiel, le *Madagascar Times,* se répandit en articles enflammés : tantôt il annonçait l'arrivée imminente de l'escadre anglaise venant défendre l'indépendance du royaume de Madagascar, tantôt, profitant habilement des graves incidents qui se passaient alors en Europe, il parlait d'un ultimatum envoyé par l'Allemagne à la France, et d'une rupture survenue entre les deux pays. Enfin, après deux mois de cette savante préparation,

1. Le comte d'Aubigny, chargé d'affaires à Londres à M. Flourens, 4 octobre 1887.

Digitized by Google

voyant qu'ils n'avaient pas gagné un pouce de terrain et que rien ne pouvait ébranler la fermeté de M. de Vilers, les coalisés résolurent de frapper un coup décisif.

Le 16 septembre, le consul américain, M. Campbell, informa M. de Vilers que le gouvernement hova avait rompu toute relation avec lui : on lui avait même signifié que, s'il ne retirait pas la demande d'exequatur adressée à la Résidence, le traité de commerce conclu avec les États-Unis serait dénoncé.

L'incident était grave, car il était de toute impossibilité qu'après avoir poussé en avant le gouvernement américain, nous le missions dans l'embarras. Force était d'arriver coûte que coûte à une solution immédiate.

M. de Vilers se rendit aussitôt auprès de Rainilaiarivony; toute la journée du 17 septembre se passa en discussions. Par mesure de conciliation, notre représentant consentit à laisser le gouvernement hova accorder directement l'exequatur, sauf enregistrement obligatoire par la Résidence. Rainilaiarivony refusa : le soir, il envoya une contre-proposition qui paraissait acceptable, lorsqu'on s'aperçut qu'il se référait dans son texte, non pas à l'acte du 17 décembre 1885 (le traité franco-hova) mais à l'acte du 9 janvier 1886 (lettre interprétative de MM. Miot et Patrimonio). La supercherie n'était pas maladroite : sans la vigilance toujours en éveil de M. de Vilers, elle eût réussi, ce qui nous eût couvert de ridicule ou contraint de ratifier cette fameuse lettre qui détruisait tout le bénéfice du traité.

Le 18 au matin, M. de Vilers signala « l'erreur » commise. C'était un dimanche, et Rainilaiarivony en tira prétexte pour ne pas répondre : le lendemain, il écrivit pour décliner toute nouvelle entrevue. M. de Vilers répliqua en lui donnant un délai de six heures pour céder, faute de quoi il romprait les relations diplomatiques.

La menace fut mise à exécution. Aucune communication

Digitized by Google

n'étant venue du palais dans le délai fixé, M. de Vilers convoqua à la Résidence toute la colonie française : le pavillon fut amené solennellement, l'escorte, et les principaux fonctionnaires de la légation, sous les ordres de M. d'Anthouard, sortirent de la ville et allèrent coucher à la première étape sur la route de Tamatave (19 septembre). Seul, M. de Vilers resta provisoirement en arrière pour suivre les événements.

L'effet produit fut considérable et immédiat. On sut plus tard que Rainilaiarivony et sa royale épouse, complètement affolés par l'imminence d'une nouvelle guerre avaient passé la nuit dans les larmes. Le matin, ils convoquèrent un grand Kabary, qui dura toute la journée. On résolut de céder, et le lendemain 21, l'accord fut signé. La formule suivante avait été de part et d'autre acceptée : « Après examen des pouvoirs constituant M. X... consul de... nous lui délivrons par les présentes l'exequatur, l'autorisant à assumer l'exercice de ses fonctions consulaires. Toutefois il est bien entendu que les affaires ayant un caractère politique qui se présenteraient pour être traitées entre le gouvernement malgache et cette puissance, seraient soumises au Résident français. Le Résident général a connaissance de cet acte. »

L'alerte avait été chaude, mais M. de Vilers en était sorti vainqueur. Il rétablit aussitôt son pavillon, rappela l'escorte, et galant Français jusqu'au bout, s'empressa de sécher les larmes qu'il avait fait couler, en offrant à la Reine un magnifique nécessaire à ouvrage.

Ici se place un incident très caractéristique qui fait ressortir l'infirmité la plus notable de notre politique et de notre administration coloniales. En semblable matière, la Grande-Bretagne, beaucoup mieux inspirée, suit un principe diamétralement opposé au nôtre. Le gouvernement britannique, en effet, croit avoir été jusqu'au bout de son droit et de son devoir, lorsqu'il a donné à l'homme

Digitized by Google

chargé de défendre ou de gérer les intérêts de ses possessions d'outre-mer, des instructions générales précisant le but à atteindre et le résultat à obtenir. Il met tous ses soins à choisir l'homme qui aura sa confiance, mais, dès qu'il estime avoir mis « *the right man in the right place* », il lui laisse la plus entière liberté d'allures : il convient que la compétence des bureaux du Coloial Office n'est pas universelle, et que pour la solution d'une question locale, économique ou politique, celui qui est sur les lieux, qui connaît les hommes et les choses dont il parle, est plus qualifié pour donner un avis qu'un fonctionnaire de passage à Downing street, si haut placé, si instruit et si capable soit-il.

En France, au contraire, l'omniscience des bureaux est toujours prompte à s'effaroucher des marques d'indépendance et d'initiative données par les agents, et plus est délicate la négociation engagée, plus grandit le rôle du télégraphe, alors même qu'un télégramme émané du cabinet du ministre met vingt jours pour parvenir à destination. Si l'on joint à ce sentiment inné, l'horreur des solutions d'attente que repousse notre génie latin comme contraires à l'ordre, à la méthode, à la régularité, l'impatience avec laquelle nous nous hâtons de résoudre les questions les plus complexes sans permettre au temps de faire son œuvre; si l'on y joint surtout l'invincible disposition de notre esprit juridique, qui nous fait assimiler une contestation nationale à un procès entre particuliers, et considère comme éteint un conflit de races ou d'intérêts, parce qu'un accord en quatre lignes est intervenu sur le papier, on concevra facilement que l'expédient de circonstance imaginé par M. de Vilers pour éviter une rupture, forcer la main au gouvernement hova et écarter les intrigues anglaises, ait été peu goûté au quai d'Orsay. M. Flourens objecta que le *modus vivendi* du 21 septembre tendait à consacrer la restriction établie par la lettre

Digitized by Google

interprétative, puisqu'il limitait aux affaires politiques le droit d'intervention du Résident, alors que le traité l'étendait à l'ensemble des relations extérieures : il refusait donc de ratifier la signature de M. de Vilers et, affectant de croire que notre Résident n'avait donné cette signature « qu'ad referendum », il l'invitait à reprendre les pourparlers [1].

M. de Vilers fut péniblement surpris que l'on considérât, à Paris, comme un échec diplomatique et une faute personnelle ce qu'il avait estimé être un succès : « Je ne crois pas mériter vos reproches », télégraphia-t-il à son ministre dès le 19 octobre et, dans trois longues dépêches adressées coup sur coup au Département il entreprit sa justification, pressant vivement le gouvernement de ne pas compromettre par des exigences abusives l'avantage relatif qu'il avait obtenu [2].

« A Madagascar, disait-il, la lutte d'influence est tout entière circonscrite entre la France et la Grande-Bretagne. Tout l'effort de la lutte a porté sur la question de l'exequatur, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, car notre intervention, à un degré quelconque, dans leur délivrance constitue la reconnaissance de notre situation privilégiée et de la déchéance de l'Angleterre. Les résultats de cinquante années d'évangélisation et d'une dépense de 50 millions, se trouvent compromis. La ruine de la *London Society* est certaine, dans un temps prochain, pourvu que nous ne manquions pas de patience. Aussi dès son arrivée, le consul anglais s'attacha-t-il à traiter le Résident général en quantité négligeable, manquant même à son égard des procédés courtois en usage parmi les agents des puissances européennes... Par deux fois, le cabinet fran-

1. M. Flourens à M. de Vilers. Télégramme du 6 octobre et dépêche du 17 octobre 1887.

2. Correspondance inédite de M. de Vilers : Dépêches au Département des 24 octobre, 25 novembre, 25 décembre 1887.

Digitized by Google

çais intervint, à Londres, pour faire cesser cette situation : deux fois lord Salisbury promit d'envoyer les instructions nécessaires ; deux fois enfin le consul britannique déclara être sans ordres. Sur ces entrefaites, le consul américain prit les devants et nous adressa une nouvelle demande d'exequatur. Les Anglais obtinrent de Rainilaiarivony qu'il fût mis en interdit : dès lors la considération de la France était en jeu. Pouvions-nous laisser molester le consul d'une nation amie qui s'était adressée à nous, sur nos instances, confiante dans la légitimité de nos droits et dans votre volonté de les faire respecter?... Or j'étais certain que je n'arriverais pas à régler la question de l'exequatur dans les conditions que vous aviez prévues. Je consentis donc à ce que le premier ministre délivrât directement à M. Campbell l'exequatur qu'il avait sollicité par moi, avec mention qu'acte était donné au Résident général... Je n'ai pas obtenu les satisfactions que j'aurais désirées, mais celles que j'avais demandées. Le premier ministre avait cédé, les Anglais étaient battus, et je croyais avoir assuré définitivement la suprématie de la France à Madagascar. Dans le cours d'une carrière déjà longue, j'ai traversé de nombreuses épreuves, mais aucune ne m'a coûté davantage. C'est une lourde responsabilité d'avoir à décider de la paix ou de la guerre. Je sortis épuisé de la lutte, mais j'avais conscience d'avoir bien servi le pays... Aujourd'hui, il ne me paraît pas possible de rouvrir la discussion avec le gouvernement malgache. Quand bien même le premier ministre voudrait nous donner satisfaction, il ne le pourrait pas. Son autorité est menacée et les conspirateurs sont nombreux. S'il faisait des concessions, ses adversaires parviendraient à le renverser, sous prétexte qu'il aurait amoindri la puissance de la Reine. Une nouvelle demande de notre part serait donc repoussée et notre prestige se trouverait diminué, à moins que le gouvernement de la République

Digitized by Google

soit décidé à avoir recours aux armes comme dernier argument. »

M. de Vilers terminait son plaidoyer en revendiquant hautement l'octroi de pleins pouvoirs. « Si le délégué du gouvernement de la République, disait-il, ne peut s'engager qu'*ad referendum,* il ne saurait acquérir l'influence morale qui est sa seule force. Les moindres affaires entraîneraient des délais indéfinis et, étant donnée la mobilité d'esprit des natifs et leur manque de parole, lorsque l'approbation ministérielle parviendrait, la situation se serait entièrement modifiée. Jamais une question ne serait réglée. Votre Excellence voudra bien ne pas voir, dans mes appréciations, un secret désir de me soustraire à son autorité : je ne recherche pas les responsabilités, encore moins les honneurs, mais instruit par une pratique de six années des exigences du régime protecteur, j'ai la conviction que toute hésitation dans la décision, en permettant au protégé de se dérober entraîne un échec ou une expédition militaire. Le Résident général doit avoir une grande liberté d'action qui trouve son correctif dans sa révocation, conséquence naturelle des fautes et des erreurs commises. »

Cette vigoureuse et fière défense convainquit-elle les bureaux du quai d'Orsay? il est assez difficile de le dire, car la réponse du ministre fut assez obscure. S'il persistait à critiquer le texte de M. de Vilers, du moins il reconnaissait avec lui que ses observations ne portaient que sur des points secondaires : le libellé de la délivrance de l'exequatur. Sur le principe, c'est-à-dire sur l'intervention obligatoire de la Résidence, on avait obtenu gain de cause, et ceci était capital, car la procédure adoptée impliquait forcément la reconnaissance par les puissances de notre situation prépondérante à Madagascar, aussi M. Flourens, tout en maintenant ses critiques, s'abstint-il d'exiger de M. de Vilers la réouverture des négociations :

Digitized by Google

« La solution de la question, conclut-il, est maintenant à Londres plutôt qu'à Madagascar, et nous sommes loin d'avoir épuisé, en Angleterre, tous nos moyens d'action[1]. »

Si notre ministre des Affaires étrangères tenait réellement en réserve des moyens d'action particuliers pour venir à bout de l'obstination peu loyale du cabinet de Saint-James, il n'était que temps de les employer, car, au moment où il écrivait la lettre précédente à M. de Vilers, il venait d'essuyer, de la part de lord Salisbury, un troisième refus plus mortifiant encore dans la forme que les deux premiers. Dès qu'il avait connu les incidents survenus à Tananarive, au mois de septembre 1887, il avait invité le comte d'Aubigny, notre chargé d'affaires à Londres, à insister de nouveau auprès du chef du Foreign Office pour que la question de l'exequatur reçût une solution conforme aux engagements qu'il avait pris : « Si la France et Madagascar ont failli en venir aux mains, déclarait expressément M. Flourens, la faute en est au capitaine Haggard qui, en refusant d'obéir à ses instructions, entretenait l'obstination et les illusions du gouvernement hova. » Le comte d'Aubigny, reçu au Foreign Office par sir Julian Pauncefote n'en put rien obtenir. Le sous-secrétaire d'État ne craignit pas de lui dire que le gouvernement hova avait menacé la Grande-Bretagne d'une rupture, au cas où elle donnerait satisfaction à la France! Après trois entrevues restées infructueuses entre notre chargé d'affaires et sir Julian, l'impatience finit par gagner M. Flourens, qui souffrait à bon droit de cette atteinte portée à la dignité nationale : « Vous voudrez bien, écrivit-il à M. d'Aubigny, insister à nouveau et avec la plus grande énergie auprès du gouvernement anglais pour qu'il adresse d'urgence à M. Haggard des instructions conformes aux engagements qu'il a pris avec nous. Il ne saurait lui

1. M. Flourens à M. de Vilers, 14 novembre 1887. *Documents inédits.*

Digitized by Google

échapper que de plus longues hésitations de sa part, dans une question où nous avons le droit de faire appel à sa loyauté, ne manqueraient pas d'avoir les plus fâcheuses conséquences et pourraient même mettre en cause la cordialité de nos rapports. Au besoin vous ne le lui laisserez pas ignorer [1]. »

Ce fut M. Waddington qui se chargea de la commission. Notre ambassadeur, dont ces pourparlers délicats avaient hâté le retour à Londres, alla trouver lord Salisbury et lui représenta combien il nous était difficile de prendre au sérieux les déclarations de sir J. Pauncefote. Lord Salisbury se récria vivement, et protesta de sa bonne foi. Il s'étendit longuement sur la nature de notre protectorat, qui n'était même pas complètement accepté par les Hovas : « Commencez par vous arranger avec eux, finit-il par lui dire; ce n'est pas notre affaire de vous mettre d'accord, et nous tenons à ne pas nous fourrer entre l'arbre et l'écorce. Quand vous pourrez m'annoncer que l'exequatur du consul des États-Unis a été délivré selon vos désirs, en un mot quand il y aura fait accompli pour le consul des États-Unis, j'enverrai immédiatement à mon agent l'ordre de procéder de même [2]. »

Ainsi l'équivoque persistait; lord Salisbury trouvait, chaque jour, un prétexte pour éluder l'exécution de ses engagements. De son côté, M. Flourens pouvait mesurer l'étendue de la faute commise en refusant de ratifier officiellement et de publier le « *modus vivendi* » accepté par M. de Vilers. Tandis que notre Résident n'avait pas hésité à sacrifier l'accessoire pour obtenir le principal, persuadé qu'avant tout il importait de prouver aux puissances que nous étions les maîtres à Tananarive, le cabinet

1. M. Flourens au comte d'Aubigny, 26 octobre 1787. *Documents inédits.*

2. M. Waddington à M. Flourens, 11 novembre 1887. *Documents inédits.*

Digitized by Google

du quai d'Orsay, par ses réserves inopportunes, avait inconsciemment fourni aux Anglais l'argument qui leur manquait pour continuer leur guerre de chicanes. Rien ne permettait d'en prévoir la fin, lorsqu'un incident inattendu vint modifier la face des choses.

Le capitaine Haggard, fort galant homme dans la vie privée, et marin distingué, n'en était pas moins un médiocre diplomate. Soutenu comme il l'était à Londres, poussé en avant plutôt que modéré par ses chefs, entraîné surtout par l'ardeur de son tempérament et les excitations de son entourage, il voulut tenter un grand coup pour regagner le terrain perdu en septembre 1887, et distancer son rival français. Il ne réussit qu'à commettre une série d'erreurs et d'imprudences qui compromirent sa propre situation et nuisirent gravement au crédit de son gouvernement.

Un premier incident eut lieu, en novembre 1887. Rainilaiarivony avait imaginé d'envoyer aux consuls étrangers une circulaire secrète, dans laquelle, il relatait à sa manière les incidents survenus, en septembre, entre le gouvernement hova et M. de Vilers, exposait le *modus vivendi* adopté, et déclarait qu'en dépit de cet accord, il n'en maintenait pas moins toute sa valeur à la lettre interprétative de MM. Miot et Patrimonio. Ceci était un pur enfantillage sans grande portée. Le premier ministre, blessé dans son amour-propre, essayait de sauver la face vis-à-vis des représentants étrangers et, pensant ne courir aucun risque, se donnait une petite satisfaction inoffensive. Mais le capitaine Haggard, s'imaginant que Rainilaiarivony secouait le joug français, s'empressa de communiquer la circulaire en question à notre agent, pour jouir de son désappointement. L'affaire tourna tout autrement. Aux reproches de M. de Vilers, Rainilaiarivony, plein de colère et de terreur, répondit par des excuses. Il dut se rétracter et désavouer sa signature, et il ne subsista de l'incident qu'une rancune

Digitized by Google

mortelle du ministre contre le consul dont la maladresse et l'indiscrétion lui avaient valu cette humiliation publique.

Ce dénouement, bien que facile à prévoir, exaspéra M. Haggard, qui perdit tout sang-froid. Il alla jusqu'à recourir à la violence pour rétablir son prestige compromis et, prétextant des sévices exercés par les Sakalaves indépendants sur des Hindous sujets britanniques, il se mit en route pour la côte ouest, dans le dessein publiquement avoué d'obtenir réparation même par les armes. En même temps, il publia que la Grande-Bretagne couvrait de son protectorat les peuplades des environs de Majunga. Rainilaiarivony, effrayé des allures de son ancien ami, se rejeta aussitôt du côté de M. de Vilers. Celui-ci déclara qu'il ne tolérerait pas les manifestations du consul anglais et proposa au ministre d'appliquer l'article 11 du traité par lequel le gouvernement français s'engageait à prêter assistance à la Reine pour la défense de ses États. Puis il invita le commandant de la division navale à se rendre à Majunga, pour y surveiller les mouvements des bâtiments, anglais qui devenaient suspects. Le capitaine Haggard prévenu par Pickersgill qui avait eu à essuyer de vigoureuses algarades du premier ministre, interrompit son voyage et hâta son retour à Tananarive [1].

Ce nouvel incident acheva de dessiller les yeux de Rainilaiarivony, d'autant que M. de Vilers y aida de toute son influence. Il lui montra comment les Anglais qui, depuis près d'un siècle, étaient restés fidèles à la maxime de Farquhar, « l'île entière aux Hovas », n'avaient témoigné ce zèle généreux en faveur de la cour d'Emyrne que pour mieux asseoir leur influence, et écarter toute compétition étrangère. Aujourd'hui, en présence du fait accompli et de l'installation de la France à Tananarive,

1. Dépêches de M. de Vilers au Ministre, des 17 septembre, 20 novembre, 5 et 28 décembre 1887. *Correspondance inédite.*

Digitized by Google

ils n'éprouvaient aucun scrupule à modifier leur tactique; du moment que, par le traité de 1885, nous avions reconnu à la Reine la possession de toute l'île, sous le protectorat français, l'Angleterre s'empressait de prendre le contre-pied de cette nouvelle politique : elle contestait la souveraineté de la Reine et recherchait les occasions de lui créer des difficultés, n'ignorant pas que ces difficultés retomberaient sur la France appelée en garantie. Rainilaiarivony parut sensible à ce raisonnement, et ses relations avec le capitaine Haggard s'en ressentirent. Comme, d'autre part, l'infortuné consul avait réussi à aliéner ses collègues du corps consulaire et une partie de la colonie anglaise elle-même, y compris Pickersgill, par des difficultés de caractère et des incidents d'ordre privé, sa situation devint bientôt intolérable.

On en eut probablement le sentiment à Londres, et voilà comment, dans le courant de novembre, M. Waddington ne fut pas peu surpris d'entendre lord Salisbury lui parler du retour possible du capitaine Haggard. On avait besoin de lui, disait-il, au Foreign Office, pour être éclairé sur la situation politique intérieure de Madagascar, qui paraissait assez obscure. L'ambassadeur se garda naturellement de faire aucune objection et, quelques semaines plus tard, le consul reçut son ordre de rappel.

Cette péripétie inattendue ne clôturait pas la question de l'exequatur, mais elle en ajournait indéfiniment la solution et c'était là, au fond, ce que cherchait lord Salisbury. Peut-être, en effet, n'aurait-il pas rappelé son consul, ce qui, aux yeux des Hovas, ne pouvait qu'être mal interprété, s'il n'avait eu à se préoccuper que de la fâcheuse situation que celui-ci s'était faite à Madagascar; du moins, l'aurait-il immédiatement remplacé par un agent plus souple et mieux avisé. Mais, comme le noble lord se sentait lui-même de plus en plus embarrassé, entre les engagements formels pris envers la France, et les objur-

Digitized by Google

gations véhémentes du parti colonial et des sociétés religieuses, il s'empressa de saisir au vol un prétexte suffisant pour louvoyer et gagner du temps. L'affaire de l'exequatur fut donc momentanément interrompue. Au fond, cette longue discussion avait tourné à notre avantage. M. de Vilers couchait sur les positions qu'il avait choisies : l'Angleterre, impuissante à faire triompher ses prétentions, avait effectué sa retraite en bon ordre. Deux années plus tard, elle allait reconnaître les faits accomplis.

V

Il est rare qu'un succès vienne seul. Ceci est vrai surtout en matière coloniale, car, aux yeux des populations primitives, le succès jouit d'un irrésistible pouvoir d'attraction : M. de Vilers en fit l'expérience. Deux fois, en deux ans, il avait forcé l'Angleterre à reculer : il avait repoussé toutes les tentatives que les gens d'affaire, avant-coureurs habituels de la puissance britannique, avaient faites pour mettre la main sur les ressources économiques de l'île soumise à notre protectorat. Il avait forcé le cabinet de Londres sinon à désavouer, du moins à abandonner les étranges prétentions qu'il avait émises en matière d'exequatur et, dans l'esprit des Hovas, le rappel du consul anglais, fait matériel impossible à mettre en doute, avait peut-être plus de signification qu'une concession consentie dans la forme diplomatique. Enfin, à force de calme et de fermeté, il avait contraint Rainilaiarivony à céder sur tous les points où celui-ci avait élevé le conflit entre nous. En un mot, après deux ans d'un patient labeur, notre résident général, d'abord toléré à grand'peine, et traité en paria, s'était progressivement élevé au premier rang, et le gouvernement hova se

Digitized by Google

convainquait, chaque jour, que ni l'appui de l'Angleterre, ni même celui de la *London Society* ne lui permettrait d'éluder l'application du traité de 1885. A la confiance illimitée qu'il témoignait jadis aux prédicants, le premier ministre substituait insensiblement une méfiance non moins caractérisée, soit que l'attitude du capitaine Haggard l'eût blessé au vif, soit que les événements eussent détruit le crédit qu'il accordait jadis à la parole de ses conseillers. De cet état d'esprit qui s'accentuait chaque jour, M. de Vilers profitait habilement, et le jour vint où le découragement se glissa jusque dans les rangs de la *London Society*.

Vers la fin de 1887, chaque courrier d'Europe emmenait quelques membres de la corporation fuyant le peuple ingrat qui se détachait d'eux[1]. D'autres restaient, il est vrai, dont le dépit décuplait l'humeur combative, et parmi ceux-là, Parrett et Pickersgill, les deux inséparables, demeuraient fermes sur la brèche. Leur journal, le *Madagascar Times* continuait la campagne avec une vigueur croissante et, dédaignant les voies détournées, prêchait ouvertement le recours à la violence, pour rendre à la civilisation hova son ancien lustre et son antique indépendance.

Un jour même, peu après le rappel du capitaine Haggard, Parrett ne craignit pas de faire appel à l'assassinat, déclarant hautement que l'avenir de Madagascar et de la *London Society* dépendait de la disparition de M. de Vilers. Celui-ci porta plainte, mais le consul Pickersgill, qui seul avait qualité pour recevoir cette plainte, refusa naturellement d'intervenir contre son ami et associé. Seul, Rainilaiarivony fit preuve, en cette circonstance, d'une parfaite correction. Il se sépara publiquement de ses anciens alliés, et inséra sa protestation dans son journal,

1. M. de Vilers au Département, 28 mai 1887. *Correspondance inédite.*

Digitized by Google

le *Progrès de l'Imérina*. L'affaire n'eut pas de suites, M. de Vilers ayant jugé que les résultats matériels obtenus par lui, le dispensaient d'exiger des excuses platoniques. Quant au gouvernement anglais, il négligea de s'occuper de l'incident et conserva toute sa confiance à son vice-consul[1].

Cette colère aveugle était la meilleure preuve qu'il y avait quelque chose de changé à Madagascar. Aussi M. de Vilers voyant l'horizon serein et sans nuages, se disposa-t-il à prendre un congé que son long séjour à Tananarive rendait indispensable. Il put, en s'embarquant, se rendre cette justice que ses deux années de résidence n'avaient pas été perdues pour le bien du pays (février 1888).

Avec l'année 1887 prit fin l'opposition systématique de l'Angleterre à notre établissement à Madagascar. Elle avait duré près d'un siècle, et ce long espace de temps est plus que suffisant pour montrer que la politique anglaise ne pèche pas toujours par manque de suite dans les idées.

Ce n'est pas assurément que lord Salisbury et ses collègues, eussent sur la question d'autres idées que celles de leurs nombreux prédécesseurs aux affaires. Comme eux, ils n'auraient, le cas échéant, rien négligé pour nous tenir à l'écart ou même pour nous expulser d'une terre, où notre présence constituait, pensaient-ils, un danger pour leur pays. Mais, pour la première fois depuis cent ans, des ministres anglais s'étaient heurtés, à Tananarive, à une politique nette, ferme et active. Ils cédèrent car, ainsi que devait plus tard le dire un des leurs, et non des moindres, « ils n'avaient pas à faire la guerre pour Madagascar, étant donné le peu d'importance des intérêts britanniques engagés »[2]; déclaration significative, qui

1. M. de Vilers au Département, 25 janvier 1888. *Correspondance inédite.*

2. Discours de lord Selborne, sous-secrétaire d'État aux colonies, à Bradford, mai 1898.

Digitized by Google

montre tout ce qu'il y avait d'artificiel et de « peu amical » dans la longue querelle que nous chercha la Grande-Bretagne.

Si cependant les Anglais parurent abandonner la partie vers le début de 1888, ils laissèrent libre cours à la mauvaise humeur que leur causait notre succès, et ils se gardèrent de ratifier les faits accomplis, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé l'occasion de se faire payer largement leur complaisance. Pendant deux années, hommes politiques et journalistes ne tarirent pas en récriminations et en doléances : le cabinet de Londres chercha même, un jour, à reprendre officiellement la discussion, à propos des questions de traite et d'esclavage qui ont souvent rendu de si précieux services à la politique britannique. La tentative échoua : bien plus, M. de Vilers, prenant l'offensive à son tour, riposta d'une façon si énergique et si précise que nos voisins battirent précipitamment en retraite, et l'incident fut clos à notre avantage[1].

1. On sait que le petit et le grand cabotage, sur la côte orientale d'Afrique, sont entre les mains de deux catégories de navigateurs : les Hindous, protégés anglais, et les Arabes, protégés français. La navigation hindoue constitue, pour l'Angleterre, une source très sérieuse de profits et d'influence politique, à laquelle elle tient d'autant plus que les progrès des Allemands, dans les mêmes parages, lui causent de graves soucis, aussi a-elle toujours cherché à la développer, et à l'affranchir de la concurrence arabe. Pour y parvenir, elle a multiplié, contre nos protégés, les accusations de traite. A vrai dire, Arabes et Hindous, sur ce point, ne valent pas mieux les uns que les autres, et les divisions navales de France et d'Angleterre ne parviennent pas toujours à réprimer leur trafic criminel. Cette situation durait depuis des années, lorsque, vers la fin de 1888, le gouvernement britannique imagina d'en profiter pour faire disparaître des rivaux gênants. La presse répandit tout à coup les accusations les plus graves, non seulement contre les marins arabes, mais aussi contre certains agents consulaires français, et le cabinet anglais prenant ces accusations à son compte les publia dans un livre bleu. Le gouvernement français transmit ces plaintes à M. de Vilers, qui ne cacha pas que la répression de la traite était très malaisée, et que, pour

Digitized by Google

C'est ainsi que l'on arriva à l'année 1890. Cette date est importante, dans l'histoire de notre pénétration africaine, car elle inaugure, pour notre part, le système de ces déclarations solennelles par lesquelles les puissances européennes ont fixé sur le papier les limites de leurs sphères d'influence. Nous avons eu l'occasion, dans un autre chapitre de cette histoire, de raconter dans le détail les origines et les clauses de cette convention qui, mal étudiée et signée avec une précipitation déplorable, est

obtenir des résultats plus complets, il fallait augmenter l'effectif de la division navale. Sur quoi, deux navires furent adjoints à la croisière; mais le gouvernement anglais, loin de se tenir pour satisfait, voulut exiger que la France cessât de délivrer des lettres de francisation aux loutres arabes. Le cabinet français paraissait disposé à céder, mais M. de Vilers, mis en éveil par cette prétention, l'en dissuada vivement, et poussa son enquête plus à fond. Le 29 avril 1889, il envoya à Paris le rapport suivant sur les résultats de cette enquête : «... Profitant de mes relations avec le consul américain, je l'ai prié de me fournir confidentiellement les renseignements qu'il avait recueillis sur le commerce des esclaves de la côte ouest. M. Campbell, non seulement s'est empressé de déférer à mes désirs, mais encore, ne croyant pas manquer à ses devoirs professionnels, il a bien voulu me communiquer officiellement ses principales dépêches. Avec son assentiment, j'en ai fait faire une traduction rapide que j'ai l'honneur de communiquer à V. E. De l'examen des dépêches des 29 octobre, 10 novembre 1887 et 17 janvier 1888, il résulte que le trafic des personnes se faisait à Madagascar, sur une assez vaste échelle, et presque exclusivement par des sujets ou protégés britanniques; que les loutres négriers de nationalité anglaise arboraient le pavillon des différentes puissances suivant leur intérêt; que le vice-consul anglais de Tananarive, M. Pickersgill, loin de réprimer cette industrie criminelle, favorisait les marchands d'esclaves, sous prétexte qu'en leur qualité de sujets anglais, ils avaient droit à sa protection; que le Foreign office a eu connaissance de ces faits par la communication de la correspondance échangée entre M. Campbell et M. Haggard... Dans de telles conditions, on peut se demander comment le marquis de Salisbury, qui savait la vérité, a pu, dans le livre bleu de novembre 1888, accuser la France de négligence dans la répression de la traite. » Cette lettre, communiquée au cabinet anglais, mit fin, comme bien on pense, à toute controverse. (*Correspondance inédite.*)

Digitized by Google

l'un des monuments les plus néfastes de notre histoire coloniale [1]. Aussi n'y reviendrons-nous pas. Il nous suffira de rappeler comment les Anglais, profitant habilement de l'inexpérience africaine des hommes qui occupaient alors le pouvoir en France, leur persuadèrent de trancher, d'un trait de plume, les principales difficultés qui divisaient les deux pays sur le continent noir.

Dans l'Afrique occidentale, l'Angleterre consentit à nous laisser des pays situés fort loin de son rayon d'action, que nous avions conquis de haute lutte, sans faire tort à aucune puissance européenne, et pour lesquelles nous dépensions, depuis des années, notre or et notre sang. Par contre, nous recevions défense de pénétrer dans toute région même vierge et indépendante, où personne n'était jamais allé, mais que l'Angleterre jugeait pouvoir être, un jour, à sa convenance. A Zanzibar, nous renoncions à une sorte de condominium consacré par un traité en règle. Enfin, à Madagascar, les Anglais reconnaissaient formellement notre protectorat avec ses conséquences, notamment en ce qui touchait les exequatur des consuls qui devaient être demandés par l'intermédiaire du Résident de France.

En définitive, si, par ce traité, on voit très clairement ce que les Anglais nous enlevaient : dans l'ouest des espérances légitimées par nos brillants succès et par leur propre abstention; dans l'est, des droits acquis, on distingue moins bien ce qu'ils nous concédaient, car il est vraiment difficile de considérer comme une concession, le fait de déclarer qu'ils s'abstiendraient dorénavant de contester la validité de notre établissement dans des pays conquis depuis longtemps sur des peuplades indépendantes, régulièrement occupés et administrés par nos soins, et où eux-mêmes n'avaient jamais eu ni droits ni intérêts.

1. Voir notre premier volume, p. 242 et suivantes.

Digitized by Google

Aussi devine-t-on facilement les sentiments avec lesquelles la convention du 5 août 1890 fut accueillie à Londres. Tandis que le cabinet français montait naïvement au Capitole, en dépit des protestations tardives de notre parti colonial, lord Salisbury récoltait des applaudissements mérités à la Chambre des Lords. Comme il le démontrait, non sans *humour*, à la Haute Assemblée, « l'Angleterre bénéficiait considérablement du traité, tandis que la France n'acquérait que ce qu'elle possédait déjà ou ce que la Grande-Bretagne, comme toute autre puissance, était incapable de lui contester ». A Madagascar notamment, « l'influence de la France, que nous ayons ou non reconnu son protectorat, ne changera pas ».

Ces paroles du noble lord étaient bonnes à rappeler : par ces temps d'entente cordiale, gardons-nous d'oublier la satisfaction narquoise avec laquelle nos voisins ont souvent mis leur signature à côté de celle de nos ministres.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LE DÉNOUEMENT

I. — Départ de M. Le Myre de Vilers. Causes de la rupture de 1894. Rainilaiarivony retombe sous la coupe des prédicants. Dangers intérieurs qui le menacent. Retour offensif de la *London Society*. La situation en 1894.
II. — M. Hanotaux : son rôle dans l'affaire de Madagascar. Seconde mission de M. Le Myre de Vilers à Tananarive. La rupture. Rôle de la *London Society* et des agents anglais en cette circonstance. L'expédition française et le traité du 30 septembre 1895.
III. — Conclusion sur l'affaire de Madagascar.

I

Lorsque M. Le Myre de Vilers quitta définitivement Madagascar, au mois de juin 1889, il ne prévoyait guère qu'il y reviendrait, cinq ans après, porteur d'un *ultimatum* qui devait déchaîner la guerre, et provoquer à brève échéance la ruine du protectorat organisé par ses soins, l'annexion de l'île par la France et la déposition de la reine Ranavalo. Il pouvait, en effet, légitimement espérer que ses longs et patients efforts porteraient leurs fruits, qu'il avait réussi à suppléer à l'insuffisance du traité de 1885, et que le gouvernement de Tananarive était désormais dompté. Ses relations personnelles avec le premier ministre étaient devenues presque cordiales. La Reine,

1. V. tome CLXVII, p. 469 et 758 — CLXVIII, p. 229.

Digitized by Google

comblée par lui de galanteries et de cadeaux, avait vu tous ses vœux réalisés depuis qu'elle avait reçu le grand cordon de la Légion d'honneur. Pour continuer sa tâche, il laissait derrière lui un homme de haute valeur, connaissant de longue date le pays et ses habitants, et rompu à toutes les roueries de la politique malgache.

Ce n'est donc pas la faute de M. de Vilers si le traité de 1885 devint caduc, au point de nécessiter, de la part de la France, une expédition en règle pour rétablir dans l'île une autorité que l'on pouvait croire, en 1889, définitivement établie. Ce n'est pas davantage celle de son successeur M. Bompard, ni après lui celle de M. Larrouy qui, en butte à une hostilité flagrante, dut abandonner la partie, et en appeler à la force des armes. Si, dans la rupture de 1894, une part de responsabilité nous incombe, il faut chercher plus haut et plus loin.

L'erreur initiale fut celle du gouvernement, qui négligea toujours de centraliser, dans une main unique, l'ensemble de nos services dans Madagascar et ses dépendances. Tandis qu'en effet, un Résident général, délégué du ministre des affaires étrangères, représentait la France à Tananarive, et demeurait chargé de toutes nos relations avec les Hovas, nous persistions, on ne sait trop pourquoi, à entretenir à Nossi-Bé, à Diego-Suarez et à Sainte-Marie, des gouverneurs civils ressortissant directement au sous-secrétariat, — plus tard ministère — des colonies. D'autre part, quelques-uns de ces territoires étant placés sous le régime de l'état de siège, il y avait entre les gouverneurs civils et les officiers de la guerre et de la marine, des conflits journaliers d'attribution. Sur un point cependant, militaires et civils étaient d'accord : c'était pour déplorer que l'établissement à Tananarive d'un Résident général les eût dépouillés de ce qui jadis donnait de l'autorité et du lustre à leurs fonctions, c'est-à-dire des relations politiques et diplomatiques avec la cour d'Emyrne. De là une ten-

Digitized by Google

dance inévitable à sortir de leur rôle purement administratif et à grandir leur importance en empiétant sur le domaine réservé au représentant du quai d'Orsay. De là également du tirage, à Paris, entre les quatre ministères intéressés, à Madagascar, entre leurs agents respectifs, diplomates, gouverneurs, militaires et marins, et un manque d'homogénéité dans la direction des affaires.

Dès 1888, M. de Vilers avait été frappé des dangers de cette situation, et il s'en était ouvert confidentiellement à son chef, dans une lettre presque prophétique [1]. Passant en revue les divers établissements que nous entretenions autour de la Grande-Terre, il signalait l'anarchie administrative qui y régnait. Depuis notre installation à Tananarive, Nossi-Bé était en pleine décadence ; les comptoirs s'y fermaient chaque jour, pour se transporter sur la terre ferme, la population avait diminué de moitié : « Il était donc rationnel, disait-il, d'y réduire nos dépenses. Le contraire s'est produit. Au simple commandant, qui suffisait dans la période de prospérité, on a substitué un gouverneur, et le premier titulaire, après quelques mois d'exercice, a été remplacé par un député en mission. Quelle mission?... Le premier ministre s'en inquiète, à juste titre, et se demande si, pendant que je témoigne de nos dispositions pacifiques, le gouvernement de la République ne prépare pas une nouvelle expédition. Ses craintes sont d'autant plus vives que la marine entretient, à Nossi Bé, une flottille de quatre navires. Les bateaux qui sont innavigables font nombre et, aux yeux des Malgaches, représentent une force effective. Nous dépensons ainsi 450.000 francs avec l'unique résultat de nous créer des embarras... De son côté, le gouverneur de Nossi-Bé, qui voit chaque jour diminuer l'importance de ses fonctions à mesure qu'il s'élève en grade, cherche et je ne saurais l'en blâmer, car ce sentiment est naturel, les oc-

1. M. de Vilers au ministre, 16 août 1888. *Correspondance inédite.*

Digitized by Google

casions de jouer un rôle politique. Les instructions le lui interdisent, mais les chefs de ces îles possèdent des terres dans notre colonie : c'est une occasion qui s'offre de nouer des négociations, de revenir au temps passé. »

A Diego-Suarez, la situation était pire encore. « Avant d'y arriver, continue M. de Vilers, j'ignorais à qui appartenait l'autorité ; aujourd'hui, je ne suis pas plus avancé. » Entre M. Froger, gouverneur civil, le colonel commandant l'état de siège, et le chef de la division navale chargé de la défense maritime, l'harmonie était loin de régner : chacun tirait de son côté, l'un voulant occuper la montagne d'Ambre, l'autre la ville d'Ambohinerina, un troisième recrutant, de sa propre autorité, une compagnie de Sakalaves : « De tout ceci je n'aurais cure, concluait le Résident général, si les entreprises de nos agents n'avaient pour conséquence de maintenir les Malgaches dans une inquiétude constante. Le gouverneur d'Ambohinerina, un de mes amis, m'a demandé confidentiellement si les hostilités allaient recommencer, si lui et ses officiers pouvaient faire venir leurs familles. Voilà où nous en sommes, après deux ans et demi de paix... Soyez-en persuadé, monsieur le Ministre, dans un temps très prochain, l'incorrection de notre conduite nous attirera de sérieux embarras où nous n'aurons pas le beau rôle ; nous risquons de nous engager dans quelque sotte aventure et de nous faire accuser de duplicité. Pendant que je m'efforce de convaincre le gouvernement malgache de nos bonnes intentions, les autorités françaises de la côte l'inquiètent par des mesures dont elles ne comprennent pas la portée. Nous dépensons des sommes énormes, et nous n'avons ni arsenal, ni division navale : tout est gaspillé en frais de personnel et d'entretien de pontons. De toute nécessité, il faut sortir de cette confusion, savoir ce que nous voulons, et, une fois un programme arrêté, charger un agent responsable de l'exécution. »

Digitized by Google

Le cri d'alarme jeté par M. de Vilers était d'autant plus fondé, qu'aucune des imprudences de nos compatriotes ne passait inaperçue, à Tananarive : elles étaient, bien au contraire, exploitées et commentées avec mille exagérations, par un parti ardent et nombreux, qui ne pardonnait pas à Rainilaiarivony d'avoir, en 1885, accepté la tutelle de la France. Aussi longtemps que M. de Vilers demeura à son poste, les intrigues souterraines de ces irréconciliables n'eurent aucun résultat, car il avait su prendre, sur l'esprit mobile et défiant du premier ministre, un ascendant singulier et, bon gré mal gré, le maintenait dans le droit chemin. Mais la situation éminente qu'avait acquise le Résident lui était toute personnelle : lui parti, Rainilaiarivony retomba sous la coupe de ceux qui avaient tout intérêt à le brouiller avec nous. Certes, il était trop intelligent ; il connaissait trop la faiblesse de son administration pour ne pas comprendre les dangers d'une rupture avec nous, mais en même temps, il sentait son autorité menacée. Trente années d'une dictature impitoyable avaient naturellement suscité contre lui nombre de jalousies et de haines, il hésitait à fournir à ses adversaires un argument de plus, en pratiquant envers nous une politique prudente de concessions. Déjà la signature du traité de 1885 avait provoqué de vives récriminations, et l'un de ses plus ardents ennemis, Ravoninahitriniarivo, en avait tiré prétexte pour fomenter contre lui une insurrection. Le coup avait échoué, mais d'autres pouvaient recommencer, et en fait, ils n'y manquèrent pas. Aussi le premier ministre, plein d'incertitude et d'anxiétés, de deux maux finit par choisir sinon le moindre, du moins le plus éloigné. Partagé entre la crainte d'une révolution de palais et d'un débarquement des Français, il se fia à nos lenteurs et aux tergiversations habituelles dont nous lui avions tant de fois donné l'exemple ; il compta sur les ressources de sa propre habileté, peut-être aussi sur les

Digitized by Google

promesses qui ne lui furent pas ménagées, d'une intervention ou du moins d'une médiation européenne. En un mot, il ferma les yeux sur le péril extérieur, pour ne voir que les dangers intérieurs et, dès l'arrivée de M. Bompard, il s'ingénia à éluder par tous les moyens l'exécution loyale du traité qu'il avait signé.

La première manifestation de cette volte-face intempestive fut une protestation, en bonne forme, contre les conventions de 1890, par lesquelles l'Angleterre et l'Allemagne[1] avaient reconnu le protectorat de la France sur Madagascar. Le premier ministre déclara que ces actes constituaient une violation du traité de 1885. « Il ne s'agissait pas alors, dit-il, de protectorat : le rôle du Résident français devait se borner à servir d'intermédiaire entre le gouvernement hova et les puissances étrangères. On eut beau jeu à répliquer que cette sujétion constituait précisément le protectorat, et que d'ailleurs nous ne tenions pas au mot, pourvu que le fait existât. Mais Rainilaiarivony tint bon et profita de l'incident pour laisser tomber les demandes d'*exequatur* qui lui furent présentées par notre représentant. De même, on ne put obtenir de lui l'organisation des tribunaux mixtes prévus par le traité de 1885, pour le jugement des causes entre Français et Malgaches, de sorte que le cours de la justice se trouva suspendu. Aux réclamations de M. Bompard et de M. Larrouy, il opposa une force d'inertie absolue, si bien qu'à plusieurs reprises toute relation se trouva suspendue entre la Résidence et le Palais d'Argent.

La situation s'aggrava encore, le jour où la faiblesse et l'anarchie du gouvernement laissèrent le champ libre au brigandage. L'insécurité prit bientôt les proportions les plus inquiétantes : les vols et les assassinats se multi-

1. Le 17 novembre 1890, une déclaration, échangée entre le baron de Marschall, ministre des affaires étrangères d'Allemagne, et M. Herbette, avait tranché la question.

Digitized by Google

plièrent jusque dans Tananarive, sans que jamais intervînt aucune répression, car les associations de malfaiteurs trouvaient, dans la famille royale, leurs chefs et leurs commanditaires. En un mot, le protectorat de la France devint complètement illusoire; non seulement nous n'en tirions aucun bénéfice, mais il risquait de nous attirer de graves difficultés avec les puissances étrangères, qui pouvaient nous rendre justement responsables des dommages causés à leurs nationaux.

L'obstination de Rainilaiarivony à refuser l'exécution du traité de 1885 fut donc bien la cause primordiale de la rupture violente de 1894, mais il y a peu à douter que ses mauvaises dispositions à notre égard aient été, sinon provoquées, du moins entretenues par la tourbe cosmopolite qui gravitait autour de lui. Tous les Anglais de Madagascar faisaient, en effet, cause commune avec les mécontents et s'ingéniaient à pousser et à maintenir le premier ministre dans la voie hostile où il s'était engagé. Un jour, à propos du remplacement du consul américain, ils annonçaient que, par une lettre confidentielle de septembre 1887, M. de Vilers avait formellement reconnu au gouvernement hova le droit exclusif de conférer l'*exequatur*. Cette lettre, disaient-ils, avait été dissimulée en 1890, lors de la convention franco-anglaise, d'où il résultait que cette convention était, de notre part, un acte de mauvaise foi et, comme tel, entachée de nullité. Cette information fantaisiste, qui dénaturait sciemment les faits, ne fut pas sans impressionner vivement l'opinion publique, à Tananarive comme à Londres, et dut faire, de la part du cabinet français, l'objet d'un démenti officiel [1].

Un autre jour, on annonçait la formation d'un syndicat anglais, qui aurait obtenu pour 60 ans la concession de 2.064.000 acres de terre, dans le nord-ouest de l'île, avec

1. *Bulletin de l'Afrique française,* août 1891.

Digitized by Google

des privilèges exorbitants. Des réunions et des conférences furent tenues à Londres, où l'on vota des sommes importantes pour subvenir aux premiers frais de l'entreprise. Pour couper court à ces projets, il fallut une déclaration catégorique de notre ministre des affaires étrangères [1].

En 1893, on colporta, dans la colonie anglaise, une pétition adressée à la reine Victoria, pour protester contre l'établissement de la France, et l'abandon par la Grande-Bretagne de ses droits à Madagascar. Cette pétition, couverte de nombreuses signatures, fut publiée dans tous les journaux de la *London Society* et dans ceux de l'île Maurice.

On alla même plus loin. En août 1893, une conspiration fut découverte, dont le but était de déposer Rainilaiarivony, jugé trop mou dans sa résistance aux empiètements de la France, et de le remplacer par son fils Rajoelina, qui était à la tête du parti anglais. Abraham Kingdom, le louche financier dont il a déjà été question, était l'âme de l'entreprise, et on publia, à cette occasion, le pacte étrange qu'il avait signé avec le prétendant [2]. On conçoit la colère de Rainilaiarivony, lorsqu'il eût connaissance de ces faits, mais ses craintes furent plus vives encore que sa colère. L'incident acheva de le persuader qu'il fallait, à tout prix, désarmer ses adversaires de l'intérieur, et leur enlever tout prétexte de l'accuser de com-

1. Chambre des députés, 27 octobre 1891. Réponse de M. Ribot, ministre des affaires étrangères, à M. de Mahy.

2. Ce pacte a été publié par le *Bulletin de l'Afrique française* (oct. 1893) et il est trop significatif pour ne pas être signalé :

Art. I. — Abraham Kingdom s'engage à faire tous ses efforts auprès du gouvernement anglais pour que Rajoelina devienne premier ministre de Madagascar.

Art. IV. — Si Abraham Kingdom réussit à faire parvenir Rajoelina au pouvoir, celui-ci s'engage à donner en retour à Kingdom, en dehors de la concession qu'il demande, tous les gisements miniers qui se trouvent dans l'étendue du tiers de Madagascar, pour une durée de 60 années et à titre renouvelable.

Digitized by Google

plaisance envers la France. Aussi, à dater de ce moment, les événements vont-ils se précipiter. Entre M. Larrouy et le premier ministre, les rapports devinrent impossibles, et le gouvernement hova ne songea plus qu'à se préparer à la lutte [1].

L'attitude nouvelle de Rainilaiarivony ne s'expliquait que trop facilement. Si sa politique de provocation était folle, on conçoit que son esprit soupçonneux ait été vivement affecté par les incidents intérieurs. Il est possible également, du moins il l'a déclaré plus tard [2], que dans son ignorance des choses d'Europe, il se soit laissé prendre aux suggestions perfides de certains conseillers, qui lui représentaient l'Angleterre comme prête à lui fournir son concours contre la France. Ceux-ci prenaient soin d'exploiter, dans ce sens, les procédés peu courtois que le gouvernement britannique, malgré la convention de 1890, persistait à nous prodiguer. Ils ne manquaient pas de lui citer, à l'appui de leurs dires, l'occupation des îles Aldabra, dépendance évidente de la grande terre, située à quelques heures de mer de Diego-Suarez, et qu'aucun intérêt économique ne pouvait l'engager à nous contester [3]. D'autres faits n'étaient pas moins significatifs : le consul hova, à Londres, n'était-il pas toujours en fonction, malgré les stipulations précises de 1890 [4] ? Le cabinet anglais ne per-

1. Par les soins du pasteur Parrett, 36 canons, 27 caisses de fusils et un stock important de munitions débarqués, le 6 avril 1893, dans la baie de Vatomandry par le vapeur anglais *Wooler*, avaient été livrés au gouvernement hova.

2. Voir, précédemment, les déclarations faites à Alger, par Rainilaiarivony, à M. Vassé.

3. Les Anglais avaient fait occuper ces îles, au mois de mai 1892. Pour éviter toute nouvelle discussion au sujet des archipels voisins de Madagascar, la France, deux mois après, prit officiellement possession des îles Glorieuses, Saint-Paul et Amsterdam.

4. Ce n'est qu'en 1894, que le cabinet anglais se décida à retirer son exequatur à M. Proctor, consul hova à Londres.

Digitized by Google

sistait-il pas, contrairement à ses engagements, à méconnaître la compétence des tribunaux français dans l'île[1]? Dans tout ce qui se disait et s'écrivait à Londres, soit dans la presse, soit dans les réunions publiques, soit même à Westminster, n'y avait-il pas, chaque jour, pour les prédicants de la *London Society* et leurs fidèles, des arguments nouveaux? Et peut-on s'étonner que, malgré sa finesse native le vieux ministre hova ait écouté la voix du parti le plus nombreux, le plus bruyant et le plus riche?

C'est ainsi que l'on gagna péniblement l'année 1894. De l'aveu de tous, la situation était trop tendue pour durer davantage. Si nous voulions demeurer à Tananarive, l'heure était venue de prendre une résolution définitive.

II

Parmi les nombreux hommes d'État qui se sont succédé au quai d'Orsay, depuis l'origine de la troisième république, M. Hanotaux mérite une estime et une déférence particulières. Dépourvu de ces lointaines traditions de famille qui, dans les rapports journaliers avec les chefs d'État et le personnel diplomatique de l'Europe monarchique, sont un avantage inestimable pour un homme de vieille race, il y avait suppléé en développant chez lui des qualités précieuses qui en firent le type achevé du ministre des affaires étrangères d'une jeune démocratie. Homme d'étude et de labeur, il avait suivi de près le lent travail des siècles d'où était sortie la France moderne et, loin de faire litière de ce passé, pour être plus libre de tout bouleverser au gré des appétits du jour, il en avait accepté l'héritage et approfondi les leçons. Étranger aux luttes des partis, M. Ha-

1. La question de juridiction ne fut tranchée qu'en 1896, après de longs et pénibles débats.

Digitized by Google

notaux, soit comme historien, soit comme ministre, s'élevait facilement au-dessus des passions vulgaires et stériles de la vie parlementaire et de la politique intérieure, pour ne conserver que la passion plus noble et plus féconde du bien du pays. Il dédaignait les satisfactions faciles et bruyantes qui flattent la vanité parce qu'elles suffisent à la foule pour vous sacrer grand homme et leur préférait le labeur discret et ardu qui autorise les audaces parce qu'il a préparé les moyens.

Audacieuse, sa politique le fut : en Europe, où reprenant les idées de Jules Ferry, il voulut que la France, devenue puissance coloniale, acquît des assurances centaines et la sécurité de ses frontières, avant de se lancer dans les entreprises d'outre-mer; en Afrique, où il avait rêvé de rendre à notre pays une primauté indiscutable. Pendant les quatre années qu'il passa au pouvoir (sauf une courte interruption de cinq mois), il poursuivit, avec conscience et sagacité, ce double but. Ce ne fut pas sa faute s'il n'obtint pas tous les résultats qu'il avait le droit d'espérer. Déjà l'alliance russe était devenue une réalité tangible; peut-être même pouvait-on prévoir le jour où le cauchemar qui pèse sur nous depuis 1870 allait se dissiper. Déjà la France raffermie en Europe commençait à recueillir, en Afrique, les fruits de cette situation nouvelle : la question de Madagascar était tranchée à notre avantage; celle du Niger avait reçu la solution la moins mauvaise que nos erreurs passées permettaient d'espérer; sur le Nil et en Abyssinie, on aboutissait, après une longue préparation, à la crise finale, lorsque se déchaîna sur nous la tempête intérieure qui grondait depuis le commencement de l'affaire Dreyfus. Ceux qui tenaient la barre furent balayés. Des hommes nouveaux surgirent, animés sans doute d'excellentes intentions, mais ayant sur la conduite des affaires et l'orientation de notre politique extérieure, des idées tout à fait différentes de celles qui avaient pré-

Digitized by Google

valu chez leurs devanciers. Aussi leur premier soin fut-il de défaire ce qu'on avait si laborieusement préparé. Ce qui est résulté de cette volte-face subite, des événements tout récents encore l'ont montré avec une triste éloquence.

A Madagascar, du moins, M. Hanotaux eut le temps de terminer la tâche commencée. C'est lui qui, comprenant qu'on avait abouti à une impasse d'où l'on ne pouvait sortir que par un coup de force, fit décider l'expédition, malgré le très mince enthousiasme que suscitait autour de lui un pareil effort militaire et financier[1]. L'année suivante, lorsqu'il s'agit d'organiser notre nouvelle conquête, il eut le courage, et la générosité plus rare encore, d'endosser la responsabilité d'actes qu'il n'avait pas commis, et, plutôt que de laisser protester la signature du cabinet intérimaire qui, de novembre 1895 à avril 1896, avait interrompu et bouleversé son œuvre, il abandonna ses préférences pour le régime du protectorat, et ratifia celui de l'annexion[2].

1. Ne voulant point forcer la main au parlement afin d'éviter des récriminations ultérieures qui auraient affaibli le commandement, le ministre des affaires étrangères se refusa à engager les hostilités avant le vote des crédits par les deux chambres. Aussi le plénipotentiaire dut-il rester pendant trois semaines dans une expectative qui n'était pas sans inconvénients. En effet les troupes hovas continuaient à occuper le fort et il fallut organiser une police spéciale pour protéger la population contre les voleurs et les mendiants.

2. On se rappelle les longues discussions, et les tâtonnements regrettables, auxquels, après la prise de Madagascar, donna lieu l'organisation de notre nouvelle colonie. Le 1er octobre 1895, le général Duchesne avait fait signer à la reine Ranavalo le traité préparé par M. Hanotaux, qui soumettait l'île au protectorat français, et donnait en outre à la France les deux facultés essentielles qui lui manquaient en 1885 : le contrôle de l'administration intérieure, et le droit d'entretenir les troupes qu'elle jugerait nécessaires. Le 8 janvier 1896, le cabinet Bourgeois, dénonçant le traité précédent, imposait à la reine un acte unilatéral qui proclamait la prise de possession. C'était la substitution du régime de l'annexion à celui du protectorat qu'avait toujours défendu M. Hanotaux. Celui-ci cependant, revenu au pouvoir en avril 1896, ne crut pas pouvoir désavouer à son tour ses prédécesseurs, et préféra sacrifier ses pré-

Digitized by Google

Tel fut le rôle de M. Hanotaux, dans l'affaire de Madagascar : Il fit décider l'expédition, prépara les voies à nos soldats, obtint de la Chambre et du Sénat les crédits nécessaires, défendit notre liberté d'action contre les susceptibilités du dehors ; puis, le résultat obtenu, il céda volontairement à d'autres la tâche réconfortante de récolter ce que lui-même avait semé : sacrifice qui dut lui être pénible, car non seulement on le privait d'une légitime satisfaction d'amour-propre, mais encore on le forçait de marcher à l'encontre de ses convictions administratives et politiques. Peut-être trouvera-t-on que pareil exemple d'abnégation est trop peu commun pour n'être pas signalé.

Le 8 septembre 1894, M. Le Myre de Vilers, qui se reposait, à la campagne, des fatigues endurées durant une longue et angoissante mission en Extrême-Orient, recevait un télégramme, l'invitant à venir d'urgence à Paris, se mettre à la disposition du ministre des affaires étrangères. Le lendemain, il apprenait, de la bouche de M. Hanotaux, qu'il devait se tenir prêt à retourner à Madagascar. Le gouvernement, en effet, avait décidé qu'avant de recourir aux armes, il serait fait une dernière tentative

férences personnelles plutôt que de laisser mettre en doute, une seconde fois, la parole du gouvernement. Deux extraits de discours particulièrement significatifs, mettront en relief ces deux manières si différentes de comprendre la direction des choses publiques. Le 9 mars 1896, M. Berthelot, ministre des affaires étrangères du cabinet Bourgeois, après avoir rappelé la politique du cabinet précédent, s'exprimait en ces termes : « Le cabinet actuel, *n'ayant à cet égard aucun engagement*, a cru devoir adopter un système qui nous a paru mieux répondre à la grandeur des sacrifices de la France, en hommes et en argent, etc... » Moins de trois mois après, M. Hanotaux, rentré au quai d'Orsay tenait le langage suivant (20 juin 1896) : « Je vous le demande, Messieurs, était-il possible au cabinet Méline, *à moins de vouloir bouleverser de fond en comble l'œuvre de ses prédécesseurs, et de renoncer à cette politique de continuité dans les vues et les desseins*, dont il s'était réclamé dans son programme, lui était-il possible de revenir à la formule du protectorat ? »

Digitized by Google

d'accommodement auprès de Rainilaiarivony, et les souvenirs que M. de Vilers avait laissés à Madagascar, les éminents services qu'il y avait rendus, ainsi que ses préférences bien connues pour une solution pacifique, avaient dicté le choix de M. Hanotaux.

Cinq jours après son entrevue avec le ministre, M. de Vilers s'embarquait à Marseille. Ses instructions étaient courtes et catégoriques. Il devait soumettre à l'acceptation de la Reine un projet de traité confirmant dans ses grandes lignes celui de 1885, mais qui, pour rendre effectif le protectorat de la France, contenait les deux clauses essentielles qui manquaient jusqu'alors : le droit, pour la France, d'entretenir dans l'île les forces qu'elle jugerait nécessaires, et la faculté de contrôler l'administration intérieure. Si les Hovas refusaient de souscrire à cet ultimatum, notre plénipotentiaire avait l'ordre de rompre les relations diplomatiques.

Le 8 octobre, M. de Vilers arrivait à Tamatave ; il en repartait le 9 et, le 14 au soir, il entrait à Tananarive. A peine débarqué, il se rendit immédiatement compte de la gravité de la situation et conserva peu d'illusions sur le sort réservé à sa mission conciliatrice : « La plus grande surexcitation règne chez les Français et chez les indigènes, télégraphia-t-il dès le premier jour. Le gouvernement malgache multiplie ses armements. Il me prépare une brillante réception, mais voudrait m'intimider par un grand déploiement de troupes[1]. » Cette surexcitation rendit complètement vains les derniers efforts de M. de Vilers. Si Rainilaiarivony avait été laissé à lui-même, peut-être aurait-il cédé, car il était trop supérieur à son entourage pour ne pas discerner les périls auxquels il s'exposait, mais il était hors d'état de résister à la pression de

1. M. de Vilers au Département. Télégramme du 8 octobre 1894. *Document inédit.*

Digitized by Google

ses partisans et surtout de ses adversaires. Ceux-ci, comme l'avait déjà signalé M. Larrouy, assurés du concours de certains étrangers, tels que Parrett, Shervington, etc., envisageaient sceptiquement la perspective d'une action énergique de la France[1], et poussaient aux mesures extrêmes. Aussi la discussion entre M. de Vilers et le premier ministre fut-elle des plus courtes. Aux propositions formulées par notre envoyé, le premier ministre opposa un contre-projet inacceptable. Puis, pour gagner du temps, il chercha à user de moyens dilatoires, négligeant même de paraître aux rendez-vous convenus. M. de Vilers coupa court à ces velléités, par la remise d'un ultimatum qui ne laissait place à aucune échappatoire (20 octobre). L'ultimatum fut repoussé : le 27 octobre, jour fixé pour la mise en demeure, le pavillon de la Résidence fut amené, et M. de Vilers quitta la capitale.

Aussitôt tout le monde leva le masque : à Tananarive, un kabary fut tenu sur la place d'Andohalo, et le premier ministre demanda que la guerre sainte fût proclamée contre l'envahisseur : « Les clameurs patriotiques, aussi formidables que le grondement du tonnerre, approuvèrent cette proposition, et les acclamations prolongées, réclamant l'indépendance de Madagascar, étaient plus perçantes que la trompette guerrière. » C'est en ces termes emphatiques que le Pasteur Parrett rendit compte, dans son journal, de cette mémorable journée : « O peuple malgache, continue-t-il, ô nation qui aimez votre maître, les Français voulaient s'emparer de Madagascar : sachez donc ce qu'ils font de leurs colonies. Au commencement de ce siècle, Napoléon Bonaparte caressait le désir de comprendre l'Égypte parmi les colonies françaises, le peuple avait beaucoup à souffrir, car les Français chargés

1. M. Larrouy, résident général à Madagascar, au Département, 30 juin 1894. *Document inédit.*

Digitized by Google

de le gouverner n'avaient qu'un but : augmenter la production du pays. Ils firent creuser des canaux, construire des chemins de fer (Napoléon Ier construisant des chemins de fer) ! ouvrir des théâtres, et fortifièrent Alexandrie. Les officiers s'enrichirent, mais le peuple eut tant à souffrir qu'il finit par se révolter. Voilà ce que raconte M. Spenccer Wilkinson, dans son livre *The great alternative.* Au Siam, les Français firent tracer des routes par les indigènes et, ainsi que nous le dit le *Times*, ceux dont le travail laissait à désirer étaient impitoyablement fusillés... O hommes qui êtes sous les cieux, pareil malheur vous serait arrivé, si votre gouvernement avait accepté les propositions des Français. Réjouissons-nous de ce qu'il les ait repoussées et, comme des sauterelles qui ne veulent pas se laisser prendre, comme des patriotes décidés à la résistance, présentons nos souhaits à S. M. Ranavalo manjaka[1] ! »

La prose enfantine et grandiloquente de l'excellent pasteur, ses curieuses leçons d'histoire, solidement étayées de l'autorité de M. Wilkinson et du *Times,* ne furent probablement pas sans enflammer le courage de ses lecteurs. Un autre document, émané de la même source, et répandu à profusion dans la population, achève de caractériser le rôle assumé, en ces circonstances, par les prédicants de la *London Society*. C'est un appel aux armes, en style mystique, contre lequel il n'y aurait rien à dire s'il avait été conçu et publié par les seuls évangélistes malgaches, mais que les représentants de l'église d'Angleterre auraient à tous égards mieux fait de ne pas patronner : « O travailleurs de Jéhovah, disaient ces étranges prédicateurs, le jour du réveil est arrivé. Accourez tous à notre temple, activez vos préparatifs pour garder les

1. *Filazalazana Malagazy*, journal officiel de Madagascar, 31 octobre 1894.

Digitized by Google

brebis du Seigneur, dans ces jours de tribulations provoquées par nos ennemis. Frappe nos ennemis, Seigneur, pour maintenir l'indépendance de notre patrie, de notre reine chérie et de nos chefs bien aimés, etc... [1]. »

On conçoit l'effet que ces exhortations politico-religieuses devaient produire sur des imaginations primitives et facilement inflammables. Quant aux chefs, ou du moins aux plus intelligents d'entre eux, leur ardeur se sentait accrue par des symptômes non moins encourageants. Chaque jour, ils voyaient la contrebande anglaise inonder le pays d'armes et de munitions. Les offres de service abondaient, de la part d'aventuriers de tout bord, anglais pour la plupart, qui dans la guerre imminente se disposaient à pêcher en eau trouble [2]. Shervington était rentré à Tananarive et se trouvait pourvu d'un commandement. Willougby lui-même avait quitté sa prison pour organiser la défense nationale. D'autre part, la conduite équivoque des représentants de la Grande-Bretagne, était bien faite pour entretenir le ministre hova dans les plus dangereuses illusions. Dès la rupture des relations diplomatiques entre la France et Madagascar, les consuls anglais de Tamatave et de Tananarive s'étaient empressés auprès de Rainilaiarivony. « La guerre, lui disaient-ils, rendait caduc le traité de 1885, et désormais, point n'était besoin d'intermédiaire entre l'Angleterre et la cour d'Emyrne. » Des communiqués officiels, parus dans le journal du premier ministre, constatèrent à maintes reprises cette situation nouvelle [3]. Enfin dans le langage de la presse anglaise

1. Tracts publiés à Tananarive.

2. Par chaque courrier anglais, venant du cap de Bonne-Espérance, débarquaient à Vatomandry plusieurs de ces prétendus officiers volontaires qui gagnaient la capitale par des voies détournées. Ces aventuriers, étrangers au service militaire, ne recherchaient que des subsides.

3. *Filazalazana Malagazy*, 7 novembre 1894. « M. Porter, acting bri-

Digitized by Google

dont les vivacités habituelles se donnaient naturellement libre cours; dans l'attitude pleine de réticences du cabinet de Londres, qui dissimulait mal son profond mécontentement[1], les politiques crédules du Palais d'Argent trouvaient, chaque jour, de nouveaux motifs d'espérer que la France ne serait pas libre d'agir à sa guise à Madagascar.

On sait comment ne tardèrent pas à s'évanouir les espérances insensées de Rainilaiarivony et de ses conseillers. Le 7 décembre 1894, M. Casimir-Périer, président de la République, promulguait la loi ouvrant, pour les dépenses de l'expédition de Madagascar, le crédit de 65 millions que M. Hanotaux avait obtenu du Parlemeut. Le 12 décembre, le commandant Bienaimé occupait Tamatave, que M. de Vilers quitta, le 26, après avoir, jusqu'au dernier

tish vice-consul à Tananarive, a demandé au gouvernement malgache s'il pouvait traiter directement avec lui les affaires des sujets britanniques de Tananarive. Dans sa réponse, le premier ministre a déclaré qu'il serait heureux de reprendre les affaires que le représentant des sujets britanniques pourrait avoir à traiter directement avec le gouvernement malgache. » Plus passionné que son chef, M. Anatole Sauzier, acting british vice-consul à Tamatave, créole mauritien d'origine française, voulant faire du zèle, se mettait à l'entière disposition du gouverneur général de la province et sollicitait, par son intermédiaire, l'envoi d'instructions du premier ministre sur la ligne de conduite à suivre.

1. Un communiqué officieux avait paru, dans les journaux anglais, le 19 septembre précédent, à l'annonce du départ de M. de Vilers pour Madagascar. Il constatait l'état déplorable des choses dans l'île, le préjudice qui en résultait pour le commerce anglais, et l'obligation pour la France d'assurer la paix et la tranquillité dans le pays. Toutefois il s'élevait contre l'éventualité d'une prise de possession et concluait que « quelle que fût la décision de la France, les traités conclus entre la Grande-Bretagne et les Hovas subsisteraient ainsi qu'il avait été convenu en 1890 ». Ce communiqué avait surpris les esprits en France, car il n'est pas dans les habitudes diplomatiques, qu'un gouvernement fasse à la presse des communications officieuses sur des sujets qui intéressent exclusivemennt une tierce puissance.

Digitized by Google

moment vainement pressé le dictateur de revenir à des sentiments pacifiques. L'hiver fut consacré aux préparatifs militaires et navals. Enfin, le 28 mars 1895, M. Félix Faure, qui venait de succéder à M. Casimir Périer, se rendit au camp de Sathonay, où le général Duchesne, nommé commandant en chef, lui présenta le corps expéditionnaire prêt à partir.

L'embarquement commença peu de jours après et, le 6 mai suivant, le général en chef et les premières troupes débarquèrent à Majunga. Alors commença une pénible campagne de cinq mois, qui nous coûta cher en hommes et en argent, et qui, en France, suscita d'âpres polémiques. Les organisateurs de l'expédition ne furent pas ménagés, non plus que le gouvernement, tenu pour responsable des fautes commises. Qu'il y ait eu des fautes, la chose n'est pas douteuse. La plus grave fut d'avoir envoyé, dans une région tropicale et malsaine, des troupes trop jeunes et sans expérience, ignorant tout de la vie aux colonies, et incapables de résister aux fatigues de la route, comme à l'insalubrité du climat[1]; à quoi le gouvernement répliquait, non sans raison, que la responsabilité initiale incombait au Parlement, qui avait toujours éludé l'organisation d'une armée coloniale.

Quoi qu'il en soit, le général Duchesne entra, le 30 septembre, à Tananarive et imposa à la Reine le traité dont M. Hanotaux lui avait remis le texte à son départ. Rainilaiarivony fut déposé et envoyé en Algérie, et un nouveau résident général, M. Laroche, s'installa à Tananarive, sous la protection du corps d'occupation.

1. On peut estimer à 10.000, sur 22.000 combattants, le nombre des morts que nous coûta cette campagne. Le 200e régiment perdit plus des deux tiers de son effectif. Sur ces chiffres, le nombre des hommes tués au feu, ou morts de leurs blessures n'entre pas pour un vingtième.

Digitized by Google

Cette date du 30 septembre 1895, marquera le terme de notre étude, car c'est à compter de ce jour que Madagascar fut incorporée définitivement dans le domaine colonial français. Il n'entre donc pas dans le cadre de ce récit de suivre plus loin les événements, puisque le seul but de notre travail est de montrer quelles difficultés a soulevées, de la part de certaine puissance, chaque extension de notre empire d'outre-mer. Par contre, il était impossible de nous arrêter avant, car si, en 1890, les Anglais avaient reconnu officiellement notre protectorat, cette reconnaissance n'était, à leurs yeux, ni parfaite ni définitive. Leurs consuls n'en refusèrent pas moins d'admettre les pouvoirs de notre Résident, et jusqu'en 1894, ils tolérèrent, chez eux, des consuls hovas sans mandat régulier. Enfin leurs agents et leurs nationaux s'employèrent sans trêve à soulever le pays contre nous et à provoquer une rupture.

En 1895, la situation changea complètement : c'est qu'en effet, en dépit des erreurs politiques et administratives du gouvernement et de ses représentants, du jour où la France entretint, à Madagascar, la force nécessaire pour imposer sa volonté, la question fut tranchée, au regard des Hovas comme au regard des tiers. Les Hovas s'en aperçurent, aussitôt que le général Gallieni arriva à Tananarive. Quant aux puissances étrangères, elles n'eurent plus ni l'occasion, ni la possibilité de contester à nouveau les faits accomplis. L'Angleterre elle-même se tint sur la réserve. Sans doute, les prétextes ne lui manquèrent pas pour manifester le déplaisir que lui causait notre installation. Entre Paris et Londres, on discuta longuement sur les conséquences juridiques du protectorat et de l'annexion[1]. La question épineuse de la juridiction consulaire donna lieu à un échange de notes interminable,

1. Cf. livre bleu, C. 8700. Correspondance échangée entre les deux gouvernements en 1896 et 1897.

Digitized by Google

auquel l'obstination des agents locaux donna parfois un tour assez vif[1]. On batailla également sur les intérêts matériels : les tarifs protecteurs introduits par la France dans sa nouvelle colonie, et la politique commerciale du général Gallieni, soulevèrent à Londres d'âpres protestations[2]. On cherche même à ressusciter les rivalités religieuses, dont l'île avait eu si longtemps à souffrir[3],

1. *Idem :* Voir également *La politique de la France en Afrique*, par A. Lebon, ministre des colonies, dans le cabinet Méline : « Les consuls anglais de Tamatave et de Tananarive protestèrent contre la suppression de leur juridiction : ils assaillirent les tribunaux français de leurs réclamations, et, pour les faire taire, il fallut les menacer d'expulsion » (p. 141). Il était impossible, en effet, de concilier les tergiversations de l'Angleterre avec sa déclaration de 1890, portant qu'elle reconnaissait le protectorat de la France *avec toutes ses conséquences*. L'affaire ne fut réglée qu'en avril 1897.

2. Cf. livres bleus, C. 8700 et C. 9091. Correspondance de 1897 et de 1898. L'établissement de notre tarif de douane avait soulevé les plus vives récriminations de la part de l'Angleterre, qui prétendait garder le bénéfice de ses anciens traités avec les Hovas. De même, elle protesta contre toutes les mesures de détail prises par le général Gallieni pour favoriser les colons et les commerçants français. Elle obtint même l'annulation d'un arrêté du gouverneur général, qui avait réservé le cabotage au pavillon français (déc. 1898).

3. Le 24 mars 1897, M. Smith, député aux communes, avait questionné le sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, « sur la persécution croissante exercée contre les protestants malgaches à l'instigation des Jésuites! » Il affirmait que les protestants avaient été expulsés de leurs écoles et de leurs temples, au profit des catholiques, et que la reine avait été déposée pour avoir refusé de se convertir au catholicisme!! Lord Curzon répondit dans des termes fort peu aimables pour notre gouvernement: « Il n'est pas douteux, dit-il, que ces persécutions existent : jusqu'à un certain point, elles peuvent être la conséquence de la guerre; j'estime cependant que la guerre est suffisamment éloignée pour qu'on ne puisse justifier la persistance d'un tel état de choses. L'attention du gouvernement de S. M. a été appelée sur les plaintes des protestants de Madagascar, quoique jusqu'à présent je n'aie pas reçu la confirmation officielle de leurs griefs. Cette affaire est des plus graves et le gouvernement de S. M. a déjà fait parvenir à son sujet des réclamations au gouvernement français. » A la suite de ce discours, une question fut

Digitized by Google

mais ce ne furent là que des escarmouches sans conséquence, écho affaibli de la longue querelle qui, pendant un siècle, avait divisé la France et l'Angleterre. Le fond de la question resta toujours hors de discussion : après le succès définitif de nos armes, nos voisins renoncèrent à méconnaître notre suprématie dans l'île ou à soulever contre nous les passions des vaincus; et les dernières difficultés avec l'Angleterre, au sujet de Madagascar, ont été réglées par l'article II de la convention annexée à l'accord général du 9 avril 1904.

III

Le moment est donc venu de tirer, de ce nouveau chapitre de notre histoire coloniale, les enseignements qu'il comporte; ces enseignements sont particulièrement précieux.

Certes, il y a eu, dans le cours de notre rivalité séculaire avec la Grande-Bretagne, des épisodes aussi longs, plus tragiques ou du moins plus bruyants. De ce côté-ci

adressée à la Chambre des députés par M. Le Myre de Vilers à M. Hanotaux (3 avril) : celui-ci, dédaignant de réfuter les racontars qui avaient trouvé un écho à Londres s'éleva en termes énergiques contre les prétentions du *Foreign office :* « Je n'ai qu'un mot à dire, dit-il, c'est que le gouvernement n'a reçu et ne pouvait recevoir aucune représentation, aucune demande d'explication du gouvernement britannique concernant les protestants indigènes de Madagascar. Madagascar est terre française, et ses habitants indigènes sont sujets français. Personne ne peut parler en leur nom que les autorités françaises instituées dans l'île. Toute ingérence étrangère serait naturellement écartée. » Devant cette fin de non-recevoir, l'Angleterre n'insista pas; elle n'avait d'ailleurs aucun argument à faire valoir. Il était puéril d'accuser de *jésuitisme* le gouvernement de la République, sur la foi de quelques pasteurs mécontents. Le premier soin du général Gallieni avait été d'imposer partout la neutralité religieuse la plus absolue. (*Bulletin de l'Afrique française*, avril 1897, et *Journal officiel de Madagascar*, 10 février 1897.

Digitized by Google

du détroit ou de l'autre, on ne songea jamais à vider en champ clos la question malgache, comme on fut sur le point de le faire, à l'occasion de l'Égypte, de l'Algérie, du Niger et du Siam. Il n'y eut pas d'incidents retentissants analogues à la crise de 1830, à celles de 1893 ou de 1898, qui font époque dans l'histoire et influent sur les destinées d'un pays. C'est que, du moins l'a-t-on déclaré à Londres, « l'objet en litige ne valait pas une guerre ». L'Angleterre, qui n'avait jamais désiré s'en emparer, s'en soucia moins encore après que l'ouverture du canal de Suez eût diminué l'importance stratégique de Diego-Suarez ; mais, si la grande île malgache n'était pas digne de la Grande-Bretagne, elle était encore trop bonne pour la France. Peut-être la phrase paraîtra-t-elle brutale à quelques-uns : qu'ils veuillent bien alors expliquer pourquoi les Anglais mirent une telle persévérance à nous écarter de cette terre, qu'ils dédaignent pour eux-mêmes. Quant à l'historien qui, dans leur origine et leur développement, a depuis un siècle suivi tous les faits survenus dans cette partie de l'Océan Indien, il est bien forcé de conclure que l'Angleterre y a mené, contre la France, une campagne analogue à celles qu'elle avait soutenues contre nous en Algérie, contre les Belges au Congo, contre les Allemands dans le Sud-Ouest et l'Est africain, et ailleurs encore.

Faut-il s'en étonner? Assurément non, car, pour un peuple qui a besoin de conserver la première place sur mer et dans le monde colonial, plus encore que de grandir soi-même, il est essentiel d'empêcher les autres de grandir. Telle est la moralité de l'affaire de Madagascar, et voilà pourquoi nous avons tenu à l'exposer en détail. Malgré sa longueur, sa confusion, et le manque de relief que des péripéties plus vives eussent donné au récit, on y saisit sur le vif un des caractères fondamentaux de l'âme et de la politique britannique.

Une autre leçon découle de ces mêmes événements :

Digitized by Google

c'est que, bien souvent, en matière coloniale, le rôle des gouvernements est moins d'agir à grands fracas, avec leurs diplomates, leurs flottes et leurs soldats, que de savoir discrètement utiliser les éléments que les circonstances ou l'initiative individuelle mettent à leur disposition. A cet égard, l'Angleterre nous offre ici un grand exemple à méditer, soit pour le suivre, si l'occasion s'en présente, soit pour nous mettre en garde contre ceux qui voudraient encore l'employer contre nous.

De 1814 à 1895, les Anglais ont toujours combattu notre action à Madagascar ; le récit qu'on vient de lire le démontre avec évidence, mais jamais non plus ils ne se sont découverts. A aucun moment, entre nous et Madagascar, nous n'avons trouvé les escadres anglaises, ou le *veto* du cabinet de Saint-James, ce qui eût été gros de conséquences. Pour nous écarter du pays, sans bruit comme sans danger, ils préférèrent l'angliciser, bien persuadés que, le jour où l'opération serait parfaite, la France ne pourrait ou n'oserait donner suite à ses projets.

Farquhar inventa le système : il découvrit les Hovas, jusqu'alors ignorés de tous, et réussit à en faire l'instrument de la politique britannique. Ses successeurs et ses imitateurs poursuivirent son œuvre : avec quelle persévérance, nous avons essayé d'en donner une idée. Le jour où la France se réveilla de sa longue léthargie, elle s'aperçut que l'île était sur le point de devenir anglaise. Une légion d'agents officieux, les prédicants de la *London Society*, avaient envahi le pays. La religion, l'instruction publique, l'armée, la presse leur appartenaient, l'administration intérieure, les douanes, les finances étaient à la veille de tomber entre leurs mains ; enfin le gouvernement hova était un jouet qu'ils maniaient au gré de leurs intérêts et de leurs passions.

Le procédé était infiniment ingénieux. S'il échoua, ce fut grâce à la perspicacité et à l'énergie d'un homme qui

Digitized by Google

vit le péril et sut y parer. Trois années suffirent à M. Le Myre de Vilers pour ruiner l'œuvre des prédicants de la *London Society* et de leurs affiliés. Eux démasqués et réduits à l'impuissance, nous n'eûmes plus à compter qu'avec une misérable population corrompue, dégradée, et avilie : la partie était gagnée.

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT I

PREMIÈRE PARTIE

(DE 1814 A 1881)

CHAPITRE PREMIER

I. — Madagascar, les îles Comores et Mascareignes. Leur importance stratégique et économique, cause de la rivalité franco-anglaise à leur égard. Inconséquence et faiblesse de notre action à Madagascar au XIXe siècle. Étrange caractère de la rivalité franco-anglaise à Madagascar 1

II. — Premiers établissements des Français à Madagascar. La situation en 1803. Guerres de l'Empire et traité de 1814. Exécution du traité. Sir R. Farquhar et ses prétentions. Farquhar, désavoué par lord Bathurst, soulève les Hovas contre nous. Traités anglo-hovas de 1817 et de 1820. Tentative de la France pour réoccuper ses anciens postes de Madagascar repoussée par Radama I et Hastie (1820-1824). Nouvelle tentative du commandant Gourbeyre, suivie d'un nouvel échec. La chute de Charles X arrête les opérations 8

III. — Politique malgache du gouvernement de Juillet et de l'Empire. Prise de possession de Nossi-Bé et de Mayotte. Traités avec les Sakalaves. La reine Ranavalo I. Intervention franco-anglaise de 1845. MM. Laborde et Lambert et le prince Rakoto. Le cabinet français refuse d'agir. Intervention de l'Angleterre. Le Révérend Ellis et les événements de 1857. Le roi Radama II et la charte Lambert. Inaction du gouvernement impérial. La mort de Radama et M. Ellis. Traité franco-hova de 1868 29

Digitized by Google

IV. — Retraite complète de la France de 1868 à 1881. Activité de l'Angleterre durant cette période. Les missionnaires de la *London Society*. Leur propagande anti-française et leur intime union avec le gouvernement hova. Ce qu'il faut penser de leur œuvre et de l'état moral et social du peuple hova..... 44

DEUXIÈME PARTIE

(DE 1882 A 1895)

CHAPITRE II

LA PREMIÈRE GUERRE ET LA MISSION DE M. LE MYRE DE VILERS

I. — Comment se justifie l'établissement de la France à Madagascar. La question malgache rouverte, en 1878, par l'affaire de la succession Laborde, se complique, en 1881, par celle de notre protectorat sur la côte occidentale. Intervention tardive de la France. Ambassade hova à Paris. Intervention de l'Angleterre : son insistance pour imposer sa médiation. Violente campagne de presse à Londres. Le comité anglais de Madagascar, et son réquisitoire contre la France. M. Duclerc et lord Granville. Rupture officielle avec Madagascar. Campagne de l'amiral Pierre. Incidents à Tamatave : La Dryad; le pasteur Shaw; le consul Pakenham. Mort de l'amiral Pierre. Suite des opérations militaires et traité du 17 décembre 1885..... 55

II. — M. Le Myre de Vilers et sa mission. Analyse du traité de 1885. Lettre interprétative de MM. Miot et Patrimonio et circulaire de M. de Freycinet..... 78

III. — Action directe et indirecte de l'Angleterre pour entraver notre établissement à Madagascar et l'exécution du traité de 1885. Accueil fait au traité, à Londres et à Tananarive. Rôle joué en la circonstance par Rainilaiarivony et la *London Society*. Ils attirent l'élément étranger et favorisent tous les aventuriers cosmopolites au détriment des Français. Tentative faite pour bloquer Diego-Suarez. L'affaire Kingdon..... 86

IV. — La question des exequatur : en Europe; ambassade de Willougby à Londres; les consuls hovas en Angleterre. — A Madagascar : arrivée du capitaine Haggard. Il obtient son exequatur directement de Rainilaiarivony. Protestation du gouvernement français à Londres. Singulière altitude et nombreuses contradictions de lord Salisbury. Mauvaise foi de Rainilaiarivony et de

Digitized by Google

Haggard. La crise de septembre 1887, à Tananarive. *Modus vivendi* accepté par M. de Vilers. Il est repoussé à Paris. Vives réclamations portées à Londres par le cabinet français. Rappel du capitaine Haggard et ajournement de la question de l'exequatur..... 98
V. — Résultats obtenus par M. de Vilers. Dépit des Anglais à Tananarive. Violences de Pickersgill contre M. de Vilers. Découragement des missionnaires de la *London Society*. Convention franco-angaise du 5 août 1890. L'Angleterre reconnaît le protectorat français..... 126

CHAPITRE III

LE DÉNOUEMENT

I. — Départ de M. Le Myre de Vilers. Causes de la rupture de 1894. Rainilaiarivony retombe sous la coupe des prédicants. Dangers intérieurs qui le menacent. Retour offensif de la *London Society*. La situation en 1894..... 133
II, — M. Hanotaux : son rôle dans l'affaire de Madagascar. Seconde mission de M. Le Myre de Vilers à Tananarive. La rupture. Rôle de la *London Society* et des agents anglais en cette circonstance. L'expédition française et le traité du 30 septembre 1895..... 142
III. — Conclusion sur l'affaire de Madagascar..... 154

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

SEP 6 1934
OCT 10 1934
MAR 10 1938
4 May'56TW
APR 20 1956 LU
3 x Sep'63DC
REC'D LD
AUG 21 1963
4 May'65BG
REC'D LD
APR 23 '65-1 PM
DEC 24 1998
JUN 24 2002

YC 47790

571633

DT469
M27D3

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google